



RAPPORTS ET BILAN 2019
164^e exercice

CHIFFRES CLES ET PRINCIPAUX DEVELOPPEMENTS

Chiffres clés (en milliers d'euros)

	31/12/2018	31/12/2019	Variation en % 2019/2018
SOMME DU BILAN	46.128.187	48.063.159	+4,2%
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	4.840.845	4.691.999	-3,1%
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle	31.987.958	33.484.861	+4,7%
Emissions de titres	3.798.161	3.981.225	+4,8%
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	2.580.583	3.000.088	+16,3%
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	21.796.185	22.857.067	+4,9%
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	14.226.659	13.482.940	-5,2%
FONDS PROPRES DE BASE CET1 (1)	3.928,8	3.991,7	+1,6%
PRODUIT BANCAIRE (2)	536.964	603.587	+12,4%
Frais généraux totaux (3)	342.267	356.777	+4,2%
BENEFICE NET	175.366	183.917	+4,9%
RATIO DE FONDS PROPRES DE BASE CET1 (1)	21,6%	20,9%	
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (en nombre de contrats)	1.856,5	1.862,0	+0,3%
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (en unités de travail)	1.673,0	1.678,0	+0,3%

(1) Les fonds propres de base CET1 ainsi que les ratios de fonds propres ont été établis suivant le règlement UE 575/2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit.

(2) Résultats sur intérêts, dividendes et commissions, résultats sur instruments financiers, autres produits et charges d'exploitation.

(3) Frais généraux administratifs et corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels.

Principaux développements en 2019

- Bénéfice net de EUR 183,9 millions.
- Progression de l'encours des prêts au logement (+6,1%).
- Hausse continue du volume des dépôts de la clientèle (+4,7%).
- Maintien du ratio de fonds propres de base CET1 à un niveau élevé : 20,9%.
- Engagement de 68 nouveaux collaborateurs.
- Adhésion en tant que première banque de la place financière de Luxembourg aux « Principles for Responsible Banking » des Nations Unies (UNEP FI).
- Lancement d'un nouveau compartiment Green Bond de la SICAV Lux-Bond investissant principalement en valeurs obligataires et permettant aux investisseurs de contribuer à la transition énergétique. La politique de gestion prend en compte des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance en plus de critères financiers classiques pour la sélection des titres.
- Ouverture d'une nouvelle agence dans l'enceinte de la nouvelle galerie commerciale Cloche d'Or.
- Création de « Spuerkeess Direct », une agence de services bancaires à distance, par accès téléphonique et courriel à une plage horaire étendue, pour assurer aux clients une disponibilité encore plus élevée.
- Nouvelle version de S-Net et S-Net Mobile : possibilité pour le client de consulter ses comptes détenus auprès d'autres banques.
- Conclusion d'un partenariat avec Nyuko, une association sans but lucratif promouvant l'entrepreneuriat et la création de startup, et lancement de l'offre « Welcome » à destination des créateurs d'entreprise.
- Adoption du service Apple Pay permettant aux clients d'effectuer des paiements en magasin ou sur internet avec les appareils Apple de façon rapide, sûre et confidentielle.
- Coopération avec le groupe ODDO BHF, établissement bancaire avec siège à Paris et Francfort, spécialisé dans la gestion de patrimoine pour élargir l'offre de gestion discrétionnaire des clients à partir de leurs comptes détenus auprès de Spuerkeess.
- Lancement du projet « CONNECT », en matière de transformation digitale interne de la Banque.
- Confirmation des excellentes notations AA+, perspective stable, par l'agence de notation « Standard and Poor's » et « Long Term Deposit Rating » Aa2, perspective stable, par l'agence de notation « Moody's ».



Jour après jour, Spuerkeess et son équipe de plus de 1800 personnes s'engagent dans l'exercice des différents métiers bancaires qui sont organisés autour des grands principes que sont la proximité, la compétence, la stabilité et le support à l'économie du pays.

Depuis 1856, année de création de la Banque, ces valeurs sont vécues au quotidien par le Personnel et guident les activités de Spuerkeess. Ce sont ces mêmes valeurs qui marquent l'identité de la Banque et qui l'orienteront dans son évolution future.

Le service optimal à chaque client individuel constitue l'objectif premier visé par l'ensemble du Personnel et exige un savoir-faire de qualité de la part de tout un chacun et une attention particulière pour les besoins des clients. Cet engagement constitue la base d'une relation empreinte de confiance et de respect qui permet à Spuerkeess d'accompagner ses clients tout au long des différentes étapes et moments forts de leur vie.



1	MESSAGE DU PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION ET DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	1
2	RAPPORT DE GESTION DE SPUERKEESS	5
3	ORGANES DE LA BANQUE	19
4	COMPTES ANNUELS	22
5	COMPTES CONSOLIDES	147
6	ORGANIGRAMME DE LA BANQUE	165
7	RESEAU DES AGENCES	167

L'année 2019 a été marquée par une économie mondiale en ralentissement généralisé en raison notamment d'incertitudes induites par des tensions au niveau géopolitique et par des conflits au niveau du commerce mondial. Ainsi, l'économie mondiale a affiché pour 2019 un taux de croissance de 2,9%, le plus faible depuis la crise financière mondiale de 2007-2008. Compte tenu de son économie ouverte, le Luxembourg a certes connu une évolution conjoncturelle en ligne avec la tendance générale, mais grâce à une économie domestique dynamique, principalement soutenue par les services non financiers, le Luxembourg a fait partie des pays qui ont su montrer une bonne résilience en affichant un taux de croissance de son PIB de 2,8%.

Dans ce contexte conjoncturel national et international, l'exercice 2019 de Spuerkeess s'est soldé par un Produit Bancaire de 603,6 millions d'euros, soit un accroissement de 12,4% par rapport à 2018, et par un bénéfice net de 183,9 millions d'euros, en progression de 4,9% par rapport à 2018. Tous les métiers de la Banque y ont contribué. Les encours des prêts immobiliers ont de nouveau connu en 2019 une croissance de l'ordre de 6,1% permettant ainsi à près de 5000 clients un premier accès au logement. Spuerkeess a continué à accompagner ses clients professionnels en maintenant, à l'instar des années précédentes, le financement de leurs activités à un niveau élevé. Les avoirs confiés par la clientèle institutionnelle à la Banque ont progressé de 28,5%.

Ces résultats sont bien le reflet de la confiance continue et croissante de notre clientèle dans les services et produits financiers de Spuerkeess. Ils témoignent par ailleurs des efforts déployés par l'ensemble des équipes de la Banque pour répondre aux besoins de nos clients et pour mettre la Banque en mesure de satisfaire aux exigences nouvelles tant d'un point de vue commercial que technologique et réglementaire.

Pour continuer à servir nos clients avec une qualité de service optimale, Spuerkeess mise sur l'innovation en services et produits financiers à valeur ajoutée et sur des investissements dans la digitalisation et dans les technologies de pointe pour répondre aux attentes des clients et à leur comportement évolutif. Ainsi, Spuerkeess a priorisé au courant de l'exercice

écoulé le développement d'une nouvelle approche de proximité avec ses clients. Si aujourd'hui, la majorité des clients, tous âges confondus, utilisent de manière croissante prioritairement les canaux digitaux pour leurs opérations courantes, ils continuent en parallèle à privilégier le contact personnel pour toute activité de conseil, notamment en matière de crédit et placement. Forte de ce constat, Spuerkeess a lancé en 2019 une nouvelle agence, à savoir Spuerkeess Direct qui est un centre de compétence joignable exclusivement via téléphone et canaux digitaux permettant à ses clients d'obtenir un service personnel et efficace depuis leur domicile, leur lieu de travail ou par exemple leur destination de vacances. Notre approche digitale va ainsi de pair avec un suivi commercial de proximité, basé sur des relations axées sur le long terme avec les clients et un réseau des agences fort. Cette priorité de la proximité fait partie de l'image de marque pour laquelle Spuerkeess est particulièrement reconnue sur la place financière luxembourgeoise.

Les deux piliers à la base du succès de Spuerkeess, à savoir la confiance lui accordée par ses clients et l'engagement de son Personnel, ont été reconnus en 2019 par un classement très élevé de Spuerkeess sur la liste des marques commerciales préférées des résidents luxembourgeois ainsi que sur celle des employeurs les plus appréciés du pays.

Pour définir sa stratégie commerciale et opérationnelle pour les années à venir, le Conseil d'administration, de concert avec le Comité de direction, a mené en 2019 un exercice de définition des lignes directrices de la future stratégie à horizon 2025 de la Banque. Ces lignes directrices permettront à la Banque de mettre sur pied dès 2020, le plan stratégique « Spuerkeess 2025 » qui orientera les futurs développements commerciaux et opérationnels de la Banque ainsi que ses investissements. Ce plan stratégique aura pour objectif, dans un monde en évolution permanente, de confirmer la position de la Banque en tant qu'acteur bancaire de premier choix au service de l'ensemble de l'économie luxembourgeoise.

« Spuerkeess 2025 » mettra l'accent sur le développement de l'approche durable appliquée par la Banque dans ses différents domaines d'activité pour lui permettre de répondre au mieux à

sa mission issue de sa loi organique de contribuer « ... par ses activités, en particulier par ses activités de financement, au développement économique et social du pays dans tous les domaines et de promouvoir l'épargne sous toutes ses formes ». Consciente qu'il relève de la responsabilité de tous les acteurs de contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et des objectifs posés par l'Accord de Paris sur le Climat, la Banque a renforcé son engagement en la matière en signant dès octobre 2019, en tant que première banque de la place financière luxembourgeoise, les « Principles for Responsible Banking » de l'UNEP FI. Ces « Principles for Responsible Banking » seront le pivot du futur plan stratégique « Spuerkeess 2025 ».

En matière de gouvernance, suite à l'échéance de leurs mandats respectifs, nous tenons à remercier les membres du Conseil d'administration sortants M. Paul ENSCH et M. Jean-Claude REDING, ayant servi les intérêts de la Banque au sein du Conseil d'administration depuis 2004, respectivement 2014, pour leurs conseils, leur dévouement et leurs contributions au développement de la Banque. Sur base des résultats des élections d'avril 2019 désignant les représentants du personnel au sein du Conseil d'administration de Spuerkeess, le Conseil de Gouvernement a renouvelé le mandat de M. Georges DENNEWALD et a désigné Mme Carmen JAFFKE en tant que nouveau membre du Conseil d'administration représentant le Personnel de la Banque, en remplacement de M. Steve MELAN. Nous tenons à remercier chaleureusement M. Steve MELAN, membre du Conseil d'administration sortant en sa qualité de Représentant du Personnel, pour sa contribution engagée dans les travaux du Conseil d'administration.

Le Conseil de Gouvernement, sur proposition du Ministre des Finances, a renouvelé les mandats des autres administrateurs pour un nouveau terme de 5 ans et a nommé en tant que nouveaux membres Me Marie-Paule GILLEN-SNYERS, avocate à la Cour, avec effet au 1er mai 2019 et Mme Simone DELCOURT, Directeur honoraire de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, avec effet au 6 septembre 2019.

Aux fins d'accompagner le Conseil d'administration et le Comité de direction de Spuerkeess dans l'identification continue des besoins de la clientèle et l'orientation de la stratégie commerciale de la Banque, le Conseil d'administration a mis en place en septembre 2019 trois conseils consultatifs :

- un conseil consultatif « clientèle des particuliers »,
- un conseil consultatif « clientèle professionnelle », et
- un conseil consultatif « clientèle institutionnelle ».

Ces conseils consultatifs sont composés de personnalités de la vie économique luxembourgeoise, nommées à titre personnel, disposant d'une expérience professionnelle avérée et qui sont reconnues dans les divers secteurs économiques dans lesquels la Banque déploie ses activités. Leurs contributions permettront à la Banque de recevoir de première main des impulsions importantes pour lui permettre d'ajuster ses stratégies et actions commerciales à l'évolution des besoins de l'économie luxembourgeoise.

Conseil consultatif « clientèle des particuliers »

M. Alain FICKINGER
Mme Carina GONCALVES
Mme Tonika HIRDMAN

Conseil consultatif « clientèle professionnelle »

M. Nico BIEVER
Mme Fabienne BOZET
M. Fernand ERNSTER
M. Jean MULLER

Conseil consultatif « clientèle institutionnelle »

Dr Fritz BECKER
M. Bob KNEIP
Mme Rajaa MEKOUAR-SCHNEIDER

Aux clients de Spuerkeess - personnes physiques, entreprises ou clients institutionnels - un grand merci pour leur confiance dans la Banque et leur intérêt dans ses services et ses produits. Cette fidélité nous encourage à oeuvrer pour le maintien continu de la qualité des produits et services offerts et à exceller dans le

développement de nouveaux services de proximité, d'outils ainsi que de produits et services digitaux dans un souci de répondre au mieux aux attentes des clients. Nous exprimons également notre entière reconnaissance aux membres du Personnel de la Banque, soit 1.862 collaborateurs en 2019, dont 68 nouveaux collaborateurs ayant rejoint la Banque au courant de l'année, pour leur travail et leur grand dévouement tout au long de l'exercice 2019. Sans l'engagement continu des membres du Personnel, Spuerkeess ne serait pas en mesure de relever les importants défis commerciaux, technologiques et réglementaires inhérents à notre métier et indispensables pour permettre à Spuerkeess de continuer à offrir un service de haute qualité à sa clientèle, dans l'intérêt du développement du pays.

Nous tenons également à remercier le propriétaire de Spuerkeess, l'Etat luxembourgeois, pour la confiance soutenue témoignée dans les activités de la Banque et pour son support dans l'accomplissement de nos missions organiques.

Nonobstant une année 2019 positive pour la Banque, le Conseil d'administration et le Comité de direction sont conscients des défis qui se présentent pour les années 2020 et suivantes suite à l'annonce d'une crise économique due à la propagation du virus SARS-CoV-2 et à la pandémie en résultant. La Banque a très tôt implémenté les mesures préventives nécessaires pour assurer un service sans interruption à la clientèle.

S'appuyant sur un passé fort au service de l'économie luxembourgeoise et confiants dans la capacité de Spuerkeess à continuer à servir nos clients dans un monde en constante évolution, Spuerkeess continuera à remplir son rôle de soutien à l'économie dans le présent contexte tout en accompagnant comme banque de premier choix, les évolutions économiques et sociales qui forgent l'avenir de notre pays.

Françoise THOMA
Directeur Général
Président du Comité de direction

Camille FOHL
Président du
Conseil d'administration



PROGRESSION DE L'ACTIVITE DU SEGMENT « BANQUE DES PARTICULIERS, DES PROFESSIONNELS, DES ENTREPRISES ET DU SECTEUR PUBLIC »

Particuliers et Professionnels

En 2019, Spuerkeess a continué à réaliser des investissements conséquents dans les infrastructures destinées à accueillir et à servir au mieux ses clients.

Tandis que les Agences Merl-Belair, Bettembourg, Bonnevoie et Mersch ont été modernisées et adaptées aux besoins actuels de la clientèle, Spuerkeess a saisi l'opportunité d'implémenter une agence moderne au sein de la galerie commerciale Cloche d'Or dès son ouverture.

Le nouvel aménagement intérieur de nos agences, où technologie et ambiance s'associent de manière harmonieuse, offre un accueil chaleureux et permet un échange agréable et en toute discrétion dans des espaces spécifiquement adaptés.

La présence de l'Agence Mobile, qui dessert régulièrement cinq villages aux différents coins du pays, et de guichets automatiques bancaires (GABs) mobiles dans le cadre de seize événements d'envergure au courant de l'exercice 2019, ont assuré un service de proximité d'appoint.

Outre l'installation d'une B-BOX à Lorentzweiler, Spuerkeess a procédé à des améliorations de nombreux sites GABs à travers le pays. Dotés de nouvelles interfaces et de fonctions de retrait et de dépôt d'espèces sur plusieurs modèles, les sites GABs de Spuerkeess offrent désormais le choix entre différentes coupures ainsi que l'approvisionnement en devises les plus courantes et ceci 24h/24 et 7j/7.

Profitant des innovations technologiques, Spuerkeess met à disposition de ses clients des outils à la pointe de la technologie pour leur faciliter la gestion de leurs finances. Ainsi, le développement continu de S-Net et S-Net Mobile enrichissent l'expérience client par la faculté offerte aux clients de consulter leurs comptes auprès d'autres banques et par un simulateur de prêt et de plan de financement de leurs projets. Au niveau de la gestion quotidienne, Spuerkeess a mis en place la prise de rendez-vous, la gestion des cartes de crédit ou encore la mise à jour des données personnelles *online*.

La Banque a parallèlement lancé une nouvelle agence, « Spuerkeess Direct », joignable exclusivement via téléphone et canaux digitaux, avec des agents spécialement formés. Ainsi, dans ce centre de compétence, est assuré un service dont la qualité et la rapidité sont à la hauteur des attentes d'une clientèle exigeante à la recherche d'un service personnel et efficace à distance.

Depuis 2019, le client Spuerkeess peut effectuer ses paiements en magasin ou sur internet à l'aide de ses appareils Apple grâce au service Apple Pay, même en l'absence d'une carte bancaire physique.

Dans une optique de perpétuel perfectionnement de l'accompagnement de la clientèle, la prise en charge des clients par leurs conseillers a été optimisée avec le déploiement conséquent de nouveaux outils digitaux au sein des agences qui assurent un support additionnel aux conseillers. Ainsi, une prise en charge personnalisée et sur-mesure est assurée tout en se basant sur le besoin du client.

En matière de gestion de compte courant, le nombre de personnes physiques disposant d'un package ZEBRA ou ZEBRA Premium de Spuerkeess a progressé de 6,4% en 2019. Parallèlement, le nombre de clients profitant du package ZEBRA Business dédié à la clientèle professionnelle et institutionnelle a augmenté de 8,6%.

En tant que leader dans le financement du logement de la Place avec un volume de prêts au logement en progression de 6,1%, la Banque continue à s'adapter à l'évolution constante du marché tout en créant des synergies avec les différents acteurs professionnels du secteur de l'immobilier. Une attention particulière est mise sur la qualité du conseil en matière de logement par l'intermédiaire des conseillers dédiés. Parallèlement, Spuerkeess continue à assurer son support aux jeunes par l'attribution de prêts étudiants, en progression de 6,9%.

En vue d'accompagner la clientèle exerçant une activité professionnelle d'indépendant en matière de prévoyance vieillesse, la Banque a lancé, ensemble avec son partenaire Lalux, un produit d'assurance pension complémentaire pour indépendants visant à constituer un capital de prévoyance vieillesse tout en bénéficiant, pendant la vie active, d'importants avantages fiscaux.

La solution de leasing privé appelée « Lease Plus », destinée à financer des véhicules à usage particulier, a été lancée fin 2018. Cette nouvelle solution de financement permet d'offrir au client un surplus de confort avec la prise en charge de l'entretien régulier et des frais accessoires par le partenaire Leaseplan tout en préservant des incertitudes quant à la valeur résiduelle du véhicule dans un marché de l'automobile en pleine mutation.

Par ailleurs, Spuerkeess a développé une offre spécifique pour la clientèle « Expat » venant rejoindre le Luxembourg. Au vu des besoins particuliers de la clientèle « Expat » et répondant à l'objectif de la Banque d'assurer à chaque client un accompagnement de qualité en fonction de ses besoins individuels, cette nouvelle offre est commercialisée par des interlocuteurs dédiés de sorte à pouvoir conseiller et accompagner au mieux ce segment de clients.

La fidélisation de la clientèle existante ainsi que la conquête d'une nouvelle clientèle résidente et internationale à la recherche d'un partenaire bancaire stable et performant ont permis au Private Banking de poursuivre son développement en cohérence avec son modèle d'affaires.

Les principaux axes de développement en matière de Private Banking s'orientent autour de différents piliers stratégiques. Offrir une solution plutôt qu'un produit, offrir un encadrement patrimonial à valeur ajoutée et favoriser l'expérience client sont trois piliers clefs du succès du Private Banking.

La clientèle se voit offrir des solutions sur mesure pour chaque type d'investisseur. Ainsi, les investisseurs qui souhaitent prendre leurs décisions d'investissement sans solliciter l'avis d'un conseiller et gérer la composition de leur portefeuille de manière autonome peuvent recourir à l'offre Selfinvest. Parallèlement, plusieurs solutions sont adaptées aux clients recherchant un conseil en investissement, voire une gestion sous mandat de leur portefeuille. Ainsi, les offres Activinvest et Activinvest+ permettent à la clientèle de suivre et de valider les propositions en investissements tandis que l'offre Activmandate constitue un mandat de gestion où une équipe de spécialistes prend les décisions d'investissement, conformément au profil d'investisseur du client.

Spuerkeess a par ailleurs conclu un partenariat en matière de gestion discrétionnaire avec ODDO BHF, groupe financier franco-allemand. Ce partenariat permet d'offrir des services à forte valeur ajoutée pour le client et de combiner le meilleur des deux mondes : la solidité et la sécurité de Spuerkeess assurant le volet relation client avec ses conseillers hautement qualifiés et expérimentés d'une part, et, d'autre part, l'expertise et le savoir-faire de ODDO BHF assurant la stratégie d'investissement.

Pour répondre aux besoins d'une clientèle fortunée en quête de services d'investissement spécifiques, le Private Banking a développé, de concert avec BCEE-Asset Management, une offre de gestion à la carte.

Grâce à un outil d'assistance à l'investissement et à l'intégration des solutions techniques avancées dans le domaine de l'activité de conseil, les conseillers peuvent suivre et gérer au jour le jour le portefeuille du client par rapport à des portefeuilles modèles gérés de façon centralisée avec comme effet un conseil actif et des résultats optimisés.

Entreprises et Secteur Public

En 2019, les financements accordés par Spuerkeess aux entreprises luxembourgeoises ont de nouveau largement dépassé le cap de EUR 2 milliards.

Tout au long de l'année, une forte intensification des synergies entre le Corporate Banking et le Private Banking a pu être initiée. En effet, Spuerkeess entend offrir une solution globale adaptée aussi bien à l'entreprise qu'à l'entrepreneur lui-même, et ceci, tant en matière de financements qu'en matière de placements.

A côté des entreprises actives dans les divers secteurs de l'économie luxembourgeoise que la Banque accompagne depuis de nombreuses années, Spuerkeess entend renforcer davantage son soutien aux entreprises innovatrices et nouvellement créées. Ainsi, la Banque a signé un accord de collaboration avec Nyuko visant la promotion de l'entrepreneuriat et la création de startup. Cette initiative s'adresse aussi bien aux entreprises actives dans le domaine des nouvelles technologies, qu'à celles opérant dans le commerce et l'artisanat traditionnels.

Le support accordé par Nyuko couvre aussi bien le volet *business* que le besoin de financement : les idées et plans d'affaires des

créateurs d'entreprises sont analysés, puis mis au défi par Nyuko pour ensuite être aiguillés vers des Conseillers PME de Spuerkeess spécialisés dans l'accompagnement des créateurs d'entreprises. Conscient de l'importance que revêt l'entrepreneuriat en tant que moteur de l'économie et créateur d'emplois, un package spécial « Welcome Créateurs d'Entreprises » a été lancé pour soutenir les créateurs et pour les accompagner lors de leurs premiers pas dans la vie d'entrepreneur.

Dans le domaine du financement des institutions publiques et assimilées, Spuerkeess continue à défendre sa position de leader et de partenaire de référence du secteur public.

EVOLUTION DES REVENUS DE LA « CLIENTELE INSTITUTIONNELLE » ET DE LA « BANQUE DES MARCHES »

Clientèle Institutionnelle

La clientèle de type institutionnel, telle que les banques, les professionnels du secteur financier, les fonds d'investissement, les entités étatiques et supranationales, est prise en charge par le département Clientèle Institutionnelle. Celui-ci assure aussi l'activité de banque correspondante, et dans ce contexte la gestion du réseau de correspondants espèces et de sous-dépositaires titres.

Au 31 décembre 2019, le département totalisait des avoirs de EUR 69,1 milliards, dont des avoirs de tiers sous forme de titres à hauteur de EUR 46 milliards et de liquidités à hauteur de EUR 13,6 milliards.

Les actifs des fonds de type Private Equity atteignaient EUR 9,6 milliards.

Au cours de l'année 2019, les volumes ont connu une forte progression, notamment du fait de la tendance haussière des marchés boursiers et de l'acquisition de nouveaux clients. Les titres en dépôt de la clientèle ont augmenté de 28,5%, alors que les liquidités sont restées stables, notamment en raison d'un changement comportemental de la clientèle supranationale et étatique. La hausse des actifs s'est matérialisée au niveau des différents types de clientèle, mais de manière particulièrement prononcée au niveau de la clientèle fonds d'investissement. L'activité de banque dépositaire pour des structures de type Private Equity a également connu une croissance soutenue qui

provenait d'une demande accrue de la clientèle pour de tels produits.

La gamme des fonds maison (lux I funds) a compté, en date du 31 décembre 2019, six sociétés d'investissement à capital variable totalisant 26 compartiments et représentant des actifs totaux de EUR 3,4 milliards.

En ligne avec l'engagement de Spuerkeess pour le développement durable, Lux-Bond Green, un compartiment du fonds obligataire Lux-Bond, a été lancé. Ce nouveau compartiment a pour vocation d'investir dans des émissions obligataires soutenant des projets ayant un impact positif sur l'évolution climatique, tel que défini dans l'Accord de Paris.

Banque des Marchés

L'activité de trésorerie est restée soutenue en 2019. Le volume interbancaire était relativement stable sur l'année, tout comme l'évolution des programmes de refinancement.

La Banque a maintenu le volume, ainsi que la bonne qualité de crédit et de liquidité de son portefeuille d'investissement obligataire. Par ailleurs, les prêts et avances aux établissements de crédit se sont inscrits à la hausse en 2019 pour afficher EUR 3 milliards.

Dans le but d'améliorer le rendement des opérations de trésorerie et d'en réduire le risque de crédit, Spuerkeess a continué à avoir recours aux instruments financiers dérivés. Fin 2019, l'encours des swaps de change et de change à terme s'élevait à plus de EUR 15,0 milliards. A la même date, l'encours des « Interest rate swaps » (IRS) et « Cross currency interest rate swaps » (CIRS) s'élevait à EUR 13,6 milliards. Un montant de EUR 1,0 milliard de prêts est garanti par des titres de dette publique de la zone euro dans le cadre d'opérations de cession/rétrocession (« repurchase agreements »).

Sur les marchés financiers, l'année 2019 a été marquée par les faits suivants : une excellente performance boursière, en dépit du ralentissement conjoncturel dans les pays développés ainsi qu'en Chine et d'une nouvelle vague de baisse des taux directeurs dans les pays développés. Après la baisse importante des principaux indices boursiers fin 2018, le marché n'a pas déçu les investisseurs qui ont pu profiter d'une bonne performance en 2019, notamment grâce aux politiques des banques centrales

aux États-Unis et en Europe pour combattre le ralentissement conjoncturel.

Concrètement, la Banque Centrale Européenne a baissé le taux de dépôt de -0,40% à -0,50% et a réactivé son programme de rachat d'obligations sur le marché secondaire, le tout dans le but de relancer la croissance et pour contrecarrer la baisse de l'inflation qui est passée de 1,8% en 2018 à 1% en fin d'année 2019. La conséquence est une amélioration des conditions de refinancement des entreprises et banques de la zone euro et une baisse des rendements obligataires.

La Réserve Fédérale, quant à elle, a procédé à trois baisses de taux pour soutenir la croissance du produit intérieur brut (PIB) américain dans le contexte de la guerre commerciale opposants les États-Unis à la Chine.

Le marché des changes s'est caractérisé par la force du dollar américain par rapport à la plupart des devises des pays développés. Ainsi, l'USD s'est légèrement apprécié contre l'EUR en passant de 1,15 en janvier à 1,10 début décembre 2019. Seul le yen japonais a su faire face à l'USD, en s'appréciant davantage. La livre sterling a, sans surprise, connu une nouvelle année très volatile, avec un plus bas contre l'EUR à 0,93 avant d'entamer une forte appréciation en courant d'année pour boucler finalement l'année autour de 0,85.

POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

Afin de garantir une gestion efficace du risque à tous les niveaux, Spuerkeess a mis en œuvre une gouvernance qui repose sur le concept des trois lignes de défense.

La Banque dispose d'une fonction indépendante Risk Management, qui est directement rattachée au Comité de direction, à l'instar de la fonction Compliance. Ces deux fonctions assurent la deuxième ligne de défense dans le modèle de gouvernance de Spuerkeess tandis que la fonction Audit Interne représente la troisième ligne de défense et dispose, à ce titre, à l'instar de la fonction Risk Management et de la fonction Compliance, d'une double ligne de reporting vers le Comité de direction et le Conseil d'administration.

La Banque a opté pour un profil de risque « défensif » qui est défini dans le « Risk Appetite Framework » (RAF). Le RAF inclut les indicateurs des grandes catégories de risques de la Banque et permet au Comité de direction et au Conseil d'administration d'opérer un suivi régulier et détaillé de la situation globale des risques de Spuerkeess. L'appétit au risque est défini comme le niveau de risque que Spuerkeess est prête et capable de supporter tout en garantissant la poursuite de ses objectifs stratégiques. Les niveaux des risques auxquels la Banque est exposée sont mesurés à l'aide d'un ensemble d'indicateurs stratégiques, de métriques opérationnelles et d'indicateurs macroéconomiques. L'appétit au risque est défini par le biais de niveaux de surveillance fixés pour les différents indicateurs et transposé dans un ensemble de limites qui sont destinées à gérer et à contrôler les différents risques de Spuerkeess.

La gestion des risques est décrite en détail dans la note 6 aux comptes annuels au 31 décembre 2019. Le présent chapitre est subdivisé en plusieurs grandes catégories de risque.

La gestion des risques est encadrée par différents groupes de travail et comités dont le Comité de pilotage des risques au niveau du Comité de direction et le Comité des risques au niveau du Conseil d'administration.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte de valeur économique des créances de la Banque suite à la détérioration de la qualité des débiteurs pouvant aller jusqu'au défaut d'un débiteur ou la non-restitution des avoirs déposés auprès de tiers. Le risque de crédit touche à la fois les créances existantes et potentielles.

Chaque engagement matériel de la Banque donnant lieu à un risque de crédit, fait l'objet d'une analyse préalable de la qualité du débiteur par le Département Analyse et Gestion Crédits. De cette manière, la qualité du débiteur est reflétée par une notation de crédit. Les notations internes de la Banque entrent directement dans le dispositif de gestion du risque de crédit dans la mesure où elles constituent l'un des paramètres clés pour la mise en place des limites.

La fonction Risk Management assure la responsabilité de la validation initiale et récurrente de l'ensemble des modèles de

notation internes, sans cependant intervenir dans la gestion courante des dossiers de crédit, assurant ainsi une indépendance par rapport aux services métiers.

Dans le domaine des crédits à l'économie nationale, les décisions sont prises par différents comités de crédit, hiérarchisés en fonction de l'encours global du client. Les prêts hypothécaires au logement représentent plus de la moitié du portefeuille. Le risque de crédit est apprécié d'une part en fonction de la solvabilité générale des clients et, d'autre part, via le processus d'évaluation de leur capacité de remboursement, respectivement l'existence de garanties réelles.

La majorité des contreparties dans le portefeuille international est encore constituée d'établissements bancaires et financiers. L'attribution d'une notation interne à une contrepartie bancaire se fait à partir d'une combinaison d'analyses quantitatives et qualitatives. L'élément quantitatif se base sur des ratios financiers décrivant au mieux la rentabilité, l'importance des fonds propres, la liquidité et la qualité des actifs de la contrepartie, tandis que l'élément qualitatif émane de l'analyste lui-même qui tient compte d'éléments non financiers tels que la part de marché et la gouvernance. L'investissement initial n'a lieu qu'auprès de contreparties classées « investment grade ».

En ce qui concerne les engagements internationaux sur des entités non financières, la priorité est également accordée aux contreparties classées « investment grade » dans des pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), essentiellement en Europe et en Amérique du Nord. Ces contreparties, à l'instar de toutes les contreparties de la Banque, reçoivent une notation interne, basée sur des règles similaires à celles appliquées aux établissements bancaires et financiers.

Les encours de crédit font l'objet d'un suivi du risque de contrepartie, d'un suivi du risque sectoriel et d'un contrôle régulier sur base d'analyses financières actualisées et de propositions d'ajustement des limites par contrepartie. La Banque applique également un système de limite-pays pour tous les pays étrangers où la Banque est active. Ces limites font l'objet d'une révision annuelle.

Suite à l'obligation d'effectuer des transactions sur instruments financiers dérivés via une contrepartie centrale « Central-Counterparty Clearing » (CCP) d'après la réglementation « European Markets Infrastructure Regulation » (EMIR) qui vise à diminuer le risque de contrepartie bilatéral, la Banque a choisi de travailler pour ce volet non pas en accès direct à une contrepartie centrale, mais via des membres directs, appelés « clearing brokers ».

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte découlant d'une variation défavorable de différents paramètres financiers, dont principalement les taux d'intérêt, les prix des actions et les cours de change.

Dans sa politique de gestion du risque de marché, la Banque distingue le risque de transformation résultant de la différence structurelle entre les maturités des ressources et celles de leurs réinvestissements au bilan de la Banque, du risque lié à la gestion de la trésorerie et aux opérations de négociation.

Le risque de transformation est pris en charge par le Comité Asset Liability Management (ALM) qui est composé des membres du Comité de direction, de plusieurs chefs de départements commerciaux, du chef du Département Analyse et Gestion Crédits (DAG), du chef du Département Comptabilité (DCT) et du chef du Service Risk Management (RIM). Le Comité ALM est responsable de la fixation des grandes orientations en matière de gestion du risque de taux au-delà de 2 ans, ainsi que de la rentabilité cible de l'ALM. Le Comité ALM est épaulé par un Groupe de travail ALM qui se réunit à un rythme mensuel.

Interest Rate Risk in the Banking Book (IRRBB)

La Banque a lancé en 2016 un vaste projet visant à améliorer ses capacités d'analyse et de gestion du risque de taux d'intérêt (« Interest Rate Risk in the Banking Book »). Après la phase de sélection d'un outil en 2016, l'année 2017 a été consacrée à l'implémentation du nouveau système. Au premier semestre 2018, l'outil a été utilisé pour la première fois pour la production des indicateurs du risque de taux, outil complété depuis par d'autres applications et calculs, à l'instar de la gestion du risque de taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité résulte d'un éventuel problème de réconciliation des flux financiers entrants et sortants à une date précise. Le risque pour un établissement de crédit est celui de ne plus pouvoir, à un moment donné, assurer ses obligations de paiement pour cause de manque d'actifs liquides par rapport aux passifs devenus exigibles. De par sa structure financière, la Banque se trouve dans une situation d'excédents de liquidités.

La Banque opère un suivi permanent du risque de liquidité en fonction des échéances. Ce suivi inclut à la fois un rapprochement très détaillé des flux entrants et sortants sur une échéance de six mois au niveau de la trésorerie et une vue à moyen et long terme des besoins structurels de financement suivie par le Comité ALM.

Conformément au règlement « Capital Requirements Regulation » (CRR) et au règlement délégué de la Commission européenne du 10 octobre 2014, Spuerkeess publie depuis 2015 le ratio de liquidité « Liquidity coverage ratio » (LCR), visant à assurer une liquidité suffisante à 30 jours. Au 31 décembre 2019, le LCR s'élève à 142% et se situe ainsi très largement au-dessus du seuil minimal de 100%. Spuerkeess vise d'ailleurs le maintien du LCR à un niveau nettement supérieur au minimum réglementaire. Le « Net Stable Funding Ratio » (NSFR), visant à assurer une liquidité suffisante à 1 an, est entré en vigueur au 1er janvier 2018 et fait également partie des indicateurs suivis dans le « Risk Appetite Framework ». Le NSFR au 31 décembre 2019 affiche 111,9%.

Ratio de levier

Le ratio de levier mesure la proportion des fonds propres de base par rapport aux expositions de la Banque sans prise en compte des collatéraux et en additionnant les engagements figurant au hors-bilan. En termes exacts, il s'agit du ratio « CET 1 capital / Somme bilantaire et engagements hors-bilan pondérés ». Ce ratio n'est pas basé sur le risque que représentent les différentes expositions mais constitue un outil supplémentaire visant à limiter l'utilisation d'un levier excessif dans le secteur bancaire. Le ratio de levier de Spuerkeess s'élève à 7,9% au 31 décembre 2019, soit largement au-dessus du minimum réglementaire de 3,0%.

Risque opérationnel

Les rôles et responsabilités des fonctions de contrôle ainsi que de la première ligne de défense sont clairement mises en

évidence dans la Politique de gestion du risque opérationnel. Les lignes directrices ainsi que la supervision ultime et la définition de l'appétence au risque opérationnel émanent directement du Conseil d'administration et la mise en œuvre est assurée par le Comité de direction.

La Banque vise à diminuer le risque opérationnel par une amélioration constante des systèmes d'exploitation et des structures organisationnelles.

Risque IT/Cyber

La Politique de gestion des risques ICT définit la gouvernance des risques dans les domaines IT et Cyber. Une entité séparée au sein de la fonction Risk Management a été mise en place en 2019 pour supporter les activités de gestion de risques IT et Cyber générées par les activités de la Banque. Un « Information Security Officer » est en charge du pilotage de la sécurité informatique et rattaché hiérarchiquement au chef de la fonction Risk Management et dispose d'une ligne de reporting direct au Chief Risk Officer. Cette organisation de la gestion des risques IT et Cyber permet à la Banque d'opérer dans les limites définies par l'appétit au risque.

Risque AML/FT

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (AML/FT), le service Compliance effectue des analyses de clients ou de groupes de clients en cas de survenance de doutes ou de soupçons quant à la légalité ou la légitimité de transactions.

En fonction des résultats de ces analyses et de la gravité des faits relevés, le service Compliance prendra les mesures qui s'imposent et qui peuvent aboutir soit au classement du dossier, à la surveillance accrue des transactions, à une déclaration de soupçon au Parquet, voire encore à une rupture de la relation d'affaires.

Reporting et Gestion des Risques Compliance

Une cartographie des risques compliance a été établie par le service Compliance en collaboration avec les services de la Banque, dont l'objectif est de refléter l'exposition de Spuerkeess aux risques compliance en relation avec ses activités bancaires et financières.

Sur base de la cartographie des risques compliance et de l'évolution du paysage réglementaire, le service Compliance établit un plan pluriannuel de contrôles permanents et périodiques. Des contrôles permanents généraux combinés à des contrôles périodiques par sujet réglementaire ou par activité métier permettent d'assurer le respect des obligations légales et réglementaires auxquelles Spuerkeess doit se soumettre au titre de ses activités.

Veille réglementaire

La veille réglementaire prise en charge par le service Compliance est réalisée moyennant des « Heatmaps » qui traitent les thématiques réglementaires impactant Spuerkeess selon leur degré de risque et de complexité respectif.

Gestion du risque de fraudes internes

La gestion du risque de fraudes internes comporte tant des volets de prévention que de supervision. Ainsi, le personnel est activement sensibilisé à l'importance du respect du Code de conduite, de la politique des conflits d'intérêts et de la procédure de whistleblowing en place.

Le service Compliance, en collaboration avec les responsables de service, assure la tenue du registre des conflits d'intérêts pour assurer la gestion des conflits d'intérêts. Parallèlement, les transactions effectuées par le Personnel sont surveillées.

Data Protection

La mise en place de l'entité « Data Protection Office » (DPO) a permis la gestion centralisée de la protection des données à la Banque. Ainsi, le DPO contribue activement au développement de nouveaux produits et de projets de toutes sortes en réalisant l'analyse des aspects de protection des données et en formulant des propositions y relatives.

Risque financier et comptabilité de couverture

Les comptes annuels sont préparés en conformité avec les obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg pour les établissements de crédit. A l'exception des principes comptables relatifs à la comptabilisation de la provision pour la garantie des dépôts et la protection des investisseurs, système de garantie ex post mis en œuvre historiquement par l'Association pour la Garantie des Dépôts Luxembourg (AGDL), et alimenté par le biais d'une dotation jusqu'à l'exercice 2014,

de la provision forfaitaire et des postes spéciaux avec une quote-part de réserves, les comptes annuels sont basés sur les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

La Banque a recours aux instruments financiers dérivés afin de couvrir les risques de taux d'intérêt, de change et de prix fixe (indices boursiers, prix d'actions). Les instruments financiers dérivés couramment utilisés sont les IRS et les CIRS dans le cadre d'opérations de couverture standard « plain vanilla ». Parallèlement à ces contrats standardisés, la Banque couvre spécifiquement les émissions structurées et les acquisitions d'obligations contenant des dérivés incorporés par des swaps à composantes structurées, pour autant qu'ils soient étroitement liés.

Un instrument financier dérivé est considéré comme détenu à des fins de transaction sauf s'il est désigné en tant qu'instrument de couverture. Lors de la conclusion d'un contrat, la Banque peut désigner certains instruments financiers en tant qu'instruments de couverture lorsque ces opérations respectent les critères définis par la norme IAS 39. La Banque a principalement recours à la couverture de juste valeur et accessoirement à la couverture de flux de trésorerie. Au-delà de ces couvertures contrat par contrat, la Banque applique la macro-couverture de juste valeur sur des prêts à taux fixe en se conformant aux principes de la norme IAS 39 dans sa version « carve-out » de l'Union européenne. Cette couverture se fait exclusivement par le biais d'instruments financiers du type IRS. La Banque continue d'appliquer, en conformité avec la norme IFRS 9, les principes de couverture selon l'ancienne norme IAS 39.

Gestion et suivi des risques inhérents à l'établissement de l'information financière

La Banque s'est dotée des procédures et des systèmes de contrôle nécessaires à l'établissement et au suivi de l'information financière. Afin d'assurer la qualité et l'exhaustivité de l'information financière, la Banque procède quotidiennement au suivi des mouvements sur comptes internes, surveille les principales composantes du compte de résultat incluant la marge d'intérêt, les commissions et les frais généraux et vérifie l'exhaustivité des informations reçues des différentes applications informatiques qui se trouvent en amont du système d'information comptable. La Banque procède mensuellement à des réconciliations de soldes sur comptes d'attente, sur comptes de proratisation des intérêts et autres comptes internes.

Parmi les systèmes de contrôle figure le bilan journalier qui est établi afin de permettre à diverses entités de la Banque, notamment à la salle des marchés, de procéder à un suivi de l'impact des opérations initiées.

En ce qui concerne les exercices d'évaluation des positions détenues en portefeuille ou de détermination des corrections de valeur sur actifs présentant des indications de dépréciation, une collaboration étroite entre les équipes comptables et les services de gestion des risques a été définie. Depuis l'entrée en application de la norme IFRS 9, le modèle de dépréciation des actifs financiers est basé sur la reconnaissance des pertes attendues. Le calcul est réalisé sur base mensuelle.

Au-delà des contrôles purement comptables, la Banque assure un suivi régulier de la rentabilité commerciale par client, par produit et par métier et procède à une analyse mensuelle du budget des dépenses. Le Comité de direction prend connaissance des performances des différents métiers de la Banque via un « Management Information System » (MIS). De même, il analyse et valide sur base mensuelle la situation financière ainsi que le suivi du budget des dépenses.

Norme IFRS 16 « Contrats de location »

La norme IFRS 16 « Contrats de location » a remplacé la norme actuelle IAS 17 du même nom dès le 1er janvier 2019. La norme IFRS 16 introduit principalement un traitement unique de la comptabilisation pour les prises de leasing. En effet, alors que la nouvelle norme continue de faire la distinction entre les contrats de location opérationnels et financiers pour les donneurs de leasing et n'introduit pas de changement comptable pour le bailleur, elle supprime cette distinction pour les leasings dont l'entité est preneuse.

Selon IFRS 16, toutes les prises de leasing devront faire l'objet d'une comptabilisation d'un « droit d'utilisation d'un actif » et d'une « obligation locative » à l'actif, respectivement au passif du bilan.

La Banque a recensé tous les contrats de location devant faire l'objet d'une activation selon IFRS 16. Il s'agit essentiellement de location d'immeubles, de surfaces de parking et d'emplacements pour guichets automatiques de banque.

Brexit

Lors d'un référendum tenu le 23 juin 2016 au Royaume-Uni, une majorité a voté en faveur de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne et le processus de sortie a officiellement débuté le 29 mars 2017 avec le déclenchement par le gouvernement britannique de l'article 50 du traité de Lisbonne. Après avoir été reportée à plusieurs reprises, la date de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne a eu lieu le 31 janvier 2020, avec une période de transition qui va durer au moins jusqu'au 31 décembre 2020.

La Banque a pris toutes les dispositions nécessaires afin de garantir la continuité des activités et des services offerts à ses clients, y compris ses clients résidant au Royaume-Uni.

Conformité avec la CRR

Spuerkeess répond aux exigences de marché en se conformant au règlement (UE) no 575/2013 visant entre autres à informer le marché sur l'exposition de la Banque aux différentes catégories de risques précités.

Les informations relatives à la composition des fonds propres, la stratégie en matière de gestion des risques et la politique de rémunération peuvent être consultées dans la publication Pilier 3 de la Banque. Les informations publiées par la voie du rapport Pilier 3 sont complémentaires aux informations publiées dans les présents comptes annuels.

Le rapport Pilier 3 pour l'exercice 2019 qui décrit en détail l'organisation de la Banque pour assurer l'anticipation, la détection, la mesure, le contrôle et la déclaration de l'ensemble des risques auxquels l'établissement est ou pourrait être exposé, est disponible sur le site Internet de la Banque.

AUTRES ACTIVITES

Les autres activités regroupent les activités de « back office » et de support qui jouent un rôle essentiel dans le soutien des objectifs stratégiques et de développement de la Banque. Les activités de « back office » permettent de traiter les volumes croissants d'opérations de paiement, d'opérations de crédit et d'opérations sur titres en provenance des services commerciaux, et assurent le contrôle ainsi que la sécurité du traitement de ces opérations, conformément aux législations en vigueur.

Spuerkeess poursuit ses efforts d'amélioration des systèmes et des processus pour s'adapter à l'évolution des marchés et augmenter son efficacité.

Les activités de support couvrent des domaines très variés tels que les finances de la Banque, le domaine juridique et réglementaire, l'organisation, le marketing, la logistique et l'informatique.

Activités réglementaires

Sur le plan réglementaire, plusieurs sujets ont fait l'objet d'une attention particulière par les équipes de Spuerkeess au courant de l'exercice 2019 :

1. Directive on Administrative Cooperation (DAC6) – 2018/882 EU

La nouvelle directive européenne relative à la coopération administrative dite « DAC6 » étend le champ d'application de l'échange automatique et obligatoire d'informations.

Applicable aux particuliers et aux entreprises en matière d'impôts directs, cette nouvelle directive prévoit la déclaration aux autorités fiscales des États membres des opérations transfrontières comportant certaines caractéristiques appelées « marqueurs », indicateurs de pratiques de planification fiscale agressive. Au-delà d'un objectif dissuasif, cette directive vise à faciliter l'identification rapide des opérations de planification fiscale.

Au cours de l'année 2019, les premières étapes pour la mise en conformité ont été franchies de sorte à pouvoir achever les travaux dans les délais impartis.

2. Anti-Money Laundering Directive V

Suite à l'adoption de la V^e directive AML, la transposition en droit luxembourgeois est en phase de préparation qui fait dès à présent ressortir plusieurs modifications comme par exemple :

- l'élargissement des catégories de personnes assujetties ;
- la prévention des risques liés à l'utilisation de la monnaie virtuelle ;
- le renforcement et l'harmonisation du traitement réservé aux pays considérés à haut risque par la Commission européenne ;
- les précisions sur l'entrée en relation d'affaires à distance.

Le législateur luxembourgeois ayant déjà anticipé les effets de cette nouvelle directive dans la législation nationale, les modifications qu'il convient désormais d'apporter auront un impact limité sur la Banque.

3. Green Finance

Au vu des recherches scientifiques relatives aux changements climatiques et après la ratification de l'accord de Paris de 2016, la Commission européenne a lancé des travaux en vue d'engager le secteur financier à contribuer à la transition énergétique pour constituer à l'échéance 2050 le premier bloc « climate neutral » au niveau mondial.

Au vu de l'importance des enjeux environnementaux et sociaux qui se présentent, Spuerkeess entend assumer ses responsabilités d'acteur financier responsable. Les efforts entrepris visent la mise en œuvre d'une stratégie de financement de la transition énergétique avec le double objectif de contribuer de manière significative à la lutte internationale contre le changement climatique et de renforcer le rôle de Spuerkeess en tant que leader national de la finance durable.

Les participations

Répondant à l'une de ses missions légales qui consiste, outre la promotion de l'épargne, à contribuer par ses activités de financement au développement économique et social du pays dans tous les domaines, Spuerkeess détient, directement ou indirectement, des participations dans des secteurs clés de l'économie luxembourgeoise. Elle appuie par ailleurs la création et le développement d'entreprises ayant un intérêt national.

Depuis 1989, Spuerkeess est actionnaire à hauteur de 40,0% du groupe Lalux. La Banque détient également 22,7% du capital de la Société de la Bourse de Luxembourg S.A., dont elle est par ailleurs membre fondateur et le plus important actionnaire.

En collaboration avec trois autres acteurs de la place financière luxembourgeoise, Spuerkeess a participé à la création de LuxHub S.A. en 2018 dans laquelle elle détient 32,5% du capital.

Les médias et les télécommunications représentent des secteurs importants pour l'économie luxembourgeoise. La Banque est

actionnaire fondateur de la société SES S.A. qui est le leader mondial dans le domaine de la communication globale par satellite. La Banque détient une participation à hauteur de 10,9% du capital social de SES S.A sous forme d'actions de la catégorie B. Ces actions de catégorie B attribuent un droit de vote correspondant à cette participation, selon le principe « une action, un vote ». De plus, Spuerkeess détient des actions de catégorie A à hauteur de 0,82% du capital social de SES S.A. Les actions de catégorie A attribuent également un droit de vote correspondant à cette participation, selon le principe « une action, un vote ». En termes de droit économique, il convient de noter que les statuts de SES S.A. prévoient qu'une action de la catégorie B accorde un droit à un dividende à hauteur de 40% du dividende versé au titre d'une action de la catégorie A de SES S.A..

Dans le secteur des transports aériens, Spuerkeess détient des participations au capital de Luxair, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A. (21,8%), qui est active dans les domaines de la navigation aérienne, tour opérateur, manutention de cargo et catering, et de Cargolux Airlines International S.A. (10,9%), qui est l'une des plus grandes compagnies aériennes tout-cargo du monde.

La Banque détient également une participation de 12,0% dans le capital d'Encevo S.A., holding du groupe énergétique luxembourgeois qui est le leader sur le marché de l'énergie au Luxembourg ainsi qu'une participation de 11% dans la société Paul Wurth S.A.

De par sa participation de 11,0% dans le capital de la Société Nationale des Habitations à Bon Marché S.A. (S.N.H.B.M.), acteur national spécialisé dans la conception et la construction de maisons unifamiliales et d'immeubles à appartements à prix abordable et par bail emphytéotique, Spuerkeess remplit pleinement sa mission sociale de facilitateur de l'accès à la propriété immobilière d'un logement pour besoin personnel.

Outre ces participations principales, Spuerkeess apporte son soutien actif au développement économique du pays par la prise de participations mineures dans des sociétés luxembourgeoises actives dans les domaines les plus divers.

Ressources humaines

Une bonne relation employeur-employé restant un élément-clé du succès d'une entreprise, Spuerkeess poursuit ses efforts en tant qu'employeur socialement responsable et reste à l'écoute de ses employés pour soutenir leur développement personnel et professionnel.

Une formation continue répondant aux besoins identifiés par les membres du personnel et le service des ressources humaines, une mobilité interne ciblée ainsi que des mesures favorisant un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée créent un environnement de travail collégial et dynamique avec un accent particulier sur l'implication de tous les employés.

L'une des préoccupations majeures de la Banque consiste à favoriser et préserver la santé, le bien-être et la sécurité au travail de son personnel, valeurs auxquelles Spuerkeess s'engage formellement et dont il est fait plus amplement état dans le rapport non financier.

Dans un environnement de travail changeant et en évolution rapide avec une digitalisation croissante et un cadre réglementaire de plus en plus exigeant, la Banque prépare l'avenir dès aujourd'hui pour pouvoir faire face aux défis non seulement du moment mais encore des années à venir. C'est ainsi qu'en 2019, Spuerkeess a lancé un projet transversal dit « CONNECT » dans le cadre de la transformation digitale de la Banque. Le but du projet est de trouver en collaboration avec les employés des solutions pour optimiser les produits et services offerts, ainsi que les processus internes. Dans ce contexte, Spuerkeess a organisé en novembre un « Hackathon », qui était une initiative donnant l'opportunité aux employés de présenter les meilleures idées devant un jury composé, entre autres, de deux membres du Comité de direction. Ainsi, quatre idées ont été retenues pour être réalisées par les équipes informatiques de la Banque. Le concept du « CONNECT » permet au Personnel de Spuerkeess de contribuer activement à la modernisation des activités de la Banque.

Afin d'accompagner utilement le processus de transformation digitale, un support exemplaire et un encadrement compétent par les responsables d'équipes sont requis pour guider tous les

collaborateurs afin d'atteindre les objectifs fixés sur un plan tant individuel que collectif. Dans ce contexte, un programme leadership ambitieux est en cours de développement visant à optimiser les relations de travail dans un contexte changeant et de favoriser une expérience-employé stimulante et alignée sur les besoins de Spuerkeess.

Les opportunités de carrière offertes par la Banque sont très variées. Le recours à la mobilité interne de façon systématique et proactive permet de guider au mieux le personnel de la Banque en fonction de l'évolution des compétences professionnelles acquises au niveau individuel et en tenant compte de la transformation des différents métiers.

Tous ces efforts sont reconnus tant au niveau interne qu'au niveau externe et sont confirmés par un faible taux de rotation, par un nombre appréciable de candidatures de qualité aux offres d'emplois publiées et une position très élevée au classement des employeurs les plus attractifs au Luxembourg.

En 2019, Spuerkeess a engagé 68 nouveaux collaborateurs, dont 22 femmes et 46 hommes.

Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE)

Depuis l'exercice 2017, Spuerkeess publie un rapport extra-financier conforme à la norme « GRI Standard » qui détaille la stratégie et les activités de la Banque dans le domaine de la « Responsabilité sociale de l'entreprise » (RSE).

Activités culturelles, sponsoring et mécénat

Spuerkeess soutient traditionnellement des actions en faveur de la culture, des sports, de l'environnement et du domaine social. Ensemble avec ses partenaires, la Banque s'engage pro-activement dans divers actions et événements qui sont l'expression de ses valeurs et de ses considérations éthiques.

De nombreux événements et conférences portant sur des sujets d'actualité et des questions financières ont été organisés en 2019 dans le cadre prestigieux du Centre Bancaire « 19 Liberté », au Centre Bancaire Rousegäertchen et en dehors des localités de la Banque.

Avec sa galerie d'art contemporain « Am Tunnel », Spuerkeess continue de témoigner son engagement culturel au travers l'organisation d'expositions d'œuvres d'art mettant en évidence des artistes luxembourgeois et internationaux.

De même, le Musée de la Banque, qui retrace l'histoire de la Place financière luxembourgeoise et de Spuerkeess depuis 1856, a continué en 2019 à connaître un grand intérêt, notamment auprès de classes d'élèves et d'étudiants luxembourgeois et étrangers.

LES RESULTATS FINANCIERS DE LA BANQUE AU 31 DECEMBRE 2019

Le produit bancaire de la Banque de EUR 603,6 millions au 31 décembre 2019 est en hausse de EUR 66,6 millions ou de 12,4% par rapport à celui de l'exercice 2018.

La marge nette d'intérêt augmente de 5,9%, en raison de la hausse du volume d'activité et de l'adaptation de certaines tarifications aux conditions du marché et à l'envergure des travaux de suivi et de contrôle spécifiques à certains produits. Cependant, le contexte de taux d'intérêt toujours bas, voire négatifs, continue à peser sur les opportunités de placement et de transformation d'échéances des banques de détail.

Le résultat sur commissions est en hausse de 10,4% en raison de la progression des commissions en provenance de l'activité des crédits et de paiements ainsi que de celles de la gestion d'actifs suite au développement des nouvelles offres de conseil Activinvest.

Les résultats d'évaluation des valeurs mobilières à revenu variable évalués à la juste valeur sont renseignés au poste « réserve de réévaluation » des capitaux propres. La hausse globale des valorisations des titres au cours de l'année a influencé l'évolution de la réserve de réévaluation qui s'élève à EUR 921,0 millions fin 2019, en augmentation de EUR 16,3 millions ou de 1,8% par rapport au 31 décembre 2018. La volatilité de la réserve de réévaluation est fortement liée à l'évolution de la situation économique globale.

Les autres produits et charges d'exploitation sont en baisse et passent de EUR 12,7 millions à la fin de l'exercice 2018 à EUR 10,2 millions à la fin de l'exercice 2019. Par sa composition, cette rubrique est volatile et l'évolution est liée à des facteurs non récurrents et spécifiques.

Spuerkeess a versé sa contribution au compartiment national du Fonds de Résolution Luxembourg (FRL) qui est fusionné progressivement sur une période de 8 ans avec le fonds de résolution unique mis en place par le Mécanisme de Résolution Unique. La contribution au FGDL a également été effectuée au courant de l'exercice 2019. Spuerkeess finance ces deux contributions par une utilisation progressive de la provision AGDL existante dans ses comptes sociaux.

Les frais généraux totaux enregistrent une progression de 4,2% qui s'explique par la hausse des frais de personnel, liée à la transposition de l'accord salarial de la fonction publique, l'indexation des salaires en août 2018 ainsi que par l'augmentation des corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles, induits par des investissements informatiques d'envergure et par le nouvel amortissement des contrats de prise en location suite à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16.

Le dénouement de certains dossiers de crédit en défaut sur lesquels une correction de valeur avait été actée a permis à la Banque de réaliser des reprises de corrections de valeur nettes pour risques de crédit individuels d'un montant total de EUR 7,2 millions en 2019. Le montant total des dotations de provisions pour risques et charges s'élève à EUR 33,3 millions en 2019 et impacte défavorablement la comparaison annuelle. La principale dotation effectuée à cette rubrique relève de la volonté prudentielle de la Banque de se prémunir contre des risques de crédit non encore avérés alors que les économistes prévoient la fin d'un cycle économique marqué par une conjoncture très favorable et de constituer une réserve supplémentaire face à des contributions additionnelles au fonds de garantie des dépôts et au fonds de résolution unique sur les années à venir.

Compte tenu des éléments qui précèdent, la Banque affiche pour l'exercice 2019 un bénéfice net de EUR 183,9 millions par rapport à un bénéfice net de EUR 175,4 millions un an plus tôt, soit une augmentation de EUR 8,6 millions ou 4,9%.

Après distribution d'une partie du bénéfice net à l'Etat luxembourgeois au cours de l'année 2020 et dans le respect des recommandations applicables en la matière de la Banque Centrale Européenne, le résultat restant permettra à la Banque de renforcer ses fonds propres réglementaires, dont le niveau est largement suffisant pour répondre aux normes européennes en matière de solvabilité.

ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

La somme bilantaire s'élève à EUR 48.063,2 millions au 31 décembre 2019, en hausse de EUR 1.935,0 millions par rapport au 31 décembre 2018, en raison principalement de la hausse des dépôts de la clientèle non bancaire.

A l'actif du bilan, le poste « Trésorerie et comptes à vue des banques centrales » augmente de EUR 1.095,9 millions à EUR 5.333,1 millions en raison essentiellement de la hausse des avoirs à vue déposés auprès d'autres banques.

L'encours des valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti s'élève à EUR 13.483,0 millions, en baisse de EUR 743,7 millions par rapport au 31 décembre 2018 et reflète le manque d'opportunités de remplacement de valeurs venues à échéance sur un marché obligataire en manque de rendement.

L'encours des actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat s'élève à EUR 1.206,0 millions, en baisse de EUR 7,6 millions par rapport au 31 décembre 2018. Cette rubrique reprend les instruments financiers qui ne remplissent pas les conditions pour être évalués au coût amorti et qui sont ainsi à évaluer à la juste valeur par le compte de résultat.

L'encours des valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation s'élève à EUR 812,7 millions, en baisse de EUR 43,0 millions par rapport au 31 décembre 2018, en raison de la diminution des cours de bourse de certaines participations et accessoirement, par les mouvements d'entrée et de sortie actés au courant de l'année.

Par rapport au 31 décembre 2018, l'encours des prêts aux établissements de crédit est en hausse de EUR 419,5 millions pour s'établir à EUR 3.000,1 millions au 31 décembre 2019.

Cette rubrique reprend également les dépôts de la Banque auprès d'autres banques, collatéralisés ou non par des titres.

Les prêts à la clientèle affichent un encours de EUR 22.857,1 millions au 31 décembre 2019 pour une augmentation de EUR 1.060,9 millions depuis le 31 décembre 2018. La hausse est portée par le développement des activités des prêts au logement et des prêts aux entreprises, illustrant la volonté continue de Spuerkeess de soutenir les projets des particuliers et des entreprises dans le pays.

Au passif du bilan, les émissions de titres augmentent de EUR 183,1 millions pour se situer à EUR 3.981,2 millions. Cette hausse s'explique par la demande du marché pour les programmes de refinancement « Euro Commercial Paper » (ECP) et « US Commercial Paper » (USCP) émis par la Banque.

Les dépôts des établissements de crédit sont en légère diminution de EUR 148,8 millions et affichent un encours de EUR 4.692,0 millions. Cette rubrique reprend également les dépôts d'autres banques collatéralisés par des titres.

Les dépôts de la clientèle affichent un total de EUR 33.484,9 millions, soit une augmentation de EUR 1.496,9 millions. La croissance de cette rubrique est portée par le dynamisme de la collecte de dépôts auprès des entreprises et des particuliers. Les dépôts du secteur public affichent une diminution significative, l'évolution de cette rubrique étant plus volatile et fonction des besoins et de la politique de gestion de la trésorerie de l'Etat.

La Banque affiche, conformément à l'article 38-4 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, un rendement des actifs de 0,38%, inchangé par rapport à l'exercice précédent.

EVOLUTION DES FONDS PROPRES

Le total des capitaux propres de Spuerkeess s'élève à EUR 4.085,0 millions au 31 décembre 2019, contre EUR 4.007,1 millions fin 2018, soit une augmentation de 1,9%.

Cette augmentation des capitaux propres de EUR 77,9 millions se décompose principalement en une augmentation brute de la

réserve non distribuée de EUR 135,4 millions, une variation de l'écart actuariel du fonds de pension de EUR -82,9 millions, une augmentation de la réserve de réévaluation de EUR 16,3 millions et une progression du bénéfice 2019 de EUR 8,6 millions.

Les fonds propres réglementaires de base se situent au 31 décembre 2019 à EUR 3.991,7 millions, contre EUR 3.928,8 millions fin 2018 (+1,6%).

L'exigence de fonds propres réglementaires s'élève à EUR 1.524,7 millions au 31 décembre 2019, contre EUR 1.456,1 millions fin 2018.

Le ratio de fonds propres de base « Core Equity Tier 1 » (CET1) s'élève à 20,9% au 31 décembre 2019, contre 21,6% au 31 décembre 2018, témoignant du niveau de solvabilité très élevé de Spuerkeess. Le ratio de fonds propres total s'établit à 21,1% en décembre 2019 contre 21,9% au 31 décembre 2018. Suite à la mise à jour du modèle utilisé pour le calcul des pondérations des expositions liées aux établissements financiers, les encours pondérés à risque ont été révisés au 31 décembre 2018. Cette adaptation a été effectuée après la date de publication du rapport annuel 2018. Le ratio de fonds propres au 31 décembre 2018 a été adapté afin de tenir compte du changement et assurer la comparabilité des données.

En 2019, l'agence de notation « Standard & Poor's » a confirmé sa notation très élevée de AA+, perspective stable et l'agence « Moody's » a attribué l'excellente notation « Long Term Deposit Rating » Aa2 aux dépôts avec une perspective stable.

PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2020

Dans un contexte économique global en ralentissement avec des perspectives précaires pour l'année 2020 et des banques centrales très prudentes, les taux d'intérêt se maintiendront vraisemblablement à des niveaux historiquement très bas et continueront à impacter la marge d'intérêt des établissements de crédit de manière substantielle.

L'entrée en vigueur de la deuxième directive sur les Services de Paiement en 2019 qui ouvre le marché uniformisé des paiements à d'autres acteurs que les institutions financières entraîne une

forte incitation à l'innovation de la part des banques qui voient arriver de nouveaux entrants sur le marché, à la conquête des clients des banques traditionnelles. C'est dans ce contexte que l'année 2020 se caractérisera par la poursuite de l'implémentation d'un projet de transformation digitale qui a été engagé par Spuerkeess en 2019. Par ce biais, la Banque vise à développer, à travers les canaux digitaux, des services et produits financiers novateurs à l'attention de ses clients.

Aussi, et au vu de son identité affirmée en tant qu'acteur financier responsable, Spuerkeess entend apporter son soutien actif au développement durable de l'économie luxembourgeoise et contribuer à la transition écologique conformément à l'Accord de Paris sur le Climat. Ainsi, les principes ESG constituent un pivot dans l'élaboration du plan stratégique 2025.

De même, le Comité de direction confirme que la Banque continuera en 2020 d'assumer pleinement sa mission de soutien à l'économie nationale.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Consciente de son rôle essentiel d'aide aux entreprises qui font face à des répercussions sans précédent par des mesures concrètes et immédiates, Spuerkeess participera aux mesures de soutien de l'économie nationale et les prendra en compte lors de l'analyse des dossiers. Elle veillera au maintien de son équilibre bilantaire et sur l'évolution de ses ratios de liquidité de fonds propres dans un contexte où la demande de crédit va connaître un essor considérable à moyen terme.

Spuerkeess suit de près le développement des marchés financiers internationaux qui se sont orientés à la baisse en mars 2020 entre les annonces relatives à la propagation du virus SARS-CoV-2 et l'écroulement des prix du pétrole. La Banque confirme que ces mouvements de baisse ont un impact significatif sur l'évaluation des positions bilantaires évaluées à la juste valeur, et plus particulièrement sur l'évaluation de certaines de ses participations, mais ne mettent pas en cause la marche normale des affaires.

La Banque confirme également que son plan de continuité des affaires a été déroulé dans l'objectif d'assurer une présence sur les marchés financiers et un service sans interruption à la clientèle dans la situation de pandémie apparue au courant du 1er trimestre 2020.

Luxembourg, le 25 mars 2020

Pour le Comité de direction

Doris ENGEL
Directeur

Membre du Comité de direction

Françoise THOMA
Directeur Général

Président du Comité de direction

L'organisation de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg, premier institut financier du pays fondé en 1856, est régie par la loi du 24 mars 1989 qui a défini les pouvoirs respectifs du Conseil d'administration et du Comité de direction. Suivant l'article 8 de cette loi organique « le Conseil d'administration définit la politique générale de l'établissement

et contrôle la gestion du Comité de direction. Tous les actes tant d'administration que de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la Banque sont de la compétence du Comité de direction, sous réserve des approbations requises en vertu de la présente loi ».

Président

Vice-Présidente

Administrateurs

Représentants du personnel

Conseil d'administration (composition au 01/03/2020)

M. Camille FOHL

Mme Elisabeth MANNES-KIEFFER

M. Nima AHMADZADEH

Mme Simone DELCOURT (avec effet au 06/09/2019)

Mme Marie-Paule GILLEN-SNYERS (avec effet au 01/05/2019)

M. Manuel NICOLAS

M. Jean-Pierre ZIGRAND

M. Georges DENNEWALD

Mme Carmen JAFFKE (avec effet au 01/08/2019)

Les mandats des Messieurs Paul ENSCH, Steve MELAN et Jean-Claude REDING sont venus à échéance le 30/04/2019.

Commissaire de surveillance

M. Bob KIEFFER

Le Conseil d'administration de Spuerkeess devant l'Agence Mobile desservant 5 communes de notre pays

1ère rangée de gauche à droite :

*M. Jean-Pierre ZIGRAND,
Mme Marie-Paule GILLEN-SNYERS,
Mme Elisabeth MANNES-KIEFFER,
Mme Simone DELCOURT,
Mme Carmen JAFFKE*

2ème rangée de gauche à droite :

*M. Georges DENNEWALD
M. Nima AHMADZADEH, M. Camille FOHL
M. Manuel NICOLAS, M. Bob KIEFFER*



Président
Membres

Comité de direction (composition au 01/03/2020)

Mme Françoise THOMA	Directeur Général
M. Guy ROSSELJONG	Directeur Général adjoint
M. Aly KOHLL	Directeur
M. Romain WEHLES	Directeur
Mme Doris ENGEL	Directeur

Réviseur d'entreprises agréé : Ernst & Young, Société anonyme



Le Comité de direction de Spuerkeess

*De gauche à droite :
M. Romain WEHLES, M. Aly KOHLL,
Mme Françoise THOMA, M. Guy ROSSELJONG,
Mme Doris ENGEL*

Déclaration sur la conformité des états financiers

Luxembourg, le 25 mars 2020

Concerne : Déclaration sur la conformité des états financiers et du rapport de gestion conformément aux dispositions de l'article 3 de la version coordonnée de la « Loi Transparence » du 11 janvier 2008

Par la présente, nous vous informons qu'à notre connaissance, les comptes annuels de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, au 31 décembre 2019, établis conformément au corps de normes comptables applicable, donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des résultats, et que le rapport de gestion présente fidèlement l'évolution, les résultats et la situation de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Pour le Comité de direction

Doris ENGEL
Directeur
Membre du Comité de direction

Françoise THOMA
Directeur Général
Président du Comité de direction

A. Rapport du réviseur d'entreprises

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Au Comité de direction,
Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg
1, place de Metz
L-2954 Luxembourg

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg (la « Banque ») comprenant le bilan au 31 décembre 2019 ainsi que le compte de profits et pertes, l'état du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu du Règlement (UE) N° 537/2014, de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISAs sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Banque conformément au code

de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Classification et évaluation des instruments financiers à revenu fixe et évaluation des instruments dérivés

Les instruments financiers du type valeurs mobilières à revenu fixe et dérivés détenus par la Banque sont repris dans les comptes annuels sous les rubriques instruments financiers à des fins de transaction, instruments financiers dérivés à des fins de couverture, actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat, valeurs mobilières à revenu fixe évalués par les autres éléments du résultat global ainsi que valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti. Au 31 décembre 2019, ces instruments représentent une valeur nette comptable de EUR 14,9 milliards, représentant 31,0% du bilan de la Banque¹.

En accord avec les exigences de la norme IFRS 9 relative au classement et à l'évaluation des actifs financiers, les instruments financiers à revenu fixe sont à renseigner au coût amorti ou à la juste valeur suivant leur classification. Cette classification dépend de l'intention de gestion (« business model ») et de la réussite du test « SPPI » (Solely Payments of Principal and Interest), déterminant ainsi la méthode d'évaluation à retenir.

¹ Se référer aux notes des comptes annuels : 4.4 - Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, 4.12 - Instruments dérivés, 4.5 - Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat, 4.6 - Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti, 4.7 Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation.

Les autres instruments à revenu fixe et les instruments dérivés sont classifiés dans des portefeuilles évalués à la juste valeur. La détermination de la juste valeur des instruments financiers à revenu fixe et dérivés est intrinsèquement complexe de par la nature de certains instruments, la disponibilité de prix sur un marché actif et/ou la disponibilité limitée de données observables. Pour certains instruments, la disponibilité restreinte de ces informations augmente le degré de subjectivité dans leur évaluation, nécessitant donc un jugement de la Direction.

Au 31 décembre 2019, 90,6% des instruments financiers sont évalués au coût amorti et 9,4% des autres instruments financiers à revenu fixe et les dérivés sont évalués à la juste valeur. Nous considérons la classification et l'évaluation de ces instruments financiers à revenu fixe et l'évaluation des instruments financiers dérivés comme un élément clé de notre audit tant en raison de leur importance dans la présentation et évaluation de la situation financière, ainsi que du degré de jugement nécessaire pour la détermination de la juste valeur de certains de ces actifs.

Comment notre audit a répondu à cette question clé

En relation avec la classification des instruments financiers à revenu fixe, nous avons vérifié que les conditions établies dans les « business model » de la Banque étaient respectées et avons procédé à des tests de cheminement et de contrôle relatifs au processus de classification (test SPPI). De même, la bonne classification de ces instruments à des catégories d'actifs à évaluer au coût amorti ou à la juste valeur a fait l'objet d'une vérification sur base d'un échantillon de ces actifs déterminé sur base aléatoire.

Pour les instruments financiers y compris les instruments dérivés nous avons vérifié le bon fonctionnement de contrôles clés du processus d'évaluation relatif à l'imputation de ces instruments dans les outils de gestion ou comptables opérés par la Banque et l'application de méthodes d'évaluations appropriées par celle-ci.

Les instruments financiers de l'actif y compris les instruments dérivés ont fait l'objet de vérifications afin de s'assurer que les valeurs comptables enregistrées par la Banque ont été correctement déterminées et reprises. A cette fin, la méthode appliquée à la détermination du coût amorti a été analysée. Les instruments financiers évalués à la juste valeur, ainsi que les

instruments financiers dérivés ont fait l'objet d'une évaluation indépendante ou d'une validation de la méthode d'évaluation sur base d'un échantillon déterminé sur base aléatoire.

Dépréciation des prêts et créances au coût amorti pour la clientèle « Corporate »

Les prêts et créances envers la clientèle « Corporate » représentent une activité clé de la Banque et sont repris dans les comptes annuels sous la rubrique Prêts et avances au coût amorti – Clientèle. Ces prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti, diminué d'une correction de valeur pour pertes de crédit attendues. Ils affichent à l'actif du bilan une exposition nette de EUR 5,7 milliards incluant un stock de dépréciations d'actifs sur risques individuels de EUR 81,2 millions².

La dépréciation de ces instruments relève du jugement du Comité de direction fondé sur l'analyse des crédits effectuée par le département en charge du suivi du risque de crédit ainsi que d'un calcul, par crédit, suivant les principes définis par la norme IFRS 9 relative à la détermination des corrections de valeurs pour pertes de crédit attendues. Ce calcul se base sur une catégorisation de tous les crédits en fonction de l'évolution de leur notation interne (« staging ») ainsi que des estimations liées principalement aux probabilités de défaut et aux expositions effectives au moment du défaut.

Le processus de détermination des pertes de crédit attendues se basant sur de multiples facteurs, est complexe par nature et inclut un certain degré de jugement pour l'identification des indicateurs quantitatifs et qualitatifs d'augmentation significative du risque de crédit et la détermination du niveau de dépréciation nécessaire qui en résulte.

Nous avons considéré la dépréciation des prêts et créances envers la clientèle « Corporate » comme une question clé de notre audit à la fois en raison du niveau de jugement requis dans leur détermination, de la complexité des modalités de calcul des corrections de valeurs sur pertes de crédit attendues selon la norme IFRS 9 ainsi que par leur importance dans la présentation de la situation financière et de l'état du résultat global de l'exercice se terminant au 31 décembre 2019.

² Se référer aux notes des comptes annuels : 4.3 – Prêts et avances au coût amorti - Clientèle

Comment notre audit a répondu à cette question clé

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à des tests de cheminement et de contrôles relatifs au processus d'identification et de suivi des encours à risque au sein de la Banque, à la revue périodique de ces expositions, à l'établissement d'une fiche de provision spécifique ainsi que la prise en compte d'autres indicateurs quantitatifs tels que définis par la Banque.

Nous nous sommes entretenus avec les responsables de départements sur l'approche appliquée par la Banque pour procéder à la catégorisation des prêts et créances envers la clientèle « Corporate » (staging) et pour estimer les données qualitatives et quantitatives servant comme base pour le calcul des dépréciations de crédits.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne de la Banque en lien avec l'évaluation du niveau de dépréciation des prêts et créances via des entretiens, la revue des contrôles clés, la revue de la gouvernance et des protocoles de décisions ainsi que la validation par la Direction des niveaux de corrections de valeurs spécifiques pour ces expositions.

Pour les prêts et créances faisant l'objet d'une dépréciation spécifique, nous avons apprécié, sur base d'un échantillon, le caractère raisonnable du montant des dépréciations. Nos procédures ont notamment inclus une vérification des informations relatives aux dossiers et le cas échéant, une vérification de la prise en compte de l'existence et de la valorisation des collatéraux.

En complément, sur base d'un échantillon de prêts et créances disposant d'une notation interne faible, nous nous sommes assurés que ces derniers n'auraient pas dû faire l'objet d'une dépréciation en raison d'incidents particuliers.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Comité de direction et fait l'objet d'une approbation au Conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et de la déclaration sur le gouvernement d'entreprise mais ne

comprennent pas les comptes annuels et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Comité de direction et du Conseil d'administration pour les comptes annuels

Le Comité de direction est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Ces comptes annuels font l'objet d'une approbation par le Conseil d'administration conformément à la loi organique du 24 mars 1989.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Comité de direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Comité de direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Comité de direction, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Comité de direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant

l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg en date du 21 juin 2017 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 2 ans.

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise incluse dans le rapport de gestion relève de la responsabilité du Comité de direction. Les informations requises par l'article 70 bis paragraphe (1) de la loi modifiée du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois sont en concordance avec les comptes annuels et ont été établies conformément aux exigences légales applicables.

Nous confirmons que notre opinion d'audit est conforme au contenu du rapport complémentaire destiné au Comité d'audit ou l'organe équivalent.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Banque au cours de l'audit.

Autre sujet

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise comprend les informations requises par l'article 70 bis paragraphe (1) de la loi modifiée du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé

Christoph Haas

Luxembourg, le 25 mars 2020

B. Bilan au 31 décembre 2019

ACTIF du Bilan en euros	Notes	31/12/2018	31/12/2019
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	4.1	4.237.236.592	5.333.118.190
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	4.2	2.580.582.943	3.000.087.638
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	4.3	21.796.184.932	22.857.067.166
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	4.4 4.12	220.216.547	143.054.604
Instruments financiers dérivés de couverture	4.12	65.470.560	59.282.590
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	4.5	1.213.992.172	1.206.437.695
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	4.6	14.226.659.024	13.482.939.931
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	4.8	855.640.631	812.664.989
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	4.7	-	5.069.764
Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	4.9	428.895.015	495.472.248
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	4.13	69.027.154	215.762.686
Immobilisations corporelles à usage propre	4.14	274.706.396	279.475.072
Immobilisations corporelles de placement	4.15	12.762.728	12.030.574
Immobilisations incorporelles	4.16	27.475.050	29.399.062
Impôts différés	4.17	109.789.849	127.317.507
Autres actifs	4.18	9.547.404	3.979.360
TOTAL de l'ACTIF		46.128.186.996	48.063.159.074

PASSIF du Bilan en euros	Notes	31/12/2018	31/12/2019
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	4.19	4.840.845.065	4.691.999.282
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle	4.20	31.987.957.856	33.484.860.847
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	4.4 4.12	133.331.389	157.060.590
Instruments financiers dérivés de couverture	4.12	606.826.289	873.308.000
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	4.21	151.566.706	166.144.407
Emissions de titres	4.22	3.646.594.429	3.815.080.561
Provisions	4.23	403.053.431	412.260.594
Autres passifs	4.24	81.777.278	39.762.732
Impôts courants	4.17	43.853.368	9.555.953
Fonds de pension	4.25	225.285.987	328.087.363
Sous-total PASSIF à reporter (avant capitaux propres)		42.121.091.797	43.978.120.328

CAPITAUX PROPRES du Bilan en euros	31/12/2018	31/12/2019
Report sous-total PASSIF avant capitaux propres	42.121.091.797	43.978.120.328
Capital souscrit	173.525.467	173.525.467
Réserve de réévaluation	904.694.885	
<i>Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation</i>	<i>902.600.374</i>	
Réserves - Résultats non distribués	2.753.509.277	3.155.916.501
<i>Plus ou moins values de cession de valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur</i>	<i>990.769</i>	
Autres éléments du résultat global		571.679.364
<i>Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation</i>		<i>920.113.996</i>
<i>Ecart actuariels fonds de pension</i>		<i>-349.897.106</i>
<i>Plus ou moins values de cession de valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur</i>		<i>567.075</i>
Résultat de l'exercice	175.365.570	183.917.413
Total capitaux propres	4.007.095.199	4.085.038.745
TOTAL du PASSIF y inclus les CAPITAUX PROPRES	46.128.186.996	48.063.159.074

Les notes figurant en annexe aux pages 35 à 146 font partie intégrante des comptes annuels.

C. Compte de résultat au 31 décembre 2019

en euros	Notes	31/12/2018	31/12/2019
Résultat d'intérêts	5.1	356.775.415	377.880.403
Revenu de valeurs mobilières	5.2	49.566.412	54.583.862
Commissions	5.3	109.996.351	121.421.324
RESULTAT SUR INTERETS, DIVIDENDES ET COMMISSIONS		516.338.178	553.885.588
Résultat réalisé sur instruments financiers non renseignés à la juste valeur au compte de résultat	5.4	90.930	217.982
Résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction	5.5	5.789.730	29.749.289
Résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	5.6	-2.612.343	-12.597.932
Résultat sur instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	5.7	-10.620.408	4.984.861
Résultat sur opérations de couverture	5.8	2.587.336	687.007
Différences de change		12.688.147	16.473.424
Autres produits d'exploitation	5.9	13.694.356	11.733.009
Autres charges d'exploitation	5.9	-991.748	-1.546.020
PRODUIT BANCAIRE		536.964.179	603.587.208
Frais du personnel	5.10	-221.705.733	-229.667.651
Autres frais généraux administratifs	5.11	-85.732.244	-87.247.582
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	5.12 5.13 5.14	-34.829.387	-39.861.639
RESULTAT APRES FRAIS GENERAUX		194.696.815	246.810.336
Corrections de valeur nettes sur risques de crédit individuels et collectifs	5.15	20.235.654	7.211.692
Dotations aux/Reprises de provisions	5.16	2.215.886	-33.258.564
RESULTAT AVANT IMPOTS ET ACTIFS NON COURANTS		217.148.355	220.763.465
Résultat sur actifs non courants et des groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente et ne remplissant pas les conditions d'une activité abandonnée		258.589	1.161.187
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires	5.17	-42.041.374	-32.267.682
Impôts différés		-	-5.739.556
RESULTAT DE L'EXERCICE		175.365.570	183.917.413

Les notes figurant en annexe aux pages 35 à 146 font partie intégrante des comptes annuels.

D. Etat du résultat global au 31 décembre 2019

en euros	31/12/2018	31/12/2019
RESULTATS DE L'EXERCICE	175.365.570	183.917.413
Eléments non reclassés ultérieurement en résultat net	182.423.603	-64.774.755
Ecart actuariels sur régime de pension à prestation définie	-44.317.761	-105.240.677
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	211.863.623	17.637.487
<i>Variation des résultats d'évaluation</i>	210.661.448	17.070.412
<i>Résultat réalisé sur ventes</i>	1.202.176	567.075
Impact impôts	14.877.741	22.828.435
Eléments à reclasser ultérieurement en résultat net	-334.886	-1.199.111
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	-	-15.828
Couverture de flux de trésorerie	-452.610	-1.622.063
Impact impôts différés	117.724	438.780
Total éléments du résultat global pour l'exercice - nets d'impôts	182.088.717	-65.973.866
RESULTAT GLOBAL TOTAL DE L'EXERCICE	357.454.287	117.943.547

E. Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2019

Au cours de l'exercice 2019, Spuerkeess a distribué EUR 40.000.000 (même montant qu'au cours de l'exercice 2018) de son résultat 2018 à l'Etat. Les fonds propres ont été renforcés par une affectation en réserve d'un montant de EUR 135.365.570.

en euros	Capital souscrit	Réserves	Réserve de réévaluation	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total capitaux propres
Au 1er janvier 2019	173.525.467	2.753.509.277	904.694.885	-	175.365.570	4.007.095.199
Transfert réserve de réévaluation	-	-	-904.694.885	904.694.885	-	-
Transfert écart actuariel sur fonds de pension	-	267.041.654	-	-267.041.654	-	-
Affectation du résultat 2018	-	175.365.570	-	-	-175.365.570	-
Résultat net de l'exercice 2019	-	-	-	-	183.917.413	183.917.413
Distribution pour l'exercice 2018	-	-40.000.000	-	-	-	-40.000.000
Ecart actuariel sur fonds de pension	-	-	-	-82.855.452	-	-82.855.452
Résultat d'évaluation sur instruments financiers évalués à la juste valeur par la réserve de réévaluation net d'impôt différé	-	-	-	17.501.741	-	17.501.741
Résultat net d'évaluation sur couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-1.187.231	-	-1.187.231
Autres	-	-	-	567.075	-	567.075
Au 31 décembre 2019	173.525.467	3.155.916.501	-	571.679.364	183.917.413	4.085.038.746

en euros	Capital souscrit	Réserves	Réserve de réévaluation	Résultat net propres	Total capitaux propres
Au 1er janvier 2018	173.525.467	2.584.524.676	690.806.225	240.784.545	3.689.640.913
Affectation du résultat 2017	-	240.784.545	-	-240.784.545	-
Résultat net de l'exercice 2018	-	-	-	175.365.570	175.365.570
Distribution pour l'exercice 2017	-	-40.000.000	-	-	-40.000.000
Ecart actuariel sur fonds de pension	-	-32.790.712	-	-	-32.790.712
Résultat d'évaluation sur instruments financiers évalués à la juste valeur par la réserve de réévaluation net d'impôt différé	-	-	214.223.546	-	214.223.546
Résultat net d'évaluation sur couverture de flux de trésorerie	-	-	-334.886	-	-334.886
Autres	-	990.769	-	-	990.769
Au 31 décembre 2018	173.525.467	2.753.509.277	904.694.885	175.365.570	4.007.095.199

Les notes figurant en annexe aux pages 35 à 146 font partie intégrante des comptes annuels.

F. Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2019

Le tableau des flux de trésorerie présente les entrées et les sorties de trésorerie. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les avoirs auprès de banques centrales ainsi que tous les avoirs avec une échéance initiale inférieure à 90 jours.

en euros	31/12/2018	31/12/2019
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	4.237.468.414	5.334.980.265
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	417.447.145	1.180.767.296
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	1.764.647.029	1.769.426.300
Total	6.419.562.587	8.285.173.862

Le tableau des flux de trésorerie classe les flux de trésorerie de la période en activités opérationnelles, en activités d'investissement et en activités de financement :

- les activités opérationnelles sont les principales activités génératrices de revenus. Ce sont toutes les activités autres que celles d'investissement ou de financement. Il s'agit des produits et charges d'exploitation, des flux de trésorerie rattachés aux produits et charges financiers et autres et des différentes catégories d'impôts payés dans le courant de l'exercice ;
- les activités d'investissement comprennent l'acquisition et la cession d'actifs à long terme et tout autre investissement qui n'est pas inclus dans les équivalents de trésorerie ;
- les activités de financement sont des activités qui entraînent des changements quant à l'ampleur et à la composition des capitaux propres et des capitaux subordonnés empruntés par l'établissement.

Spuerkeess utilise la méthode indirecte pour déterminer les flux de trésorerie. Pour ce faire, Spuerkeess élimine du résultat net tous les flux purement comptables qui ne se traduisent pas par une entrée ou une sortie de liquidités et présente directement les éléments du résultat net provenant des activités opérationnelles avant variation des actifs et passifs opérationnels.

en euros	31/12/2018	31/12/2019
SITUATION DE TRESORERIE AU 1er JANVIER	8.733.447.563	6.419.562.586
Intérêts reçus	889.649.346	944.561.546
Intérêts payés	-515.461.372	-571.370.953
Revenus de valeurs mobilières	49.566.412	54.583.862
Comissions reçues/payées	109.996.351	121.421.324
Autres charges/produits d'exploitation	12.692.645	8.259.339
Impôts courants	-42.041.374	-32.267.682
Frais de personnel et autres frais généraux administratifs	-293.283.241	-301.489.309
Instruments financiers renseignés à la juste valeur	18.118.266	41.727.588
Prêts et avances au coût amorti	-1.340.001.583	-674.621.758
Dépôts évalués au coût amorti	486.812.751	1.350.564.601
Emissions de titres	-86.351.220	159.342.671
Autres actifs et autres passifs	8.688.877	-78.624.248
Total des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	-701.614.142	1.022.086.981
Acquisition/cession de valeurs mobilières à revenu variable	-1.256.007	1.474.437
Acquisition/cession de parts dans les entreprises associées et dans les filiales	2.762.715	-7.025.632
Acquisition de valeurs mobilières à revenu fixe	-3.800.601.115	-3.443.381.362
Cession/remboursement de valeurs mobilières à revenu fixe	2.433.951.698	4.207.077.351
Acquisitions/cessions d'actifs incorporels et corporels	-31.897.333	-27.821.134
Total des flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-1.397.040.043	730.323.660
Produits de l'émission de passifs subordonnés	-	-
Charges en relation avec des contrats de location	-	-3.289.044
Distribution du résultat	-40.000.000	-40.000.000
Total des flux de trésorerie provenant des activités de financement	-40.000.000	-43.289.044
VARIATION NETTE DE TRESORERIE	-2.138.654.184	1.709.121.597
Effet de la variation du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	-175.230.793	156.489.677
SITUATION DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE	6.419.562.586	8.285.173.862

Réconciliation des flux des activités de financement :

en euros	01/01/2018	Flux de trésorerie	Non-liée flux de trésorerie	31/12/2018
Produits de l'émission de passifs subordonnés	100.971.040	-	-488.003	100.483.038
en euros	01/01/2019	Flux de trésorerie	Non-liée flux de trésorerie	31/12/2019
Produits de l'émission de passifs subordonnés	100.483.038	-	-457.609	100.025.429



Les notes figurant en annexe aux pages 35 à 146 font partie intégrante des comptes annuels.

G. Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2019

1. INFORMATION GÉNÉRALE

La Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg (ci-après « Spuerkeess »), instituée par la loi du 21 février 1856 et régie par la loi du 24 mars 1989, est un établissement public autonome, doté de la personnalité juridique. Elle est placée sous la haute surveillance du membre du Gouvernement ayant le département du Trésor dans ses attributions.

Spuerkeess est soumise à la réglementation bancaire au Luxembourg, notamment à la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier. A partir du 4 novembre 2014, avec l'entrée en vigueur du Mécanisme de Surveillance Unique (MSU), la Banque centrale européenne a repris la surveillance prudentielle de Spuerkeess.

Le siège de Spuerkeess est situé 1, Place de Metz à L-2954 Luxembourg.

Dans les limites fixées par les lois et règlements applicables aux établissements de crédit, Spuerkeess a pour objet de faire toutes opérations bancaires et financières ainsi que toutes opérations analogues, connexes ou accessoires à celles-ci.

L'effectif moyen de Spuerkeess pour le courant de l'exercice 2019 était de 1.862 personnes (1.857 personnes en 2018), y compris les contrats d'insertion à l'emploi.

L'activité commerciale de Spuerkeess est exercée à partir du territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'administration dans sa séance du 25 mars 2020.

2. PRINCIPES D'ÉLABORATION DES COMPTES ANNUELS

2.1 RESPECT DES PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels pour l'exercice 2019 ont été préparés en conformité avec les obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg pour les établissements de crédit tels que décrits ci-après. A l'exception des principes comptables relatifs à la comptabilisation de la provision « AGDL » (« Association pour la Garantie des Dépôts Luxembourg »), de la provision forfaitaire et des postes spéciaux avec une quote-part de réserves (ci-après « les provisions prudentielles ») qui sont décrits à la note 3.10 « Provisions », les principes comptables sont basés sur les IFRS tels qu'adoptés par l'Union européenne.

Les comptes annuels sont établis en euros, monnaie fonctionnelle de Spuerkeess, suivant le principe de l'enregistrement au coût historique, respectivement au coût amorti, ajusté à la juste valeur pour l'enregistrement des actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat, des actifs financiers détenus à des fins de transaction et des instruments financiers dérivés. Sont renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation, les valeurs mobilières à revenu variable, les instruments de dettes inclus dans le modèle économique HTC&S (« Hold to collect and sell », se référer à la section 3.2.4.1) et les actifs du fonds de pension.

Les informations sectorielles requises par l'application de la norme IFRS 8, de même que les informations sur les sociétés consolidées, sont fournies dans la publication des comptes consolidés du groupe émis à la même date que le présent rapport.

2.1.1 Normes nouvelles ou révisées adoptées par l'Union européenne, d'application depuis le 1er janvier 2019

IFRS 16 (norme) « Contrats de location », se référer à la section 2.2.

Les modifications aux normes et interprétations suivantes n'ont pas d'impact sur Spuerkeess :

- « Améliorations aux IFRS, cycle 2015-2017 », série d'amendements aux normes existantes ;

- IAS 19 (modifications) « Modification, réduction ou liquidation de régime » ;
- IAS 28 (modifications) « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises » ;
- IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » ;
- IFRS 9 (modifications) « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative ».

2.1.2 Normes nouvelles ou révisées qui ont été adoptées par l'Union européenne et qui ne sont pas encore d'application au 1er janvier 2019

Les modifications aux normes et nouvelles normes suivantes ne devraient pas avoir d'impact sur les comptes annuels de Spuerkeess :

- « Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS » (applicables à partir du 1er janvier 2020) ;
- Modifications de IAS 1 et IAS 8 « Définition du terme « significatif » (applicables à partir du 1er janvier 2020).

2.1.3 Normes nouvelles ou révisées qui ne sont pas encore adoptées par l'Union européenne et pas encore d'application au 1er janvier 2019

Les modifications aux normes et nouvelles normes suivantes ne devraient pas avoir d'impact sur Spuerkeess :

- Les modifications apportées à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 en lien avec la réforme des taux d'intérêt de référence (« Interest Rate Benchmark Reform », modifications applicables à partir du 1er janvier 2020) ;
- IFRS 3 (modifications) « Regroupements d'entreprises » (applicable à partir du 1er janvier 2020) ;
- IFRS 17 (norme) « Contrats d'assurance » (application repoussée au 1er janvier 2022 par l'IASB),
- Modifications apportées à IAS 1 sur la classification des passifs comme courants ou non-courants.

2.2 INFORMATIONS RELATIVES À LA MISE EN PLACE DE LA NORME IFRS 16 « CONTRATS DE LOCATION »

La norme IFRS 16 « Contrats de location » a remplacé la norme IAS 17 du même nom au 1er janvier 2019. La norme IFRS 16 introduit principalement un traitement unique de la comptabilisation des contrats de prise en location.

En effet, alors que la nouvelle norme continue de faire la distinction entre les contrats de location opérationnels et financiers et n'introduit pas de changement comptable pour Spuerkeess lorsqu'il est bailleur, elle supprime cette distinction pour les contrats de location dont Spuerkeess est preneur.

Selon IFRS 16, tous les contrats de prise en location font l'objet d'une comptabilisation d'un « droit d'utilisation d'un actif » à l'actif et d'une « obligation locative » au passif :

- le coût de l'actif comprend le montant initial de l'obligation locative ainsi que, le cas échéant, les paiements de loyers déjà versés, les coûts directs initiaux et de démantèlement. Ce droit d'utilisation est comptabilisé dans le poste d'actif où auraient été présentés les biens sous-jacents correspondants, à savoir le poste « immobilisations corporelles ». Le détail peut être consulté dans le tableau de la note 4.14 ;
- l'obligation locative représente la valeur actualisée des paiements des loyers qui n'ont pas encore été versés. Cette obligation locative est comptabilisée au passif dans la rubrique « autres passifs ». Le détail peut être consulté dans le tableau de la note 4.24.

Spuerkeess a opté pour la disposition transitoire d'IFRS 16 §C3 selon laquelle elle n'est pas tenue de réapprécier si un contrat est ou contient un contrat de location à la date de première application. Spuerkeess a recensé tous les contrats de location devant faire l'objet d'une activation selon IFRS 16 au 1er janvier 2019 sur base des contrats de location considérés comme tels sous IAS 17. Les locations concernées par la nouvelle norme sont essentiellement liées à des immeubles, des parkings et des guichets automatiques S-BANK. Après avoir simulé l'impact d'une actualisation des loyers sur base de l'« Euro master yield curve 0 coupon » qui correspond au taux de financement de

Spuerkeess hors spread de crédit et au vu de la non matérialité du montant d'actualisation obtenu, Spuerkeess a opté pour une activation des loyers non actualisés.

Spuerkeess a appliqué la norme IFRS 16 selon la méthode rétrospective modifiée en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme à la date de première application, en accord avec IFRS 16 §C5 (b).

Au 1er janvier 2019, l'impact de l'activation des contrats de location dont Spuerkeess est preneur se chiffrait à EUR 14,4 millions à l'actif et au passif, sans impact dans les capitaux propres.

2.3 TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les effets des variations des cours des monnaies étrangères sur les postes du compte de résultat sont exposés ci-dessous. La monnaie fonctionnelle de Spuerkeess est l'euro (« EUR »).

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de transaction.

A chaque date de clôture, les éléments monétaires en monnaie étrangère sont convertis au cours du dernier jour de l'exercice.

Les éléments non monétaires enregistrés au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction tandis que les éléments non monétaires, enregistrés à la juste valeur, sont convertis en appliquant le cours de change en vigueur à la date où ces justes valeurs ont été déterminées.

Les différences de change qui résultent des actifs et passifs monétaires sont comptabilisées en compte de résultat, sauf si la transaction a été classée en couverture de flux de trésorerie (« cash flow hedge »).

Pour les actifs monétaires évalués à la juste valeur par la réserve de réévaluation, les différences de change résultant de l'écart entre la juste valeur à la date de clôture de ces instruments et leur coût d'acquisition sont comptabilisées en réserve de réévaluation, tandis que les différences de change relatives à l'ajustement du coût amorti par rapport à la valeur d'acquisition sont comptabilisées au compte de résultat.

Les différences de change relatives à des ajustements de la juste valeur d'éléments non monétaires suivent la comptabilisation de ces changements de juste valeur.

Pour les devises principales, les taux de change suivants ont été utilisés pour la conversion des comptes annuels, un euro étant égal à :

Devise	31/12/2018	31/12/2019
CHF	1,1268	1,0844
GBP	0,8985	0,8508
JPY	126,0000	121,7400
SEK	10,2395	10,4350
USD	1,1450	1,1218

2.4 JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES

Spuerkeess applique des jugements ou des estimations dans le traitement des éléments suivants :

- la classification des instruments financiers dans les portefeuilles respectifs (section 3.2) et la dépréciation de ceux-ci (sections 3.3.4) ;
- la détermination de la juste valeur de certains instruments financiers (section 3.3.3) ;
- la détermination du caractère SPPI de certains instruments financiers (section 3.2.4.3) ;
- la considération d'une obligation actuelle pour la reconnaissance de provisions (section 3.10) ;
- la détermination d'ajustements de valeur (CVA/DVA) des instruments dérivés (section 3.3.2.3) ;
- la détermination de l'efficacité d'une relation de couverture (section 3.2.2) ;
- la détermination des composants liés aux immobilisations corporelles de type construction ainsi que leur durée d'utilité attendue (section 3.6) ;
- les hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul de l'obligation au titre du régime à prestations définies (section 3.9.3).

3. INFORMATIONS SUR LES POLITIQUES COMPTABLES PRINCIPALES DE SPUERKEESS

3.1 TRÉSORERIE ET COMPTES À VUE AUPRÈS DES BANQUES CENTRALES

La trésorerie se compose essentiellement des postes « caisse », des comptes nostri de différentes banques et banques centrales.

Cette rubrique comprend également la réserve minimale obligatoire, alimentée de sorte à satisfaire l'exigence de réserve imposée par la Banque centrale du Luxembourg. Ces fonds ne sont dès lors pas disponibles pour financer les opérations courantes de Spuerkeess. La base de réserve, calculée sur base de bilans mensuels, est définie en fonction des éléments du passif du bilan selon les principes comptables luxembourgeois. Le calcul de la base qui détermine l'exigence de réserve est effectué par la Banque centrale.

3.2 CLASSIFICATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Spuerkeess établit depuis le 1er janvier 2018 les comptes annuels en conformité avec la norme IFRS 9 « Instruments financiers ».

Les catégories d'évaluation établies par la norme IFRS 9 s'énumèrent comme suit : instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers dérivés de couverture, actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat, instruments financiers renseignés au coût amorti et instruments financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation.

Les instruments financiers du hors-bilan comprennent notamment les garanties financières et les engagements de prêts non utilisés. Ces derniers sont portés au bilan de Spuerkeess dès qu'ils sont décaissés.

3.2.1 Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers détenus dans le but de dégager un bénéfice sur les fluctuations des prix à court terme sont classés respectivement comme actifs et comme passifs financiers détenus à des fins de transaction. Sont inclus dans cette catégorie certaines valeurs mobilières à revenu fixe, les valeurs mobilières

à revenu variable et ventes à découvert sur ces mêmes instruments financiers ainsi que les instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction.

La notion de « court terme » n'étant pas définie par les normes IFRS, Spuerkeess considère une intention de détention d'une durée moyenne de six mois pour les instruments financiers non dérivés.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés à la juste valeur avec, par la suite, la prise en compte des variations de juste valeur en « résultats sur instruments financiers détenus à des fins de transaction » au compte de résultat. Les intérêts courus durant la période de détention ainsi que les intérêts perçus sont comptabilisés à la rubrique « résultats d'intérêts » et les dividendes à la rubrique « revenus de valeurs mobilières » du compte de résultat, à partir du moment où le droit au paiement devient effectif.

3.2.2 Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture

Spuerkeess applique les principes de couvertures selon la norme IAS 39. Ainsi, elle utilise des instruments financiers dérivés afin de couvrir les risques de taux d'intérêt, de change, de crédit et de prix tels qu'indices boursiers ou prix d'actions. Les instruments financiers dérivés couramment utilisés sont les « IRS – Interest Rate Swaps » et les « CIRS – Cross currency interest rate swaps » dans le cadre d'opérations de couverture standard dite « plain vanilla ». Parallèlement à ces contrats standardisés, Spuerkeess couvre spécifiquement les émissions structurées « Euro Medium Term Notes » (EMTN) et les acquisitions d'obligations structurées incluses dans le portefeuille des valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti et contenant des dérivés incorporées (« embedded derivatives ») par des swaps à composantes structurées. Seules les structures étroitement liées sont couvertes de cette façon.

Un instrument dérivé est toujours considéré comme détenu à des fins de transaction sauf s'il est désigné en tant qu'instrument de couverture. Lors de la conclusion d'un contrat, Spuerkeess peut désigner des instruments financiers dérivés en tant qu'instruments de couverture d'un instrument financier à l'actif ou au passif du bilan, lorsque ces opérations respectent les critères définis par la norme IAS 39.

Spuerkeess classe les instruments de couverture dans les catégories suivantes :

- couverture de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'un engagement ferme ;
- couverture de juste valeur d'un portefeuille ou d'un sous-portefeuille d'actif ;
- couverture d'un flux de trésorerie futur attribuable à un actif ou passif déterminé ou à une transaction future.

Spuerkeess a principalement recours à la couverture de juste valeur et accessoirement à la couverture de flux de trésorerie.

La comptabilité de couverture doit respecter les conditions limitatives suivantes énoncées par la norme IAS 39 :

- préalablement à la mise en place de la couverture, une documentation précise et formalisée sur la relation entre l'élément couvert et l'élément de couverture, la nature du risque couvert, l'objectif et la stratégie justifiant l'opération de couverture ainsi que la méthode utilisée pour mesurer l'efficacité de la relation de couverture doit être préparée ;
- la couverture débute avec la désignation de l'instrument dérivé de couverture et se termine, soit à la décomptabilisation de l'instrument couvert, soit si l'efficacité de la couverture n'est plus donnée ;
- efficacité prospective : dès la mise en place de l'opération, les caractéristiques de l'opération de couverture doivent permettre une couverture efficace de façon à neutraliser les variations de juste valeur, respectivement de flux de trésorerie du sous-jacent couvert au cours de la période de couverture. L'efficacité prospective est donnée lorsque les caractéristiques principales entre éléments couverts et de couverture sont sensiblement identiques (nominal, taux d'intérêt, échéances, devise) à l'intérieur de la période de couverture désignée par Spuerkeess pour l'opération en question ;
- efficacité rétrospective : un test rétrospectif d'efficacité de couverture (variations entre 80% et 125%) est effectué à chaque arrêté comptable.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés désignés comme faisant partie d'une couverture de juste valeur qui satisfont aux conditions et qui ont démontré leur efficacité

vis-à-vis du sous-jacent à couvrir sont comptabilisées au compte de résultat à la rubrique « résultat sur opérations de couverture », au même titre que les variations de juste valeur des instruments couverts.

Si, à un moment donné, la couverture vient à ne plus satisfaire aux conditions de la comptabilité de couverture, la part réévaluée à la juste valeur de l'élément couvert portant intérêt financier doit être amortie par le compte de résultat sur la durée résiduelle de l'élément couvert, sous forme d'un ajustement du rendement de l'élément couvert.

L'inefficacité de la couverture est principalement due :

- à la différence sur le timing des cash-flows ;
- à la différence sur la courbe de taux ;
- à l'effet du changement du risque de crédit.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie qui satisfont aux conditions et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir sont comptabilisés dans les fonds propres à la rubrique « réserve de réévaluation – couverture de flux de trésorerie ».

Si un instrument de couverture arrive à expiration, est vendu, résilié ou exercé ou si la transaction ne satisfait plus aux critères requis pour être qualifiée de couverture, Spuerkeess cesse de pratiquer la comptabilité de couverture. Un ajustement de la valeur comptable d'un instrument financier couvert portant intérêt est amorti par le compte de résultat, l'ajustement devant être totalement amorti à l'échéance. Si l'élément comptable est décomptabilisé, c'est-à-dire sorti du bilan, sa variation de juste valeur est prise directement au compte de résultat.

Spuerkeess applique la macro-couverture de juste valeur sur les prêts à taux fixe en se conformant aux principes de la norme IAS 39 dans sa version « carve-out » de l'Union européenne. En effet, la diminution de la courbe des taux d'intérêts a favorisé la commercialisation des prêts à taux fixe, essentiellement dans le domaine des prêts hypothécaires. La couverture se fait exclusivement par le biais d'instruments financiers dérivés du type IRS.

3.2.3 Valeurs mobilières à revenu variable

Spuerkeess évalue les valeurs mobilières à revenu variable à la juste valeur par la réserve de réévaluation avec comptabilisation des dividendes au compte de résultat et des résultats sur ventes dans une rubrique dédiée des capitaux propres, sans recyclage par le compte de résultat. La rubrique « parts dans les entreprises associées et dans les filiales » est également soumise à ce principe d'évaluation.

3.2.4 Instruments financiers à revenu fixe

La classification des autres instruments financiers à revenu fixe se fait en fonction du modèle d'affaires et du test « SPPI » comme décrit ci-dessous.

3.2.4.1 Les modèles d'affaires

Le modèle d'affaires de base de Spuerkeess prévoit de garder les actifs à long terme, et ceci indépendamment du produit :

- Les valeurs mobilières à revenu fixe acquises sont conservées à long terme. IFRS 9 introduit la notion du modèle d'affaires qui, pour le portefeuille obligataire détenu par Spuerkeess, est défini par le mode de gestion suivant les critères de la durée de détention des titres et du type de revenus générés, soit un revenu d'intérêts ou un résultat sur vente. Associé au test du SPPI (« solely payments of principal and interest ») qui porte sur les modalités de calcul du coupon et de remboursement du principal, 3 types de portefeuilles sont définis :

- Portefeuille **HTC** (« **Hold to collect** ») : le portefeuille obligataire est éligible au classement HTC à condition d'être conservé à long terme dans le but de collecter les flux de trésorerie basés sur les coupons échus et le remboursement du principal. Selon la norme IFRS 9, des ventes sont autorisées dans les cas suivants : (i) l'impact est non-significatif, (ii) l'impact est significatif alors les ventes doivent être peu fréquentes, (iii) elles sont effectuées à l'approche de la maturité de l'instrument et (iv) elles sont liées à des cas exceptionnels tels qu'une dégradation importante de la qualité de crédit de la contrepartie ou encore des changements légaux ou fiscaux.

Les positions obligataires du portefeuille HTC qui passent le test SPPI sont classées dans le portefeuille des actifs financiers renseignés au coût amorti et sont inclus dans la rubrique du bilan « valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti ».

- Portefeuille **HTC&S** (« **Hold to collect and sell** ») : il s'agit d'une détention de titres à long terme mais avec possibilité de vente en fonction des opportunités des marchés financiers.

Contrairement au portefeuille HTC qui se limite à une détention à plus long terme, le portefeuille HTCS se base sur des objectifs de gestion. Ce portefeuille se compose de titres respectant le critère du SPPI, mais ne respectant pas tous les critères définis pour le portefeuille HTC, pour autant qu'ils ne soient pas considérés en tant que positions de négociation.

Les positions obligataires du portefeuille HTCS sont classées dans le portefeuille des actifs financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation.

- Portefeuille **FVTPL** (« **Fair value through profit or loss** ») avec réévaluation à la juste valeur par le compte de résultat. Pour ce modèle d'affaires, 2 cas différents peuvent se présenter :

a. font partie de ce portefeuille, les positions du portefeuille de négociation. La norme IFRS 9 définit la négociation comme l'intention d'acheter et de revendre des titres dans le but de réaliser un profit à court terme. Ce sont des titres avec une détention généralement inférieure à 6 mois. Ces instruments sont inclus dans la catégorie du bilan « instruments financiers détenus à des fins de transaction » sans passage par le test SPPI tel que repris à la section 3.2.1 ;

b. font également partie de ce portefeuille, les positions d'instruments financiers détenus à long terme ne passant pas le test du SPPI et dès lors à évaluer obligatoirement par le biais du compte de résultat. Les positions obligataires du portefeuille FVTPL non détenues à des fins de transaction et ne passant pas le test SPPI sont classées dans la rubrique du bilan « actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat ».

- Les prêts octroyés par Spuerkeess ne sont pas destinés à une vente ultérieure ou à une opération de titrisation mais sont conservés à l'actif du bilan jusqu'au remboursement final. Spuerkeess n'acquiert pas non plus de portefeuilles de prêts déjà en vie.

L'activité prêts de Spuerkeess est dès lors affectée au modèle d'affaires HTC et se base sur les données contractuelles des contrats et sur le principe que les prêts sont octroyés et détenus dans le but de récolter le principal et les intérêts jusqu'à la maturité.

Ainsi, les prêts octroyés par Spuerkeess et respectant le test SPPI sont classés dans le portefeuille d'actifs financiers évalués au coût amorti et présentés séparément dans les comptes de Spuerkeess sous la rubrique « Prêts et avances au coût amorti ».

En revanche, les prêts octroyés par Spuerkeess ne respectant pas le test SPPI sont classés dans le portefeuille d'actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat et présentés globalement dans le bilan sous la rubrique « actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat ».

3.2.4.2 Suivi du respect des modèles d'affaires

Les seuils de remise en cause du modèle d'affaires mis en place par Spuerkeess négligent les ventes et les plus-values réalisées sur des positions à maturité résiduelle inférieure ou égale à 6 mois.

Le seuil relatif à l'impact a été fixé à 5% du produit net bancaire (PNB). Le PNB considéré est celui de l'exercice précédent. Si ce seuil est dépassé et si plus de 10% des encours d'un portefeuille sont vendus par an, alors le portefeuille ne remplit plus les conditions d'éligibilité au classement HTC avec évaluation au coût amorti.

Le dépassement des 2 seuils cumulés lancera dès lors la procédure de notification au sous-comité des Risques. Le suivi de ces seuils sera assuré sur base mensuelle.

En-deçà de ces seuils, Spuerkeess a défini des seuils d'alerte en prenant en compte des observations historiques, ceci dans un but d'anticiper l'atteinte des seuils absolus :

- un nombre de 50 opérations ;
- un nominal cumulé de 2% ;
- un impact PNB de 3%.

Tout dépassement d'un de ces seuils fera l'objet d'une notification au sous-comité des Risques, suivie d'une délibération documentée.

En matière d'octroi ou de gestion de prêts, toute modification du modèle d'affaires existant ainsi que toute définition d'un modèle d'affaires additionnel devra nécessairement passer par les différents niveaux de gouvernance, qui sont les sous-comités ALM/Risques, les Comités ALM et de pilotage des Risques, le Comité de direction, les comités d'audit/des risques au niveau du Conseil d'administration ainsi que le Conseil d'administration lui-même.

3.2.4.3 Le test « SPPI »

Les instruments financiers sous forme de valeurs mobilières à revenu fixe doivent, pour passer le test du SPPI, n'inclure que des structures :

- considérées comme non-spéculatives et/ou sans effet de levier ;
- dont la rémunération sous forme d'intérêts respecte la valeur temps ;
- garantissant le paiement d'intérêts et le remboursement du principal.

La classification d'un titre comme SPPI compliant ou non-SPPI compliant est reflétée à travers son « deal type ». Cette information qualitative est reprise dans les systèmes d'information de Spuerkeess et soumise à des procédures de contrôle spécifiques. Lorsqu'un instrument financier du type obligataire peut se voir attribuer plus d'un « deal type », une analyse quantitative est réalisée afin de mesurer le degré de levier de l'instrument par rapport à un instrument à taux fixe sur la même période pour déterminer le « deal type » final à retenir.

Pour les instruments financiers de type « prêt », le test du SPPI est basé sur les 2 principes suivants :

- le remboursement du principal et des intérêts doit être contractuellement assuré. Ce critère est en principe toujours rempli dans la mesure où les prêts ne contiennent pas de dérivés incorporés modifiant significativement les cash flows hormis des « cap/floor », ni des pénalités de remboursement anticipé significatives.
- le rendement doit être basé sur la valeur temps « time value of money » plus une marge qui vient compenser le risque de crédit. Ce critère sous-entend qu'il n'y a pas d'effet de levier.

Pour les tests SPPI des prêts, Spuerkeess distingue deux grandes catégories, à savoir les prêts standards contractés sur base d'un contrat modèle et les prêts « sur mesure » impliquant des conditions spéciales et autres obligations à respecter par le débiteur.

Les contrats à la base de tous les prêts standards sont soumis préalablement à une revue de compatibilité de leurs conditions avec le critère du SPPI. Une revue contrat par contrat n'est pas effectuée pour ce type de contrats. Les données contractuelles de chaque nouveau type de prêt appartenant à cette catégorie de prêts sont soumises à un test SPPI sur base d'une liste de critères spécifiques avant commercialisation.

Les contrats à la base des prêts sur mesure sont revus individuellement pour déterminer le respect du critère du SPPI conformément aux procédures internes incluant les critères de la norme.

3.2.5 Les passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat

Les passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat comprennent les instruments à structures non étroitement liées, mais couverts économiquement par des instruments financiers dérivés. Par cette désignation de l'instrument financier passif, Spuerkeess compense l'effet du décalage comptable avec l'instrument financier dérivé. Les instruments financiers dérivés utilisés à cette fin sont exclusivement des instruments du type IRS ou CIRS. La compensation des justes valeurs se fait

naturellement au niveau du compte de résultat de Spuerkeess au niveau des rubriques « résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction » et « résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat ».

3.2.6 Autres actifs et autres passifs financiers

Les autres actifs se composent notamment des valeurs à recevoir à court terme. Les autres passifs se composent des valeurs à payer à court terme, des coupons à payer et des titres remboursables pour compte de tiers, des dettes envers les créanciers privilégiés et des dettes provenant des contrats de location.

3.2.7 Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

Les produits et charges d'intérêt sont comptabilisés au compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux tient compte des coûts et revenus de transaction et des primes et décotes. Les coûts et revenus de transaction qui font partie intégrante du taux effectif du contrat, tels que les frais de dossier, s'assimilent à des compléments d'intérêt.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont enregistrés à leur juste valeur. Les changements de juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat à la rubrique « résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction ». De même, les instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat sont enregistrés à leur juste valeur et les changements de juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat à la rubrique « résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat ». La comptabilisation des intérêts se fait au taux d'intérêt effectif via la rubrique « résultats d'intérêt ».

Les dividendes sont enregistrés à la rubrique « revenu de valeurs mobilières », les intérêts sont enregistrés à la rubrique « résultat d'intérêts ».

Spuerkeess comptabilise les commissions n'entrant pas dans le calcul du taux d'intérêt effectif conformément à la norme IFRS 15, à savoir lorsque l'obligation de performance est réalisée selon qu'elle soit réalisée à un moment donné ou progressivement. Ceci concerne principalement les commissions suivantes :

- les commissions liées à des obligations de prestation remplies progressivement, qui sont donc étalées sur la période correspondante ;
- les commissions liées à des obligations de prestation réalisées à un moment donné et donc enregistrées en compte de résultat quand la prestation est réalisée.

A noter que l'entrée en vigueur de la norme IFRS 15 au 1er janvier 2018 n'a pas eu d'impact sur la façon de comptabiliser ce type de revenu par Spuerkeess.

Pour certaines opérations liées à la clientèle « Wholesale international », les commissions d'engagement et d'utilisation sont déterminées en fonction d'un pourcentage de la ligne de crédit. Ces commissions sont intégrées « prorata temporis » sur la durée de vie de la ligne, sauf s'il s'agit de commissions devant être intégrées au coût d'acquisition de l'exposition bilantaire éventuelle résultant de la ligne de crédit.

3.2.8 Compensation d'actifs et passifs financiers

Pour la compensation de certaines positions relatives aux contrats de mises et prises en pension, l'existence d'un contrat « Global Master Repurchase Agreement » (GMRA), n'est pas une condition suffisante. En effet, la compensation bilantaire de ces contrats ne se fait que si les contreparties en ont convenu d'avance et si les opérations respectent les critères de date de maturité et de système de liquidation et de paiement identiques.

3.3 OPÉRATIONS BANCAIRES

3.3.1 Evaluation initiale

Les achats et les ventes d'actifs et de passifs financiers dont respectivement la livraison et le règlement sont effectués à une date ultérieure à la date de transaction, sont comptabilisés au bilan respectivement à la date de livraison et à la date de règlement.

Tous les instruments financiers sont enregistrés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, augmentée des frais directement attribuables lorsque ces instruments financiers ne sont pas renseignés à la juste valeur au compte de résultat. Cette juste valeur initiale correspond généralement au prix de transaction.

Les transactions sur instruments financiers de l'actif et du passif sous forme de valeurs mobilières sont enregistrées en date de transaction au hors bilan et en date valeur au bilan.

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur en date de transaction. La classification des instruments financiers dérivés lors de leur comptabilisation initiale dépend de l'intention et des caractéristiques de leur détention. Ainsi, une classification en « instruments financiers détenus à des fins de transaction » ou en « instruments de couverture » est possible.

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés à l'actif lorsque la juste valeur est positive et au passif lorsqu'elle est négative. La juste valeur s'entend ici comme le « dirty price » de ces instruments, c'est-à-dire intérêts courus compris.

Les instruments financiers dérivés, incorporés dans des passifs financiers, sont séparés du contrat hôte et enregistrés à la juste valeur si leurs caractéristiques économiques et les risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte et si l'instrument financier global n'est pas classé comme détenu à des fins de transaction, respectivement n'a pas été désigné comme étant évalué à la juste valeur par le compte de résultat. Les instruments financiers dérivés incorporés qui ont été séparés du contrat hôte sont comptabilisés à leur juste valeur dans le portefeuille détenu à des fins de transaction et les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat.

Les plus ou moins-values réalisées lors de la vente d'actifs finan-

ciers qui ne font pas l'objet d'une réévaluation par le biais du compte de résultat sont calculées par différence entre le montant reçu net de frais de transaction et respectivement le coût d'acquisition et le coût amorti de l'actif financier.

3.3.2 Evaluation ultérieure

Les méthodes d'évaluation sont les suivantes : au coût historique, au coût amorti ou à la juste-valeur.

3.3.2.1 Le coût historique

Pour les actifs et passifs financiers renseignés au coût historique, leur évaluation correspond au montant initial enregistré.

3.3.2.2 Le coût amorti

Le coût amorti correspond au montant initial enregistré, diminué des amortissements en capital, ajusté des primes et décotes calculées par différence entre le montant initial et le montant de remboursement à l'échéance et étalées sur la durée de l'actif, moins les dépréciations constatées via des corrections de valeur.

3.3.2.3 La juste valeur

La juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée peut normalement être déterminée par référence à un marché actif ou à partir de techniques d'évaluation basées principalement sur des observations de marché.

Ainsi, pour déterminer une valorisation cohérente des différents instruments financiers évalués à la juste valeur, Spuerkeess a recours aux méthodes et modèles suivants :

- instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture : Spuerkeess applique respectivement la méthode des flux de trésorerie actualisés pour les contrats « plain-vanilla » et la méthode de « Black & Scholes » pour les contrats structurés. En plus de ces évaluations à la juste valeur, Spuerkeess calcule, après application des conventions ISDA-CSA, un ajustement pour risque de contrepartie « Credit Value Adjustment » (CVA), visant à tenir compte de la qualité de crédit de la contrepartie pour les instru-

ments financiers dérivés renseignés à l'actif et un ajustement pour risque de crédit propre à Spuerkeess « Debit Value Adjustment » (DVA), pour les instruments financiers dérivés renseignés au passif.

- actifs financiers :

- valeurs mobilières à revenu fixe :
 - pour les valeurs cotées sur un marché actif, utilisation du prix « bid » d'une source de cotation officielle,
 - pour les valeurs cotées sur un marché jugé inactif, détermination d'une valeur d'évaluation via l'application du modèle d'évaluation interne.
- valeurs mobilières à revenu variable :
 - pour les valeurs cotées sur un marché actif, utilisation du prix « bid » d'une source de cotation officielle,
 - pour les valeurs non cotées, respectivement cotées sur un marché jugé inactif, détermination par Spuerkeess d'une valeur d'évaluation selon une procédure détaillée ci-après sous la section « 3.3.3 Techniques d'évaluation pour la détermination de juste valeur et de la hiérarchie de juste valeur ».

- passifs financiers :

- les émissions d'EMTN de Spuerkeess sont classées au coût amorti. En vue d'éviter un impact au compte de résultat lié à la couverture de ces émissions par des instruments financiers dérivés, ces opérations sont désignées comme « fair value hedge ». Ainsi, la méthode d'évaluation à la juste valeur appliquée à l'émission et l'évaluation de sa couverture sont identiques : respectivement méthode des flux de trésorerie actualisés et méthode « Black & Scholes » ;
- les émissions d'EMTN de la maison mère du Groupe désignées à la juste valeur à travers le résultat net : la méthode d'évaluation à la juste valeur appliquée à l'émission et l'évaluation de sa couverture sont identiques : respectivement méthode des flux de trésorerie actualisés et méthode « Black & Scholes ».

3.3.3 Techniques d'évaluation pour la détermination de la juste valeur et la hiérarchie de juste valeur

Lorsque la juste valeur d'un instrument financier renseigné au bilan ne peut être déterminée à partir d'un marché actif, elle est calculée à partir de techniques d'évaluation basées le plus souvent sur des modèles mathématiques. Dans la mesure du possible, les variables qui sont fournies aux modèles mathématiques sont issues d'observations de marché.

Spuerkeess utilise, pour la détermination des justes valeurs, des techniques d'évaluation basées sur des données de marchés observables et non observables :

- les données observables reflètent les variations de marché obtenues de sources indépendantes et reflétant des transactions réelles (p.ex. un taux swap de 3 ans) ;
- les données non observables reflètent les estimations et les hypothèses internes relatives aux variations de marché adoptées par Spuerkeess, comme par exemple une estimation de l'échéancier de remboursement d'un titre « Mortgaged-backed Securities » (MBS).

Suivant la nature des données observables et non observables, une hiérarchisation des justes valeurs a été mise en place :

- juste valeur de niveau 1 : essentiellement des cotations issues de marchés actifs d'instruments financiers identiques. Ce niveau renseigne des titres de participations et des instruments de dettes cotés sur des bourses, ainsi que des instruments financiers dérivés échangés sur des marchés organisés. Font également partie du niveau 1, les instruments financiers non cotés sur un marché, mais pour lesquels une transaction a eu lieu récemment.
- juste valeur de niveau 2 : données entrantes, autres que des cotations du niveau 1, directement observables pour les instruments financiers, tel un prix, ou indirectement observables, c. à d. déduites de prix observables, telle la volatilité implicite d'une action déduite du prix observé de contrats d'option sur cette même action. Ce niveau comprend la majeure partie des instruments financiers dérivés échangés de gré à gré et des instruments de dettes structurés émis. A l'origine de ces données entrantes, comme par

exemple les courbes de taux « EURIBOR » ou les « spreads » de crédit, se trouvent des fournisseurs spécialisés dans le domaine des informations financières.

- juste valeur de niveau 3 : ce niveau comprend certains instruments de capitaux propres ou de titres de dette pour lesquels la plupart des paramètres utilisés dans les modèles d'évaluation sont basés sur des estimations et hypothèses internes. Les participations de Spuerkeess dans des sociétés non cotées non-significatives sont évaluées sur base de l'actif net après prise en compte du dividende pour l'exercice en cours et les participations significatives sont évaluées de la manière suivante :

- en cas de transaction (augmentation de capital ou opération de cession) au cours du dernier semestre ou en cas d'accord des parties d'une transaction future sur le prix de celle-ci, ce prix de transaction constitue la base pour la valeur d'évaluation de la position, en considération d'une décote, dès lors que la participation est jugée stratégique pour Spuerkeess et qu'aucun actionnaire paraétatique, comme Spuerkeess, ne participe à la transaction ;
- pour les semestres consécutifs à une transaction, le prix de la dernière transaction reste une référence importante, mais ne détermine pas de manière exclusive le prix d'évaluation ;
- le prix de la transaction historique est ajusté par rapport à un certain nombre de ratios boursiers dégagés sur base d'un échantillon de sociétés cotées ayant une activité commerciale et/ou industrielle comparable à la société non cotée, évaluée par Spuerkeess, cet échantillon étant appelé « peer group » ;
- dès lors que la dernière transaction date de plus de deux ans, une évaluation sur base des ratios boursiers de ce « peer group » est privilégiée. Elle permet de dégager la valeur de la position détenue par Spuerkeess. Une décote à la valorisation des actifs non cotés pourra être appliquée ;
- les ratios suivants sont documentés pour la société non cotée, détenue par Spuerkeess et pour toutes les sociétés cotées du « peer group » :

- valeur d'entreprise sur EBITDA (sauf les sociétés actives dans le secteur de l'assurance) ;
- Price-to-Book, Price-to-Sales et Price-to-Earnings ;
- ratios complétés par des informations relatives à la perspective de croissance des activités, aux marges d'exploitation, au retour sur capitaux propres (RoE), à l'endettement et à la qualité de crédit ;
- les données utilisées sont issues des comptes sociaux. Les multiples du « peer group » dérivés des ratios boursiers et les données comptables des sociétés composant chaque « peer group » sont retirés de Bloomberg en référence aux cours de clôture le jour de l'évaluation, à savoir le 30 juin ou le 31 décembre de l'année respective ;
- afin de compléter cette évaluation par les multiples boursiers, Spuerkeess peut avoir recours à des multiples sur base de transactions récentes sur des sociétés ayant les mêmes caractéristiques que la société non cotée, détenue par Spuerkeess.

Un changement de niveau pourrait éventuellement s'opérer dans le cas où les caractéristiques des marchés venaient à changer.

Pour déterminer cette hiérarchisation des justes valeurs, Spuerkeess a passé en revue l'ensemble des instruments financiers évalués à la juste valeur, afin d'évaluer l'importance des données observables, soit directement, soit indirectement sur les marchés. Parmi les données de marché observables figurent :

- courbes de « credit spreads » déterminées à partir des prix des contrats « credit default swaps » (CDS) ;
- taux d'intérêts interbancaires ou taux swap ;
- cours de change des devises ;
- indices boursiers ;
- « credit spreads » des différentes contreparties.

3.3.4 Dépréciations des actifs financiers (« impairments »)

En conformité avec la deuxième phase de la norme IFRS 9, Spuerkeess considère l'ensemble des produits du modèle « HTC » respectant le critère dit du SPPI ainsi que les garanties et certains engagements enregistrés au hors bilan dans le calcul de dépréciation des actifs financiers.

Ces expositions sont classées selon trois « stages » déterminant le calcul des corrections de valeur :

- le « stage 1 » reprend les expositions dont le risque de crédit est resté inchangé ou ne s'est pas dégradé de manière significative depuis l'octroi du prêt ou l'achat du titre (« at inception »).

→ Correction de valeur = « Expected Credit Loss » à 1 an

- le « stage 2 » reprend les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis l'octroi du prêt ou l'achat du titre, donc les expositions qui :

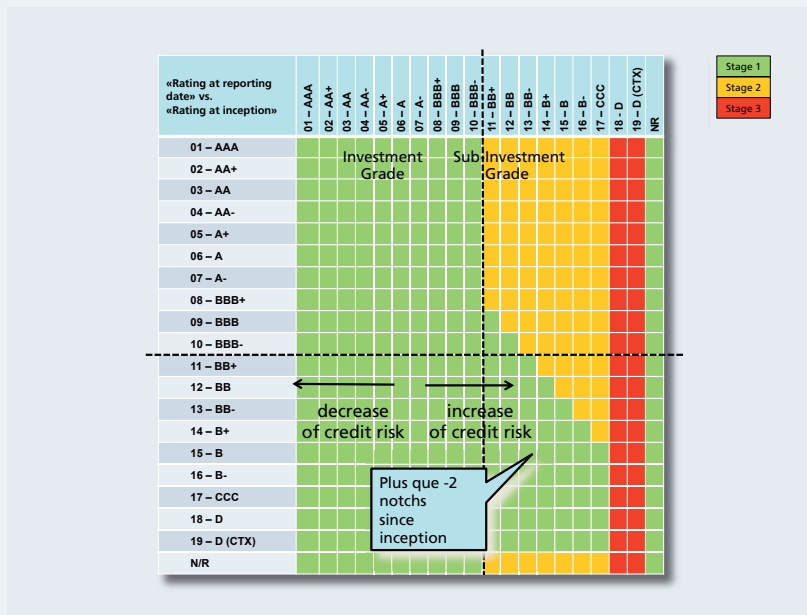
- ont subi une dégradation de leur notation interne ≥ 3 notches « since initial recognition » et affichent une notation « sub-investment grade » à la date de reporting ;
- sont « Past-Due » pendant 30 jours consécutifs par retard sur une échéance de remboursement contractuelle de prêt ou un dépassement en compte à vue ;
- sont « non-performing » hors défaut selon la définition CRR ;
- ont été restructurées selon la définition de l'« Autorité bancaire européenne » (ABE).

→ Correction de valeur = « Lifetime Expected Credit Loss »

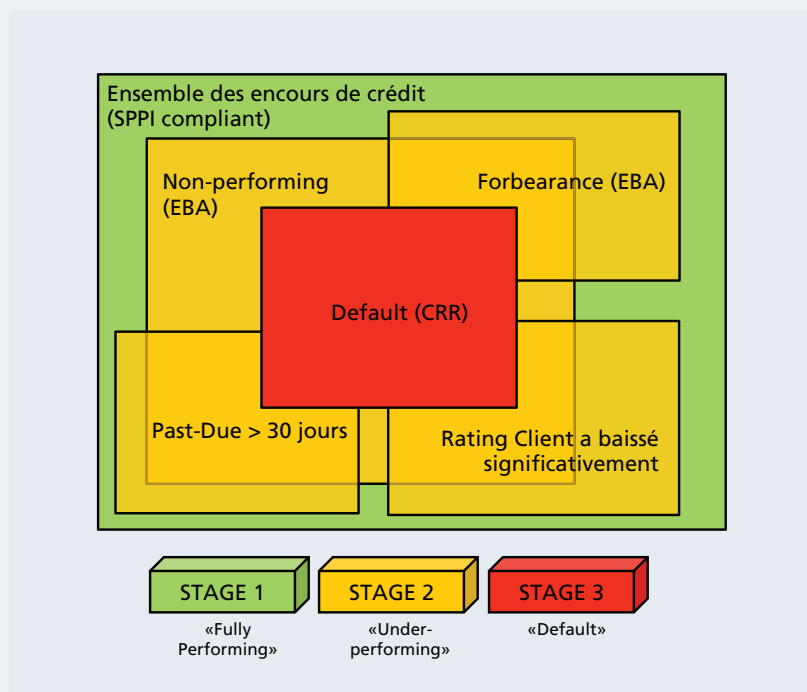
- le « stage 3 » reprend les encours en défaut selon la définition CRR. Les impacts de la nouvelle norme sur les corrections de valeur des encours classés en « stage 3 » sont moins importants que ceux sur les corrections de valeur des encours classés en « stage 1 » ou « stage 2 ». En effet, le calcul des corrections de valeur appliqué conformément à la norme IAS 39 tient déjà compte des pertes résultant des flux futurs réestimés suite à l'entrée en défaut d'une exposition.

→ Correction de valeur = « Lifetime Expected Credit Loss » (avec probabilité de défaut = 1)

Matrice d'affectation des « stages » initiaux et de migration en cas d'augmentation significative du risque de crédit :



Le graphique et le tableau ci-dessous détaillent la prise en compte des notions de l'ABE dans les différents « stages » :



Contagion et période probatoire : Spuerkeess applique la contagion pour l'ensemble des défauts. Ainsi, tous les engagements d'un client en défaut se retrouvent au « stage 3 ». La contagion n'est pas appliquée pour les « stages 1 et 2 ».

Le tableau ci-dessous résume les déclencheurs des différents évènements :

Notions	Explications	Stage IFRS9
1. « Défaut »	<ul style="list-style-type: none"> · Pas d'arriérés de paiement, mais unlikelihood to pay, dans le sens d'un doute sérieux sur la capacité future de remplir les engagements (p.ex. faillite) · Retard > 1 mensualité pendant > 90 jours, ou · Dépassement > EUR 500 pendant 90 jours 	STAGE 3
2. « Non-Performing »	<ul style="list-style-type: none"> · Retard > ½ mensualité pendant > 90 jours, ou · Dépassement > EUR 100 pendant 90 jours, ou · Critères qualitatifs (p.ex. : bilan récent manque ou publication de résultats décevants) 	STAGE 2
3. « Forbearance / renegotiated due to significant increase in the credit risk » (IFRS 9 B.5.5.27)	<ul style="list-style-type: none"> · Mesures de restructuration accordées en faveur du client durant la durée du contrat (sursis, prorogation de l'échéance, diminution de taux) <u>et</u> client en difficulté financière (proxy : rating interne) 	STAGE 2
4. « Past-Due »	<ul style="list-style-type: none"> · Retard pendant > 30 jours avec certains seuils de matérialité (Notion EBA) 	STAGE 2
5. Rating interne	<ul style="list-style-type: none"> · Dégradation du rating interne \geq 3 noches « since initial recognition » et une notation « sub-investment grade » à la date de reporting. 	STAGE 2

Tableau sur les périodes probatoires :

Migration	Déclencheur de la migration	Période probatoire	Conditions
Stage 2 au stage 1	Forbearance	2 ans	- montant significatif remboursé pendant la phase probatoire - rating investment grade - performing
	Non-performing et forbearance	min. 2 ans	- 1 année de période probatoire pour le statut de non-performing, c.à.d. que le client sort du non-performing si la date début forbearance \geq 1 année - 2 années de période probatoire pour le statut de forbearance : après la fin du statut de non-performing débute la période probatoire du statut de forbearance (cf. conditions de sorties forbearance énumérées ci-avant)
	Rating Wholesale	1 an	les variables considérées pour le rating Wholesale se base sur les états financiers publiés annuellement : impact potentiel sur le rating pendant 12 mois
	Rating interne Retail	6 mois	les variables considérées pour le rating Retail se basent sur le comportement historique des 6 derniers mois : impact potentiel sur le rating pendant 6 mois
Stage 3 au stage 2	Clôture automatique du défaut (remboursement des impayés), mais autre événement stage 2 en cours	non	la clôture automatique du défaut implique un passage direct du stage 3 vers le stage 2 (en cas de SICR)
	Clôture manuelle d'un défaut unlikeliness to pay, mais autre événement stage 2 en cours	oui	lors de la clôture manuelle du défaut, une période probatoire est appliquée en fonction des différents cas de figure.
Stage 3 au stage 1	Clôture automatique du défaut (remboursement des impayés)	non	la clôture automatique du défaut implique un passage direct du stage 3 vers le stage 1 (absence de SICR).
	Clôture manuelle d'un défaut unlikeliness to pay	oui	lors de la clôture manuelle du défaut, une période probatoire est appliquée en fonction des différents cas de figure (absence de SICR).

Détermination de l'« Expected Credit Loss » : pour chaque « stage », la méthode de calcul utilisée est différente :

Stage	Description	Formule	Explication
1	La perte attendue est calculée sur une période d'un an au maximum	$ECL = PD_{M,1} \cdot LGD_1 \cdot Exposures(t_0)$	<ul style="list-style-type: none"> - $PD_{M,1} = 1-(1-PD_1)^M$ et M la maturité résiduelle en nombre de jour / 365,25 de l'année prochaine, - PD_1 = Probabilité de défaut pour la première année, qui tient compte de la durée résiduelle effective (Granularité journalière), - LGD_1 = Perte en cas de défaut durant l'année prochaine, - $Exposure(t_0)$ = Exposition au début de la période.
2	La perte attendue est à estimer sur toute la durée de vie restante du contrat (lifetime expected loss)	$ECL = \sum_{k=1}^n ECL_k = \sum_{k=1}^n PD_{M,k} \frac{(Exposures_{k-1} \cdot LGD_k)}{(1+i)^{k-1}}$	<p>$PD_{M,k}$ tient compte de la durée résiduelle effective (Granularité journalière). L'ECL est la somme des pertes attendues par an, actualisées au taux contractuel respectif i. La variable n représente la durée restante de l'exposition exprimée en années.</p>
3	La probabilité de défaut est de 100% pour ces expositions, la perte attendue est donc fonction de l'encours actuel et du taux de perte (LGD), qui tient compte des flux futurs réestimés	$ECL = 100\% \cdot LGD_1 \cdot Exposures(t_0)$	<ul style="list-style-type: none"> - LGD_1 = Perte en cas de défaut durant l'année prochaine, - $Exposure(t_0)$ = Exposition au début de la période.

Les principes de base appliqués par Spuerkeess sont repris dans le tableau précédent et les paramètres de risques PD et LGD sont dérivés des paramètres « through the cycle » (TTC) utilisés pour le calcul des exigences en fonds propres. Pour tenir compte des aspects « point-in-time » (PIT) et « forward looking », Spuerkeess a appliqué un indice (PIT Index) qui permet de transformer les paramètres TTC en paramètres PIT et de projeter les paramètres en considérant 3 scénarios économiques : scénario baseline, adverse et optimiste.

Les probabilités de défaut (PD) sont déterminées à l'aide de projection du PIT Index à partir d'une fonction par classe d'exposition ou à partir d'un tableau basé sur un jugement d'expert. La projection du PIT Index dépend donc de la projection de variables macro-économiques, qui elles sont fonction d'un scénario macro-économique simulé.

Pour évaluer la correction de valeur « lifetime » d'un produit, une PD conditionnelle est déterminée, représentant la probabilité qu'une exposition tombe en défaut pendant l'année k des n années restantes.

Le paramètre du « Loss Given Default » (LGD) est déterminé à partir d'un arbre de décision qui se base sur les caractéristiques des différents produits. Spuerkeess utilise une approche PIT.

Spuerkeess a recours à trois scénarios, un scénario baseline pondéré à 60% et calibré sur base des prévisions et du FMI pour les portefeuilles national et international, un scénario optimiste et un scénario adverse pondérés à 20% chacun. Les scénarios optimiste et adverse ont été dérivés sur base de scénarios historiques reflétant respectivement des phases de croissance et de crise à horizon de 5 ans.

Les résultats ainsi obtenus sont revus et validés par les instances compétentes.

Les évolutions du PIB et de l'inflation pris en considération dans les trois scénarii se basent sur le tableau suivant :

Année	Estimation Scenarii PIB			Estimation Scenarii inflation		
	Baseline	Adverse	Optimistic	Baseline	Adverse	Optimistic
2020	1,70%	0,14%	2,03%	1,80%	0,21%	1,80%
2021	1,60%	-2,18%	2,95%	1,80%	0,75%	1,95%
2022	1,60%	1,60%	2,61%	1,90%	1,17%	1,97%
2023	1,50%	0,90%	2,87%	2,00%	0,91%	2,00%
2024	1,60%	0,50%	2,50%	2,00%	0,66%	2,73%

La détermination des montants pour les dotations et les reprises de corrections de valeur suivent la méthodologie telle que décrite ci-dessus.

3.3.4.1 Abandon de créances évaluées au coût amorti

Seules des corrections de valeur actées sur des encours du stage 3 peuvent faire l'objet d'un abandon de créances.

La décision d'abandonner une créance est prise par le Comité de direction de Spuerkeess sur base d'une appréciation que la probabilité de récupération sur une telle créance tend vers zéro.

Le cas échéant, l'abandon de créance est réalisé sur l'intégralité de l'encours visé.

3.4 MISES ET PRISES EN PENSION - PRÊTS ET EMPRUNTS DE TITRES

3.4.1 Mises et prises en pension

Les titres soumis à une convention de vente avec engagement de rachat (opérations de cession-rétrocession) qui porte sur le même actif ou un actif substantiellement identique demeurent au bilan. La dette envers la contrepartie est inscrite au passif sous la rubrique « dépôts évalués au coût amorti ».

Spuerkeess conclut essentiellement des contrats avec engagement de rachat ferme du même actif ou d'actifs substantiellement identiques.

Par analogie, les titres soumis à une convention d'achat avec engagement de revente, qui portent sur un même actif ou un actif substantiellement identique, ne sont pas actés au bilan. La contrepartie des titres achetés avec un engagement de revente (« prise en pension ») est inscrite sous la rubrique « prêts et avances au coût amorti ». En effet, ce type d'instruments entre dans un modèle d'affaire HTC et respecte les caractéristiques du test dit SPPI.

Spuerkeess effectue des opérations de « triparty repo » et de « triparty reverse repo » avec des contreparties dont la notation est supérieure ou égale à la notation « A ». Un intermédiaire intervient en tant qu'entité tierce pendant toute la durée de vie du contrat pour gérer les règlements contre livraison, contrôler les critères d'éligibilité des titres, calculer et gérer les appels de marge et gérer les substitutions de titres. Les échéances des contrats varient entre « overnight » et 12 mois.

Les revenus et les charges des contrats de mise et de prise en pension se comptabilisent au compte de résultat à la rubrique « résultat d'intérêts ».

3.4.2 Prêts et emprunts de titres

Les titres prêtés demeurent au bilan. Les titres empruntés ne figurent pas au bilan.

3.5 MARCHÉ INTERBANCAIRE

3.5.1 Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés initialement à la juste valeur nette de frais de transaction. Ultérieurement, les emprunts sont comptabilisés au coût amorti et toute différence entre le montant net reçu et le montant remboursable est comptabilisé au compte de résultat sur la durée du prêt, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.5.2 Emissions de titres

Les émissions de Spuerkeess sont classées au coût amorti. Toutefois, dans le cadre de ses programmes « EMTN », Spuerkeess émet bon nombre d'obligations structurées contenant des instru-

ments financiers dérivés incorporés (« embedded derivatives ») dont les variations de prix sont couvertes par des « swaps » dont la structure est une copie conforme de celle contenue dans l'obligation.

Spuerkeess a désigné les opérations étroitement liées comme relations de couverture de juste valeur permettant ainsi de compenser l'effet de la variation des prix de marché au niveau du compte de résultat.

Pour les opérations non étroitement liées, Spuerkeess applique l'option de juste valeur en les reprenant à la rubrique « passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat ». Leur évaluation se fait, comme la rubrique l'indique, à la juste valeur par le compte de résultat. Le risque de crédit propre est à renseigner dans les autres éléments du résultat global, ce risque est jugé non-matériel pour Spuerkeess.

3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles à usage propre ainsi que les immobilisations corporelles de placement sont comptabilisées au prix d'acquisition. Les frais en relation directe avec l'acquisition sont capitalisés comme partie intégrante du coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles à usage propre se composent des terrains et constructions, des aménagements intérieurs ainsi que des équipements informatiques et autres. Elles comprennent également les droits d'utilisation d'actifs dont les sous-jacents sont des immobilisations corporelles.

En ce qui concerne la rubrique « immobilisations corporelles de placement » prévue par la norme IAS 40, Spuerkeess y renseigne les immeubles donnés en location.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur cumulées. Les frais en relation directe avec l'acquisition sont capitalisés et amortis comme partie intégrante du coût d'acquisition au même rythme que l'actif principal. Le montant amortissable de ces immobilisations est calculé après déduction de leur valeur résiduelle. Spuerkeess applique l'amortissement par composants selon IAS 16 sur les immobilisations corporelles de type construction. Ainsi, les composants relatifs

aux immobilisations corporelles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité attendue. Les terrains sont enregistrés au coût.

Durée d'utilité pour les principaux types d'immobilisations corporelles :

- constructions :
 - Composant gros-œuvre 30 - 50 ans
 - Composant parachèvement 1 30 ans
 - Composant parachèvement 2 10 ans
 - Composant autres 10 - 20 ans
- matériel informatique : 4 ans
- aménagement des bureaux, mobiliers et matériels : de 2 à 10 ans
- véhicules : 4 ans

Le composant parachèvement 1 regroupe entre autres les cloisons légères, les chapes, carrelages, et menuiseries, tandis que le composant parachèvement 2 regroupe les revêtements de sol souples et les peintures. Le composant « autres » reprend entre autres les installations électriques, le sanitaire et les installations de chauffage et de climatisation.

Les investissements qui sont réalisés sur les immeubles pris en location s'amortissent en fonction de la durée restant à courir du bail. Si la durée n'est pas déterminée, l'amortissement se fait sur 10 ans.

Les frais de maintenance et de réparation qui n'affectent pas la valeur productive des immobilisations sont comptabilisés au compte de résultat au moment de leur survenance.

Si la valeur recouvrable d'une immobilisation devient inférieure à sa valeur comptable, la valeur au bilan de cette immobilisation devra être ramenée à son montant recouvrable estimé par la constatation d'une dépréciation d'actifs.

Les dépenses qui ont pour but d'augmenter les bénéfices retirés d'une immobilisation ou d'un bien immobilier, ou qui contribuent à augmenter sa durée de vie, sont enregistrées à l'actif du bilan et amorties sur la durée de vie de l'actif sous-jacent.

Les plus ou moins-values provenant de la mise hors service ou de la sortie d'une immobilisation corporelle du patrimoine de Spuerkeess sont déterminées par différence entre les produits

des sorties nettes et la valeur résiduelle de l'actif et sont imputées au compte de résultat, à la ligne « résultat sur actifs non courants et des groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente et ne remplissant pas les conditions d'une activité abandonnée », à la date de la mise hors service ou de la sortie.

Le prix d'acquisition du matériel et du mobilier dont la durée usuelle d'utilisation est inférieure à une année est directement enregistré au compte de résultat de l'exercice, à la ligne « autres frais généraux administratifs ».

L'enregistrement à la présente rubrique des droits d'utilisation d'un actif en vertu d'un contrat de location est explicité au paragraphe 3.8.1.1.

3.7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Spuerkeess considère les logiciels, qu'ils soient acquis ou générés en interne, ainsi que les coûts de développement et de mise en place y afférents, comme des immobilisations incorporelles. Il s'agit de logiciels qui sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

3.8 LES CONTRATS DE LOCATION

Lorsqu'à travers un contrat, un bailleur cède à un preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange de paiement(s), ce contrat est considéré comme un contrat de location.

3.8.1 Spuerkeess est locataire

La norme IFRS 16 « contrats de location » a remplacé la norme IAS 17 du même nom depuis le 1er janvier 2019. Les comptes annuels 2019 de Spuerkeess ont été établis en conformité avec la nouvelle norme IFRS 16, et les comptes annuels 2018 ont été établis en conformité avec la norme IAS 17 alors en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018.

3.8.1.1 Les contrats de location selon IFRS 16

Spuerkeess a conclu des contrats de location pour la location d'immeubles, de parkings et de guichets automatiques S-BANK.

Ces contrats de prise en location entraînent les comptabilisations suivantes :

- comptabilisation d'un « droit d'utilisation d'un actif » à l'actif. Le coût de l'actif comprend le montant initial de l'obligation locative ainsi que, le cas échéant, les paiements de loyers déjà versés, les coûts directs initiaux et de démantèlement. Ce droit d'utilisation est comptabilisé dans le poste d'actif où auraient été présentés les biens sous-jacents correspondants, à savoir le poste « immobilisations corporelles » ;
- comptabilisation d'une « obligation locative » au passif : l'obligation locative représente la valeur actualisée des paiements des loyers qui n'ont pas encore été versés. Cette obligation locative est comptabilisée au passif dans la rubrique « autres passifs ». Spuerkeess a opté pour une comptabilisation de la valeur non actualisée des paiements des loyers étant donné l'impact non matériel qui résulterait de cette actualisation. Il n'y a donc aucune charge d'intérêts comptabilisée sur les dettes provenant de contrats de location ;
- comptabilisation au compte de résultat des « loyers de location » et des « pénalités » éventuelles à payer dans le cas où il est mis fin anticipativement à un contrat de location ; les pénalités sont à comptabiliser en tant que charges au titre de l'exercice de résiliation du contrat.

3.8.1.2 Les contrats de location selon IAS 17

Spuerkeess a essentiellement conclu des contrats de location simple pour la location de ses immeubles ou équipements. Les loyers de location sont comptabilisés au compte de résultat. S'il est mis fin anticipativement à un contrat de location, les pénalités à payer sont comptabilisées en tant que charges de l'exercice au cours duquel la résiliation est survenue.

3.8.2 Spuerkeess est bailleuse

Dans le cas où Spuerkeess est bailleuse, il faut distinguer les contrats de location-financement des contrats de location simple.

Un contrat de location qui transfère au locataire l'essentiel des risques et des avantages liés à la possession de l'actif est un contrat de location-financement (« financial lease »), sinon il s'agit d'un contrat de location simple (« operating lease »).

Lorsque Spuerkeess donne un bien en location dans le cadre d'un contrat de location-financement, la valeur actualisée des paiements dus au titre du contrat est comptabilisée en tant que créance sous la rubrique « prêts et avances au coût amorti » respectivement sur la clientèle et sur les établissements de crédit. La différence entre le montant des paiements dus et leur montant actualisé est comptabilisée comme un produit financier latent à la rubrique « résultat d'intérêts » du compte de résultat. Les loyers, de même que les coûts attribuables à la conclusion du contrat, sont répartis sur la durée du contrat de location de sorte à ce que les produits génèrent un taux d'intérêt effectif constant.

Lorsque Spuerkeess donne un bien en location dans le cadre d'un contrat de location simple, le sous-jacent de ce contrat est comptabilisé dans le bilan selon sa nature. Les contrats de location simples de Spuerkeess sont relatifs à la location d'immeubles et sont comptabilisés en immobilisations corporelles de placement.

3.9 AVANTAGES AU PERSONNEL

Les avantages au personnel sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19. Spuerkeess accorde à ses salariés différents types d'avantages classés en trois catégories :

3.9.1 Avantages à court terme

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels et primes payées dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés au compte de résultat à la ligne « frais du personnel », y compris pour les montants restant dus à la clôture.

3.9.2 Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice. Ces engagements font

l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture. Ils sont évalués selon la même méthode actuarielle que celle appliquée aux avantages postérieurs à l'emploi.

Les avantages à long-terme incluent notamment le « Compte Epargne Temps », mis en place par Spuerkeess au 1er octobre 2018. Le compte épargne temps permet à l'ayant droit :

- d'accumuler un maximum de 8 heures par semaine et un maximum total de 1.800 heures,
- d'accumuler ses jours de congé non-utilisés au-delà des 25 jours par an dans la limite des 1.800 heures,
- d'utiliser les heures accumulées en tant que congé, respectivement en tant qu'indemnité au moment de la cessation définitive de la relation de travail uniquement.

3.9.3 Avantages postérieurs à l'emploi

Les membres du Personnel de Spuerkeess ayant le statut de fonctionnaire ou non, bénéficient du régime de pension des fonctionnaires de l'Etat tel qu'il leur est applicable conformément aux dispositions légales en fonction de leur statut et de leur entrée en service respectifs à Spuerkeess, en application de la loi organique du 24 mars 1989.

Le montant de la prestation en faveur d'un agent non fonctionnaire à charge de Spuerkeess résulte de la différence entre le montant de ladite prestation telle que prévue par le régime de pension des fonctionnaires de l'Etat et le montant de la prestation telle que prévue par le régime de l'assurance pension des employés privés.

Les suppléments de pension dus à ce titre concernent les prestations suivantes :

- la pension de vieillesse ;
- la pension d'invalidité ;
- la pension de survie du conjoint ou du partenaire survivant ;
- la pension de survie d'orphelin ;
- le trimestre de faveur.

Les pensions des agents fonctionnaires sont également à la charge de l'établissement.

Ainsi, ce régime est par nature un régime à prestations définies qui finance des engagements du premier pilier.

Les membres du Comité de direction ont eu qualité le statut de fonctionnaires et bénéficient en conséquence du même régime de pension des fonctionnaires de l'Etat que les autres membres du Personnel de Spuerkeess.

Les membres du Conseil d'administration de Spuerkeess ne bénéficient pas, en raison de leur mandat en tant qu'administrateur de Spuerkeess, du régime de pension des fonctionnaires ou d'un supplément de pension en application de la loi organique du 24 mars 1989 précitée.

L'externalisation, le 1er décembre 2009, du fonds de pension vers le compartiment BCEE de la « Compagnie Luxembourgeoise de Pension » (CLP), constituée sous la forme d'une association d'épargne-pension « ASSEP », fait que le montant inscrit au bilan correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée au régime à prestations définies à la clôture, déduction faite des actifs du régime, et des ajustements au titre des écarts actuariels et des coûts des services passés non comptabilisés.

L'obligation au titre du régime à prestations définies est calculée chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation au titre du régime à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Annuellement, la charge de pension de Spuerkeess correspond au total des montants ci-dessous :

- le coût des services rendus au cours de l'exercice ;
 - le coût financier résultant de l'application du taux d'actualisation ;
 - la variation de l'écart actuariel et de l'écart d'évaluation ;
- montants desquels est retranché le rendement attendu.

L'écart actuariel et l'écart d'évaluation sont comptabilisés systématiquement à la rubrique « réserves » dans les capitaux propres.

Le calcul de l'obligation liée au régime à prestations définies est basé depuis l'exercice 2015 sur les tables de génération DAV2004R approchant au mieux la longévité de la population luxembourgeoise « white collar ». Pour les exercices antérieurs, le calcul de l'obligation liée au régime à prestations définies était basé sur les tables IGSS (Inspection Générale de la Sécurité Sociale) avec un rajeunissement de 5 ans.

3.9.4 Politique d'investissement de la Compagnie Luxembourgeoise de Pension (CLP)

L'objectif de gestion du compartiment « CLP-BCEE » est triple, à savoir coordonner les différents flux de trésorerie, minimiser la volatilité du portefeuille et donc la probabilité d'une demande de contribution extraordinaire et, finalement, faire coïncider le rendement réel avec le rendement induit. Pour atteindre ces objectifs, le compartiment « CLP-BCEE » est autorisé à investir dans les instruments suivants :

- instruments financiers classiques :
 - valeurs mobilières négociables sur le marché de capitaux :
 - actions de sociétés ou autres titres équivalents,
 - obligations et autres titres de créances,
 - instruments du marché monétaire comme les bons du Trésor, les certificats de dépôt, les papiers commerciaux et les billets de trésorerie,
 - parts et actions d'organismes de placement collectif, y compris les « Exchange Traded Funds ».
- instruments financiers dérivés : les contrats d'option, contrats à terme, contrats d'échange, accords de taux et tous les autres contrats dérivés relatifs à des valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, d'organismes de placement collectif, des monnaies, des taux d'intérêt, des taux de change, des matières premières, des rendements, autres instruments financiers dérivés, indices financiers ou mesures financières.
- liquidité : toutes les formes du dépôt classique à vue et à terme.
- autres instruments : font partie de cette catégorie, les instruments ne tombant pas dans une des catégories précitées, comme par exemple et de manière non exhaustive, les parts

de fonds d'investissement ou professionnel spécialisé, de fonds d'investissement alternatifs, de sociétés d'investissement en capital à risque et de sociétés anonymes luxembourgeoises non cotées (SOPARFI ou autre), ainsi que des terrains et biens immobiliers.

Le compartiment « CLP-BCEE » investit au minimum 50% de ses actifs bruts dans des obligations, des titres de créance et des instruments financiers du marché monétaire. « CLP-BCEE » peut investir jusqu'à 50% de ses avoirs en actions, titres équivalents et autres instruments, sans cependant dépasser le seuil de 15% des actifs bruts pour les autres instruments et les parts et actions d'OPC dont la liquidité n'est pas journalière, ayant recours à des stratégies avec effets de levier ou dont les actifs sous-jacents sont des obligations, respectivement de la dette de type « high yield ». Une restriction supplémentaire particulière s'impose à l'égard des OPC de dette obligataire « high yield », dont le poids est limité à 7,5% des actifs bruts du compartiment.

Dans un but de diversification, les investissements ne pourront dépasser 25% des actifs bruts envers un même émetteur ou une même contrepartie. Le recours à des instruments financiers dérivés est autorisé par la politique d'investissement dans un objectif de couverture et/ou de gestion efficiente du portefeuille.

Les obligations et les instruments du marché monétaire éligibles portent une note minimale de BBB- (Standard&Poors) ou Baa3 (Moody's), cette règle n'étant pas contraignante dès lors que la notation officielle d'une obligation ou d'un instrument du marché monétaire est dégradée de « investissement grade » à « high yield » au cours des six mois précédant son échéance. Toute position en dette « high yield » ayant une durée de vie résiduelle inférieure à 6 mois est également ajoutée aux positions OPC de dette obligataire « high yield ». De même, l'émetteur de toute obligation ou de tout instrument du marché monétaire doit être issu d'un pays membre de l'Union européenne ou de l'OCDE.

La politique d'investissement du compartiment « CLP-BCEE » autorise les opérations de prêt de titre sous la forme d'opération « repo » ou de « lending ».

3.10 PROVISIONS

Selon IAS 37, une provision est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise, mais qui représente pour Spuerkeess une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés et qui se traduira avec une probabilité supérieure à 50%, d'une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Spuerkeess comptabilise une provision à sa valeur actualisée lorsqu'il est possible d'estimer de manière raisonnablement précise le montant de l'obligation.

En maintenant les provisions prudentielles admises sous le référentiel « Lux-Gaap » mais non éligibles sous le référentiel IFRS, Spuerkeess déroge à la norme IAS 37. Les provisions prudentielles comportent :

- la provision forfaitaire : il s'agit de la constitution en franchise provisoire d'impôt d'une provision à caractère général pour risque potentiel sur les postes d'actif, risques non encore identifiés au moment de l'établissement du bilan ;
- les postes spéciaux avec une quote-part de réserves : il s'agit de montants susceptibles d'immunisation fiscale correspondant à des plus-values résultant notamment de l'application des articles 53, 54 et 54 bis de la loi concernant l'impôt sur le revenu (LIR). En vertu de ces articles, des plus-values résultant de l'aliénation, de la conversion ou de la disparition d'un actif peuvent être immunisées fiscalement, moyennant le respect d'un certain nombre de conditions, lorsqu'elles sont transférées sur des actifs de remploi acquis ou constitués par l'entreprise ;
- la provision « Association pour la garantie des dépôts, Luxembourg » (AGDL) : il s'agit de la constitution, en franchise provisoire d'impôt, d'une provision visant à honorer les engagements de Spuerkeess qui découlent de son adhésion à l'AGDL, système luxembourgeois de garantie des dépôts en vigueur jusqu'en 2015.

Le 18 décembre 2015, la loi relative aux mesures de résolution, d'assainissement et de liquidation des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ainsi qu'aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs (« la Loi »),

transposant en droit luxembourgeois la directive 2014/59/UE établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ainsi que la directive 2014/49/UE relative aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs, a été votée.

La Loi a remplacé le système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs luxembourgeois, mis en œuvre par l'AGDL, par un système contributif de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs. Ce système garantit l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 100.000 et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 20.000. La Loi prévoit en outre que des dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de EUR 100.000 pour une période de 12 mois.

Les provisions constituées dans les comptes annuels de Spuerkeess au fil des années pour être en mesure de respecter, le cas échéant, ses obligations vis à vis de l'AGDL sont utilisées au fur et à mesure de sa contribution au « Fonds de résolution Luxembourg » (FRL) et au « Fonds de garantie des dépôts Luxembourg » (FGDL).

Le montant des moyens financiers du FRL devra atteindre, d'ici la fin de l'année 2024, au moins 1% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 1er numéro 36 de la Loi, de tous les établissements de crédit agréés dans tous les Etats membres participant. Ce montant est en train d'être collecté auprès des établissements de crédit par des contributions annuelles au cours des exercices 2015 à 2024.

Le premier niveau cible des moyens financiers du FGDL était fixé à 0,8% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 163 numéro 8 de la Loi, des établissements adhérents. En principe cette cible a été atteinte fin 2018, grâce aux contributions annuelles de 2016 à 2018.

Entre 2019 et 2026, les établissements de crédit luxembourgeois continueront de contribuer annuellement pour constituer un coussin de sécurité supplémentaire de 0,8% des dépôts garantis tels que définis à l'article 163 numéro 8 de la Loi.

3.11 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles observées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif. La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable ou exigible.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé. Les impôts différés afférents aux gains et pertes latents sur les valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation et aux variations de valeur des instruments financiers dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie sont imputés sur les capitaux propres à la rubrique « réserve de réévaluation ». Les impôts différés afférents à l'écart actuariel déterminé sur les engagements de pension de Spuerkeess sont imputés aux capitaux propres à la rubrique « réserves ».

4. NOTES AU BILAN¹ (en euros)**4.1 TRÉSORERIE ET COMPTES À VUE AUPRÈS DES BANQUES CENTRALES**

La trésorerie se compose de la caisse, des avoirs auprès des banques centrales et des autres dépôts à vue des banques. La réserve obligatoire auprès de la Banque centrale du Luxembourg est renseignée sous la rubrique « Dépôts auprès des banques centrales ».

Rubriques ²	31/12/2018	31/12/2019
Caisse	70.836.202	87.960.417
Dépôts auprès des banques centrales	3.935.963.844	3.972.367.383
Autres dépôts à vue	230.436.545	1.272.790.391
Total	4.237.236.592	5.333.118.190
<i>dont : Dépréciations d'actifs financiers</i>	-257.151	-1.632.315

¹ D'éventuelles différences mineures entre les chiffres présentés dans les notes aux comptes annuels et ceux des différents états représentent uniquement des différences d'arrondis.

² Durée inférieure à un an



4.2 PRÊTS ET AVANCES AU COÛT AMORTI – ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Rubriques	31/12/2018			31/12/2019		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Prêts interbancaires	1.644.592.706	180.205.661	1.824.798.367	1.589.757.307	157.890.761	1.747.648.068
Prise/Mise en pension	452.442.877	200.004.212	652.447.089	1.068.574.379	127.199.991	1.195.774.370
Crédits Roll-over	53.869.044	-	53.869.044	44.708.355	-	44.708.355
Location financement	50	258.566	258.616	15.614	136.746	152.360
Autres	49.209.827	-	49.209.827	11.804.484	-	11.804.484
Total	2.200.114.504	380.468.439	2.580.582.943	2.714.860.141	285.227.497	3.000.087.638
Crédits confirmés non utilisés			308.924.579			493.403.919
Dépréciations d'actifs financiers	-991.532	-137.363	-1.128.895	-820.372	-177.551	-997.922

Dans le cas des opérations de prise en pension, Spuerkeess devient propriétaire juridique des titres reçus en garantie et a le droit respectivement de vendre et de collatéraliser ces titres. En 2019, de même qu'en 2018, aucun titre reçu en garantie n'a été ni vendu ni collatéralisé.

Evolutions des dépréciations du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019 :

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1er janvier 2018	1.165.083	26	-	1.165.109
Transfert de stage	4	-4	-	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-2	2	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	7	-7	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Situation au 31 décembre 2018 avant variations	1.165.087	22	-	1.165.109
Variations	-36.282	69	-	-36.213
Augmentation suite à acquisition ou origination	893.923	-	-	893.923
Diminution suite à remboursement	-17.936	-	-	-17.936
Changement lié au risque de crédit	-914.732	69	-	-914.663
Autres changements	-	-	-	-
Amortissement	-	-	-	-
Ecart de change	2.463	-	-	2.463
Situation au 31 décembre 2018	1.128.805	90	-	1.128.895
Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
<i>Transfert du stage 1</i>	311	-311	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	-409	409	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
Encours provisionnés au 31 décembre 2018	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Encours	2.546.560.816	8.480	-	2.546.569.296

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1er janvier 2019	1.128.805	90	-	1.128.895
Variations	-130.893	-79	-	-130.973
Augmentation suite à acquisition ou origination	1.177.704	-	-	1.177.704
Diminution suite à remboursement	-23.940	-11	-	-23.952
Changement lié au risque de crédit	-734.155	-68	-	-734.223
Autres changements	-553.368	-	-	-553.368
Amortissement	-	-	-	-
Ecart de change	2.867	-	-	2.867
Situation au 31 décembre 2019	997.912	10	-	997.922
Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Transfert du stage 1	-	-	-	-
Transfert du stage 2	-	-	-	-
Transfert du stage 3	-	-	-	-
Encours provisionnés au 31 décembre 2019	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Encours	3.001.084.934	628	-	3.001.085.561

Spuerkeess, pour cette catégorie de prêts et avances, ne renseigne pas d'encours tombant sous la définition d'encours restructurés suivant l'ABE.

4.3 PRÊTS ET AVANCES AU COÛT AMORTI – CLIENTÈLE

Rubriques	31/12/2018			31/12/2019		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Clientèle « retail »	484.606.186	14.161.359.105	14.645.965.291	485.437.646	15.020.894.087	15.506.331.733
Clientèle « corporate »	1.519.382.869	3.936.078.944	5.455.461.813	1.468.263.196	4.242.637.485	5.710.900.681
Secteur public	957.027.743	737.730.084	1.694.757.828	468.593.057	1.171.241.695	1.639.834.752
Total	2.961.016.798	18.835.168.134	21.796.184.932	2.422.293.899	20.434.773.266	22.857.067.166
Crédits confirmés non utilisés			5.042.602.610			5.283.175.863
Dépréciations d'actifs financiers	-52.258.250	-67.121.735	-119.379.985	-51.864.787	-60.627.035	-112.491.821

Dont opérations de location financement :

Rubrique	31/12/2018			31/12/2019		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Location financement	10.450.532	110.403.663	120.854.195	12.778.760	140.364.982	153.143.742
Total	10.450.532	110.403.663	120.854.195	12.778.760	140.364.982	153.143.742

Dépréciations sur prêts et avances - Clientèle

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1er janvier 2018	16.068.034	41.434.063	78.946.715	136.448.812
dont :				
<i>Clientèle « retail »</i>	2.422.355	17.754.327	17.493.774	37.670.456
<i>Clientèle « corporate »</i>	13.587.287	23.679.737	61.452.941	98.719.965
<i>Secteur public</i>	58.391	-	-	58.391
Transfert de stage	12.800.502	-8.205.551	-4.596.951	-1.999
<i>Clientèle « retail »</i>	6.761.954	-3.901.570	-2.684.465	175.919
<i>Transfert du stage 1</i>	-180.054	152.004	28.050	-
<i>Transfert du stage 2</i>	6.717.559	-6.717.559	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	216.652	2.493.863	-2.710.515	-
<i>Autres</i>	7.798	170.122	-2.000	175.919
<i>Clientèle « corporate »</i>	6.038.548	-4.303.981	-1.912.485	-177.919
<i>Transfert du stage 1</i>	-289.757	268.935	20.822	-
<i>Transfert du stage 2</i>	6.031.480	-6.544.891	513.411	-
<i>Transfert du stage 3</i>	304.621	2.142.097	-2.446.719	-
<i>Autres</i>	-7.797	-170.122	-	-177.919
<i>Secteur public</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
<i>Autres</i>	-	-	-	-
Situation au 31 décembre 2018 avant variations	28.868.536	33.228.513	74.349.765	136.446.813
dont :				
<i>Clientèle « retail »</i>	9.184.310	13.852.757	14.809.309	37.846.375
<i>Clientèle « corporate »</i>	19.625.834	19.375.756	59.540.456	98.542.047
<i>Secteur public</i>	58.391	-	-	58.391
Variations	-11.228.032	-1.909.448	-3.929.347	-17.066.827
Augmentation suite à acquisition ou origination	7.410.994	1.513.543	10.004	8.934.540
Diminution suite à remboursement	-627.878	-610.953	-1.682.805	-2.921.636
Changement lié au risque de crédit	-18.016.948	-2.813.673	-1.769.621	-22.600.241
Autres changements	-	1.634	26	1.660
Amortissement	-31	-	-575.703	-575.734
Ecart de change	5.830	1	88.752	94.583
Situation au 31 décembre 2018	17.640.503	31.319.065	70.420.417	119.379.985
dont :				
<i>Clientèle « retail »</i>	2.468.640	17.609.502	12.834.552	32.912.695
<i>Clientèle « corporate »</i>	15.134.631	13.709.563	57.585.865	86.430.059
<i>Secteur public</i>	37.231	-	-	37.231

Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Clientèle « retail »	38.217.020	-35.440.961	-2.776.060	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-591.377.468	586.128.198	5.249.270	-
<i>Transfert du stage 2</i>	624.050.221	-636.688.433	12.638.212	-
<i>Transfert du stage 3</i>	5.544.267	15.119.275	-20.663.542	-
Clientèle « corporate »	44.241.806	-40.489.663	-3.752.143	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-71.101.106	69.889.212	1.211.894	-
<i>Transfert du stage 2</i>	114.128.610	-116.286.968	2.158.358	-
<i>Transfert du stage 3</i>	1.214.303	5.908.092	-7.122.395	-
Secteur public	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
Encours provisionnés au 31/12/2018	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Clientèle « retail »	13.294.042.675	1.318.681.330	66.153.991	14.678.877.996
Clientèle « corporate »	4.940.533.768	404.066.363	197.291.731	5.541.891.862
Secteur public	1.694.795.059	-	-	1.694.795.059
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1er janvier 2019	17.640.503	31.319.065	70.420.417	119.379.985
<i>dont :</i>				
<i>Clientèle « retail »</i>	2.468.640	17.609.502	12.834.552	32.912.695
<i>Clientèle « corporate »</i>	15.134.631	13.709.563	57.585.865	86.430.059
<i>Secteur public</i>	37.231	-	-	37.231
Variations	833.743	-5.378.228	-2.343.679	-6.888.164
Augmentation suite à acquisition ou origination	8.004.114	6.725.336	21.339.084	36.068.534
Diminution suite à remboursement	-656.257	-260.346	-20.998.633	-21.915.236
Changement lié au risque de crédit	-6.515.978	-11.868.737	-1.697.970	-20.082.686
Autres changements	-	25.516	2.352	27.868
Amortissement	-	-	-1.009.808	-1.009.808
Ecart de change	1.865	3	21.297	23.165
Situation au 31 décembre 2019	18.474.246	25.940.836	68.076.739	112.491.821
<i>dont :</i>				
<i>Clientèle « retail »</i>	2.844.350	16.194.097	12.167.808	31.206.255
<i>Clientèle « corporate »</i>	15.574.586	9.746.685	55.908.931	81.230.201
<i>Secteur public</i>	55.310	54	-	55.365

Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Clientèle « retail »	-46.417.238	25.108.497	21.308.740	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-686.265.499	672.567.480	13.698.019	-
<i>Transfert du stage 2</i>	637.174.165	-653.605.749	16.431.583	-
<i>Transfert du stage 3</i>	2.674.096	6.146.766	-8.820.862	-
Clientèle « corporate »	32.881.941	-37.148.085	4.266.144	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-82.871.359	80.818.224	2.053.135	-
<i>Transfert du stage 2</i>	114.625.909	-118.468.659	3.842.750	-
<i>Transfert du stage 3</i>	1.127.391	502.351	-1.629.741	-
Secteur public	-468.358	468.358	-	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-468.358	468.358	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
Encours provisionés au 31/12/2019	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Clientèle « retail »	14.104.452.109	1.361.071.700	72.014.179	15.537.537.989
Clientèle « corporate »	5.288.491.681	335.878.223	167.760.978	5.792.130.882
Secteur public	1.639.421.758	468.358	-	1.639.890.116

En sus des informations sur les dépréciations de valeur sur les prêts et avances au coût amorti - Clientèle, Spuerkeess publie les encours restructurés par type de clientèle. Les restructurations financières suivent la définition de l'ABE et se caractérisent par une détérioration de la situation financière suite à des difficultés financières du client et le fait que de nouvelles conditions de financement sont accordées au client, entre autres sous forme d'une prorogation de l'échéance finale au-delà de 6 mois ou de sursis de paiement partiel ou total, au-delà des concessions que Spuerkeess aurait été prête à accepter pour un client en situation normale.

au 31/12/2018	Encours restructurés performants		Encours restructurés non-performants		Totaux encours restructurés	
	Encours	Dépréciation	Encours	Dépréciation	Encours	Dépréciations
Clientèle « retail »	29.559.727	736.036	11.650.585	1.850.590	41.210.311	2.586.625
Clientèle « corporate »	19.539.702	125.858	169.320.520	32.142.491	188.860.222	32.268.348
Total	49.099.428	861.893	180.971.105	33.993.080	230.070.534	34.854.973

au 31/12/2019	Encours restructurés performants		Encours restructurés non-performants		Totaux encours restructurés	
	Encours	Dépréciation	Encours	Dépréciation	Encours	Dépréciations
Clientèle « retail »	27.625.850	366.159	9.495.009	553.222	37.120.859	919.381
Clientèle « corporate »	27.167.596	5.018.384	172.979.279	31.499.551	200.146.875	36.517.935
Total	54.793.446	5.384.543	182.474.288	32.052.773	237.267.734	37.437.316

4.4 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

L'analyse sur les instruments financiers détenus à des fins de transactions est effectuée par contrepartie et par nature, en distinguant les instruments avec une maturité résiduelle inférieure à un an et supérieure à un an.

Actifs	31/12/2018			31/12/2019		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Instruments financiers non dérivés	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés (note 4.12.)	185.367.400	34.849.147	220.216.547	78.735.115	64.319.490	143.054.604
Total	185.367.400	34.849.147	220.216.547	78.735.115	64.319.490	143.054.604

Passifs	31/12/2018			31/12/2019		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Instruments financiers non dérivés	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés (note 4.12.)	60.944.652	72.386.736	133.331.388	89.981.433	67.079.157	157.060.590
Total	60.944.652	72.386.736	133.331.388	89.981.433	67.079.157	157.060.590

4.5 ACTIFS FINANCIERS OBLIGATOIREMENT RENSEIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTAT

	31/12/2018			31/12/2019		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Instruments de dettes	135.929.942	1.075.257.042	1.211.186.985	588.570.566	604.583.454	1.193.154.020
<i>Secteur public</i>	-	65.002.389	65.002.389	10.181.767	79.300.085	89.481.852
<i>Etablissements de crédit</i>	36.289.963	594.862.671	631.152.634	356.901.946	404.414.914	761.316.860
<i>Clientèle « corporate »</i>	99.639.980	415.391.982	515.031.962	221.486.854	120.868.455	342.355.308
Prêts et avances	-	2.805.188	2.805.188	-	13.283.675	13.283.675
<i>Secteur public</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Clientèle « corporate »</i>	-	2.805.188	2.805.188	-	13.283.675	13.283.675
Total	135.929.942	1.078.062.230	1.213.992.172	588.570.566	617.867.129	1.206.437.695
dont : Résultat latent à la clôture	4.240.266	-4.420.966	-180.700	10.037.611	-8.094.264	1.943.346

Cette rubrique reprend les instruments financiers qui, selon la norme IFRS 9, ne sont pas conformes au test du SPPI et sont donc à évaluer à leur juste valeur par le compte de résultat.

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable des instruments de dettes :

Instruments de dettes	2018	2019
Situation au 1er janvier	1.190.650.572	1.211.186.985
Acquisitions	109.328.922	109.943.190
Ventes	-6.241.164	-28.762.430
Remboursements	-61.282.969	-99.389.800
Résultats réalisés	3.775.088	2.860.815
Proratas d'intérêts	-7.157.274	-2.088.995
Evaluations latentes	-18.048.740	-908.704
Différence de change	162.549	312.959
Situation au 31 décembre	1.211.186.985	1.193.154.020

4.6 VALEURS MOBILIÈRES À REVENU FIXE RENSEIGNÉES AU COÛT AMORTI

Rubriques	31/12/2018			31/12/2019		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Instruments de dettes	4.114.695.730	10.111.963.294	14.226.659.023	3.617.490.185	9.865.449.745	13.482.939.931
Secteur public	445.730.675	2.288.315.564	2.734.046.239	489.932.251	2.389.592.203	2.879.524.454
Etablissements de crédit	2.510.601.196	5.354.332.562	7.864.933.758	2.589.768.581	4.604.823.270	7.194.591.850
Clientèle « corporate »	1.158.363.858	2.469.315.168	3.627.679.026	537.789.354	2.871.034.272	3.408.823.626
Total	4.114.695.730	10.111.963.294	14.226.659.023	3.617.490.185	9.865.449.745	13.482.939.931
<i>dont : Dépréciations d'actifs financiers</i>	-1.749.635	-10.057.190	-11.806.825	-1.587.644	-7.687.914	-9.275.558

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Instruments de dettes	2018	2019
Situation au 1er janvier	12.914.000.168	14.226.659.023
Acquisitions	3.768.571.198	3.405.003.443
Ventes	-	-19.393.855
Remboursements	-2.410.470.008	-4.183.370.464
Résultats réalisés	-65.495	205.442
Proratas d'intérêts	-34.894.208	-22.318.992
Evaluations latentes	-20.535.186	35.484.563
Dépréciations	3.935.311	2.531.261
Différence de change	6.117.243	38.139.510
Situation au 31 décembre	14.226.659.023	13.482.939.931

Tableau détaillant le provisionnement :

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1er janvier 2018	7.207.851	172.044	8.362.241	15.742.136
dont :				
<i>Secteur public</i>	732.031	-	-	732.031
<i>Etablissements de crédit</i>	4.199.104	-	-	4.199.104
<i>Clientèle « corporate »</i>	2.276.716	172.044	8.362.241	10.811.001
Transfert de stage	2.866.394	831.908	-3.698.302	-
<i>Secteur public</i>				
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>				
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
<i>Clientèle « corporate »</i>				
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	119.981	-119.981	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	2.746.413	951.889	-3.698.302	-
Situation au 31 décembre 2018 avant variations	10.074.246	1.003.952	4.663.938	15.742.136
Variations	-2.343.312	-978.756	-613.243	-3.935.311
Augmentation suite à acquisition ou origination	2.172.413	-	-	2.172.413
Diminution suite à remboursement	-	-	-	-
Changement lié au risque de crédit	-4.518.444	-978.756	-613.682	-6.110.882
Autres changements	-	-	-	-
Amortissement	-	-	-	-
Ecart de change	2.719	-	438	3.158
Situation au 31 décembre 2018	7.730.934	25.196	4.050.695	11.806.825
dont :				
<i>Secteur public</i>	546.290	-	-	546.290
<i>Etablissements de crédit</i>	4.067.444	-	-	4.067.444
<i>Clientèle « corporate »</i>	3.117.199	25.196	4.050.695	7.193.090

Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Secteur public	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
Clientèle « corporate »	20.204.777	-823.728	-19.381.049	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	3.231.168	-3.231.168	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	16.973.610	2.407.439	-19.381.049	-
Encours par stage au 31 décembre 2018	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Secteur public	2.734.592.530	-	-	2.734.592.530
Etablissements de crédit	7.869.001.203	-	-	7.869.001.203
Clientèle « corporate »	3.620.168.091	7.497.262	7.206.764	3.634.872.116
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1er janvier 2019	7.730.934	25.196	4.050.695	11.806.825
<i>dont :</i>				
<i>Secteur public</i>	546.290	-	-	546.290
<i>Etablissements de crédit</i>	4.067.444	-	-	4.067.444
<i>Clientèle « corporate »</i>	3.117.199	25.196	4.050.695	7.193.090
Variations	857.367	458.748	-3.847.181	-2.531.067
Augmentation suite à acquisition et origination	2.509.935	-	-	2.509.935
Diminution suite à remboursement	-471.785	-	-	-471.785
Changement lié au risque de crédit	-1.197.489	458.748	-3.824.912	-4.563.653
Autres changements en net	-	-	-	-
Amortissement	-	-	-22.407	-22.407
Ecart de change	16.705	-	137	16.842
Situation au 31 décembre 2019	8.588.300	483.944	203.513	9.275.758
<i>dont :</i>				
<i>Secteur public</i>	454.164	-	-	454.164
<i>Etablissements de crédit</i>	4.892.129	-	-	4.892.129
<i>Clientèle « corporate »</i>	3.242.008	483.944	203.513	3.929.465

Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Secteur public	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
Clientèle « corporate »	4.815.315	1.299.421	-6.114.737	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	2.130.440	-2.130.440	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	2.684.875	3.429.862	-6.114.737	-
Encours par stage au 31 décembre 2019	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Secteur public	2.879.978.425	-	-	2.879.978.425
Etablissements de crédit	7.199.483.980	-	-	7.199.483.980
Clientèle « corporate »	3.409.119.716	3.429.862	203.513	3.412.753.091



4.7 VALEURS MOBILIÈRES À REVENU FIXE RENSEIGNÉES À LA JUSTE VALEUR PAR LA RÉSERVE DE RÉÉVALUATION

Rubriques	31/12/2019		
	=<1 an	> 1 an	total
Instruments de dettes	-	5.069.764	5.069.764
<i>Secteur public</i>	-	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	-	-	-
<i>Clientèle « corporate »</i>	-	5.069.764	5.069.764
Total	-	5.069.764	5.069.764
<i>dont : Résultat latent à la clôture</i>		-16.021	-16.021

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Instruments de dettes	2019
Situation au 1er janvier	-
Acquisitions	5.087.300
Proratas d'intérêts	-1.515
Evaluations latentes	-16.021
Situation au 31 décembre	5.069.764

4.8 VALEURS MOBILIÈRES À REVENU VARIABLE RENSEIGNÉES À LA JUSTE VALEUR PAR LA RÉSERVE DE RÉÉVALUATION

Rubriques	31/12/2018	31/12/2019
Instruments de capitaux propres	855.640.631	812.664.989
<i>Etablissements de crédit</i>	3.666.600	3.958.116
<i>Corporate</i>	851.974.031	808.706.873
Total	855.640.631	812.664.989
<i>dont : Résultat latent par la réserve de réévaluation</i>	527.678.710	485.197.521
Dividendes encaissés sur la période	31.108.012	31.018.707
<i>dont dividendes de positions vendues pendant la période</i>	-	-
Plus-/moins values réalisées sur ventes dans les capitaux propres	808.399	2.709

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Instruments de capitaux propres	2018	2019
Situation au 1er janvier	684.748.999	855.640.631
Acquisitions	1.770.222	-
Ventes	-514.215	-1.473.467
Résultats réalisés par les fonds propres	808.399	2.709
Evaluations latentes	166.777.283	-42.483.899
Différence de change	2.049.944	979.014
Situation au 31 décembre	855.640.631	812.664.989

4.9 PARTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DANS LES FILIALES

Entreprises associées et filiales	Fraction du capital détenu (en %)	Valeur d'acquisition	Valeur d'évaluation 2019
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r. l.	20,00	24.789	6.758.684
Luxair S.A.	21,81	14.830.609	125.734.395
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	22,75	128.678	55.990.530
Europay Luxembourg S.C.	30,10	188.114	433.971
European Fund Administration S.A.	31,67	7.025.184	8.320.686
LuxHub S.A.	32,50	1.300.000	665.311
Visalux S.C.	34,66	365.306	5.435.357
LALUX Group S.A.	40,00	28.904.385	154.110.600
BioTechCube (BTC) Luxembourg S.A.	50,00	5.000.000	716.977
Lux-Fund Advisory S.A.	41,33	42.357	833.200
BCEE Asset Management S.A.	90,00	1.137.500	5.428.177
Bourbon Immobilière S.A.	100,00	3.753.650	6.914.974
Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A.	100,00	24.789	90.931.557
Spuerkeess Ré S.A.	100,00	3.900.000	33.197.831
Total		66.625.362	495.472.248
Dividendes encaissés sur la période			23.565.155
<i>dont dividendes de positions vendues pendant la période</i>			-
Plus-/moins values réalisées sur ventes dans les capitaux propres			564.366

Entreprises associées et filiales	Fraction du capital détenu (en %)	Valeur d'acquisition	Valeur d'évaluation 2018
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r. l.	20,00	24.789	2.736.398
Luxair S.A.	21,81	14.830.609	78.638.578
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	22,75	128.678	54.506.340
Europay Luxembourg S.C.	30,10	188.114	588.136
LuxHub S.A.	32,50	1.300.000	1.300.000
Visalux S.C.	34,66	365.306	4.653.621
LALUX Group S.A.	40,00	28.904.385	161.441.560
BioTechCube (BTC) Luxembourg S.A.	50,00	5.000.000	741.228
Lux-Fund Advisory S.A.	41,33	41.908	774.744
BCEE Asset Management S.A.	90,00	1.137.500	4.975.600
Bourbon Immobilière S.A.	100,00	3.753.650	6.697.875
Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A.	100,00	24.789	81.002.104
Spuerkeess Ré S.A.	100,00	3.900.000	30.838.831
Total		59.599.729	428.895.015
Dividendes encaissés sur la période			16.219.650
<i>dont dividendes de positions vendues pendant la période</i>			162.723
Plus-/moins values réalisées sur ventes dans les capitaux propres			420.389

Entreprises associées et filiales	2018	2019
Situation au 1er janvier	388.581.964	428.895.015
Acquisitions	1.398.533	7.025.633
Ventes	-4.555.025	-1
Résultats réalisés par les fonds propres	393.777	564.366
Evaluations latentes	43.075.766	58.987.235
Différence de change	-	-
Situation au 31 décembre	428.895.015	495.472.248

En date du 24 juin 2019, Spuerkeess a porté sa participation dans la société EFA S.A. à 31,67%.

4.10 NANTISSEMENT DE TITRES

Titres nantis dans le cadre d'opérations de mise en pension

Rubriques	31/12/2018	31/12/2019
Instruments de dettes émis par le secteur public	335.451.247	297.705.022
Instruments de dettes émis par les établissements de crédit	306.666.187	199.588.376
Instruments de dettes émis - autres	289.050.940	92.233.713
Total	931.168.374	589.527.111

Les instruments de dettes sont issus principalement de la rubrique des valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti.

La diminution observée au niveau des instruments de dettes s'explique par un nombre moins important de contrats collatéralisés par des titres en date du 31 décembre 2019.

Titres prêtés et autres nantisements

Rubriques	31/12/2018	31/12/2019
Prêts de titres		
Instruments de dettes émis par le secteur public	642.071.306	340.533.182
Instruments de dettes émis par les établissements de crédit	157.676.149	130.602.601
Instruments de dettes émis - autres	95.000.741	114.551.016
Total	894.748.197	585.686.799

4.11 OBLIGATIONS CONVERTIBLES INCLUSES DANS LES DIFFÉRENTS PORTEFEUILLES

Le Groupe n'a pas détenu d'obligations convertibles au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018.

4.12 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Au niveau des instruments financiers dérivés, Spuerkeess distingue entre les instruments financiers détenus à des fins de transaction et les instruments dérivés de couverture. Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transactions sont exclusivement détenus en contrepartie de transactions (couverture économique) et non pas à des fins spéculatives. Pour les instruments dérivés de couverture, il y a lieu de séparer entre :

- couverture de juste valeur : la couverture de juste valeur de Spuerkeess consiste à se prémunir contre la variation de la juste valeur du composant taux d'intérêt des instruments de dettes. Les éléments couverts se composent de prêts, de titres et d'émissions EMTN à taux fixes. Les prêts peuvent faire l'objet d'une micro ou d'une macro couverture. La réévaluation de la juste valeur pour le risque de taux de ces instruments couverts impacte le compte de résultat. Cette couverture s'effectue par l'utilisation d'IRS.
- couverture de flux de trésorerie : la couverture de flux de trésorerie s'applique à deux types de risques. D'une part, Spuerkeess applique ce type de couverture pour figer les flux de trésorerie de prêts à taux variables. D'autre part elle s'applique à des obligations à taux fixes en devises pour lesquelles Spuerkeess juge nécessaire de couvrir le risque de change. Cette couverture s'effectue par l'utilisation d'IRS et de CIRS. La réévaluation de la juste valeur de ces dérivés impacte le résultat global via la réserve de couverture de flux de trésorerie.

La mesure de l'efficacité de la couverture de juste valeur et de flux de trésorerie est décrite au paragraphe 3.2.2.

Rubriques au 31/12/2019	Actif	Passif	Notionnel
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	143.054.604	157.060.590	17.009.759.617
Opérations liées au taux de change	78.464.119	84.619.258	15.094.906.053
- <i>Swaps de change et change à terme</i>	77.614.217	84.619.258	15.085.794.506
- <i>CCIS</i>	849.902	-	9.111.547
- <i>autres</i>	-	-	-
Opérations liées au taux d'intérêts	63.492.833	71.343.679	1.896.910.196
- <i>IRS</i>	62.811.115	70.330.949	1.779.756.037
- <i>autres</i>	681.718	1.012.730	117.154.159
Opérations liées aux capitaux propres	1.097.653	1.097.653	17.943.368
- <i>Options sur actions et sur indices</i>	1.097.653	1.097.653	17.943.368
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	50.973.791	854.199.992	11.429.929.630
Opérations liées au taux de change	19.718.872	172.880.015	1.754.039.010
- <i>CCIS</i>	19.718.872	172.880.015	1.754.039.010
Opérations liées au taux d'intérêts	31.254.919	681.319.977	9.675.890.620
- <i>IRS</i>	31.254.919	681.319.977	9.675.890.620
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	8.308.799	19.108.008	428.443.568
Opérations liées au taux de change	5.731.589	19.108.008	404.043.568
- <i>CCIS</i>	5.731.589	19.108.008	404.043.568
Opérations liées au taux d'intérêts	2.577.210	-	24.400.000
- <i>IRS</i>	2.577.210	-	24.400.000

Rubriques au 31/12/2018	Actif	Passif	Notionnel
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction*	220.216.547	133.331.388	15.425.751.774
Opérations liées au taux de change	178.107.701	52.951.413	12.408.458.186
- <i>Swaps de change et change à terme</i>	177.431.491	52.951.413	12.215.995.186
- <i>CCIS</i>	676.210	-	3.763.000
- <i>autres</i>	-	-	188.700.000
Opérations liées au taux d'intérêts	34.223.923	72.495.052	2.969.261.072
- <i>IRS</i>	33.305.605	71.246.060	2.842.736.069
- <i>autres</i>	918.318	1.248.991	126.525.003
Opérations liées aux capitaux propres	7.884.923	7.884.923	48.032.516
- <i>Options sur actions et sur indices</i>	7.884.923	7.884.923	48.032.516
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	43.494.414	595.544.439	9.623.595.485
Opérations liées au taux de change	25.900.841	131.188.033	1.334.033.138
- <i>CCIS</i>	25.900.841	131.188.033	1.334.033.138
Opérations liées au taux d'intérêts	17.593.574	464.356.406	8.289.562.347
- <i>IRS</i>	17.593.574	464.356.406	8.289.562.347
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	21.976.145	11.281.850	494.156.237
Opérations liées au taux de change	18.657.253	11.281.850	464.756.237
- <i>CCIS</i>	18.657.253	11.281.850	464.756.237
Opérations liées au taux d'intérêts	3.318.892	-	29.400.000
- <i>IRS</i>	3.318.892	-	29.400.000

* la ventilation des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction a été revue pour s'aligner avec les tableaux du FINREP

Couvertures de juste valeur au 31/12/2019	Rubriques du bilan	Juste valeur des instruments couverts	Variation de juste valeur instruments de couverture	Variation de juste valeur instruments couverts	Inefficiency	Taux d'efficience
Risque de taux d'intérêts						
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti, Prêts et avances au coût amorti - Clientèle, Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couverts contre le risque de taux	-483.505.525	195.624.830	-196.321.076	-696.246	100,36%
Instruments du passif taux fixe	Emissions de titres	13.605.345	-14.548.130	14.540.250	-7.880	99,95%
Risque taux de change						
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti, Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	-46.347.377	16.604.837	-16.586.959	17.878	99,89%
Instruments du passif taux fixe	Emissions de titres	-1.405	-2.781.740	2.780.981	-759	99,97%

Couvertures de flux de trésorerie au 31/12/2019	Rubriques du bilan	Variation de juste valeur instruments de couverture	Variation de juste valeur instruments couverts	Réserve de couverture de flux de trésorerie	continuité de la couverture	rupture de couverture
Risque de taux d'intérêts						
Instruments de l'actif taux fixe	Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	741.474	-	-2.574.253	-	-
Risque taux de change						
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	880.589	-	1.365.513	-	-

Couvertures de juste valeur au 31/12/2018	Rubriques du bilan	Juste valeur des instruments couverts	Variation de juste valeur instruments de couverture	Variation de juste valeur instruments couverts	Inefficience	Taux d'efficience
Risque de taux d'intérêts						
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti, Prêts et avances au coût amorti - Clientèle, Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couverts contre le risque de taux	-140.488.686	-23.753.718	21.165.245	-2.588.474	89,10%
Instruments du passif taux fixe	Emissions de titres	-934.905	-4.174.609	4.162.321	-12.288	99,71%
Risque taux de change						
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti, Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	-29.760.419	6.509.730	-6.497.946	11.785	99,82%
Instruments du passif taux fixe	Emissions de titres	-2.782.386	3.517.066	-3.515.426	1.640	99,95%

Couvertures de flux de trésorerie au 31/12/2018	Rubriques du bilan	Variation de juste valeur instruments de couverture	Variation de juste valeur instruments couverts	Réserve de couverture de flux de trésorerie		
continuité de la rupture de couverture couverture						
Risque de taux d'intérêts						
Instruments de l'actif taux fixe	Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	939.319	-	3.315.726	-	
Risque taux de change						
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	-486.709	-	-484.924	-	

Résultat sur les activités de couverture comptabilisées en résultat net et en autre résultat global au 31/12/2019
Rubrique du résultat net ou de l'autre résultat global

Couverture de juste valeur (micro + macro couverture)	687.007
gains (pertes) sur les instruments de couverture	-194.778.594
gains (pertes) sur les instruments couverts relatifs au risque couvert	195.586.803
partie inefficience	-121.203
Couverture de flux de trésorerie	1.622.063
partie inefficience	-
partie efficiente	1.622.063
reclassée en compte de résultat sur la période	-

Réconciliation de la composante fonds propres au 31/12/2019

Couverture de flux de trésorerie comptabilisée
en réserve de réévaluation

Solde au 1er janvier 2019	2.830.802
Variation de juste de valeur liée à la couverture :	-1.622.063
<i>du risque de taux d'intérêt</i>	-741.474
<i>du risque de change</i>	-880.589
Montant reclassé en compte de résultat lié à la couverture :	-
<i>du risque de taux d'intérêt</i>	-
<i>du risque de change</i>	-
Solde au 31 décembre 2019	1.208.739

Résultat sur les activités de couverture comptabilisées
en résultat net et en autre résultat global au 31/12/2018

Rubrique du résultat net ou de l'autre résultat global

Couverture de juste valeur (micro + macro couverture)	2.587.336
gains (pertes) sur les instruments de couverture	18.092.399
gains (pertes) sur les instruments couverts relatifs au risque couvert	-15.314.194
partie inefficente	-190.868
Couverture de flux de trésorerie	452.610
partie inefficente	-
partie efficiente	452.610
reclassée en compte de résultat sur la période	-

Réconciliation de la composante fonds propres au 31/12/2018

Couverture de flux de trésorerie comptabilisée
en réserve de réévaluation

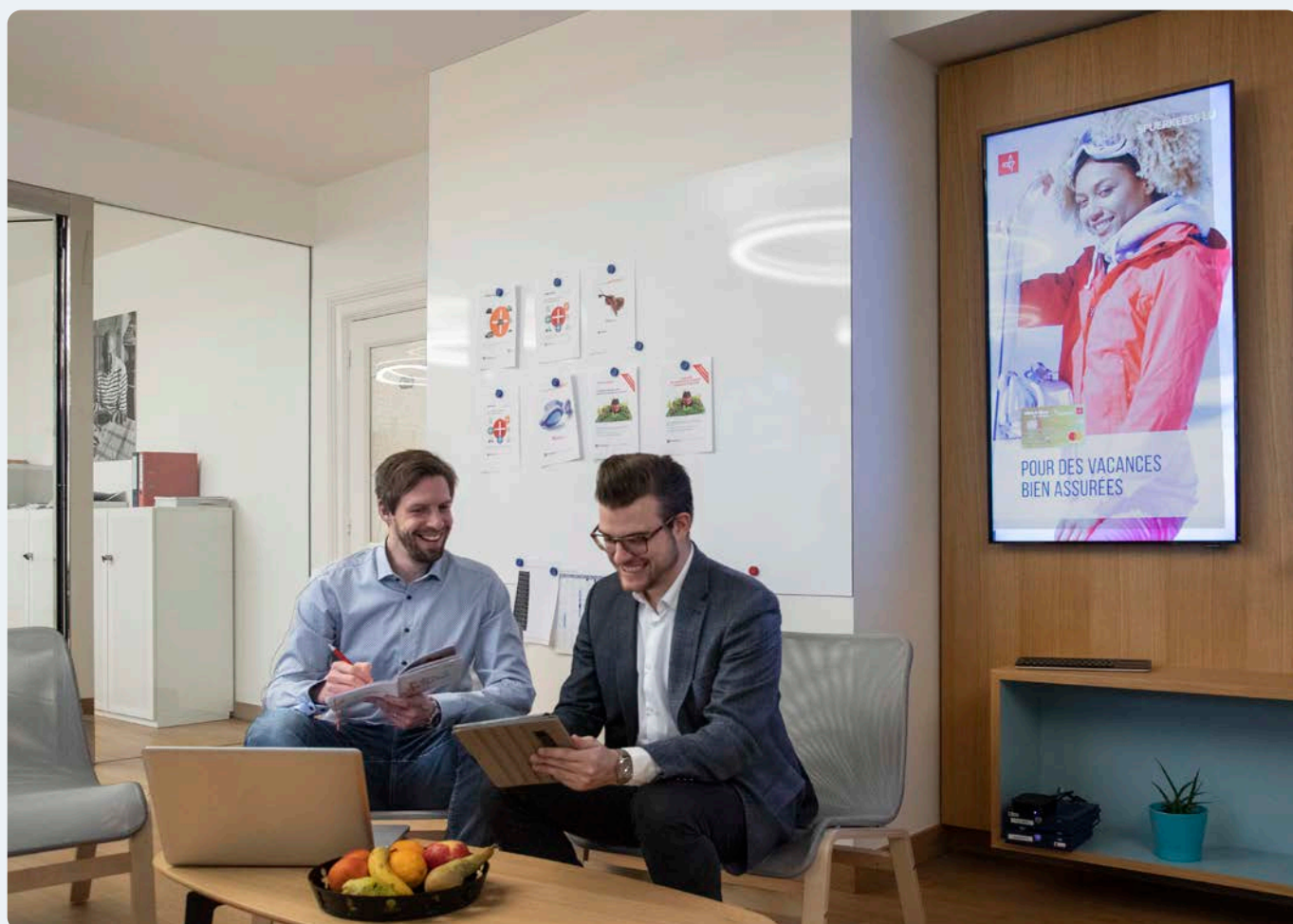
Solde au 1er janvier 2018	3.283.412
Variation de juste de valeur liée à la couverture :	-452.610
<i>du risque de taux d'intérêt</i>	-939.319
<i>du risque de change</i>	486.709
Montant reclassé en compte de résultat lié à la couverture :	-
<i>du risque de taux d'intérêt</i>	-
<i>du risque de change</i>	-
Solde au 31 décembre 2018	2.830.802

4.13 VARIATION DE JUSTE VALEUR D'UN PORTEFEUILLE D'INSTRUMENTS FINANCIERS COUVERTS CONTRE LE RISQUE DE TAUX

Rubriques	31/12/2018	31/12/2019
Actif : Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couverts contre le risque de taux	69.027.154	215.762.686
Total	69.027.154	215.762.686

Cette rubrique renseigne la juste valeur des portefeuilles « prêts et avances au coût amorti – Clientèle » couverts contre le risque de taux d'intérêt par une stratégie de macro-couverture de juste valeur. La couverture mise en place concerne exclusivement un portefeuille de prêts à taux fixe couvert par des instruments financiers dérivés du type IRS.

La variation de cette rubrique de 2018 à 2019 s'explique essentiellement par un effet de volume ainsi que par l'évolution des courbes d'intérêts utilisées pour déterminer la juste valeur.



4.14 IMMOBILISATIONS CORPORELLES À USAGE PROPRE

	Terrains et constructions			Total
	Propriétés à usage propre	Droits d'utilisation d'actifs découlant de contrats de location	Autres matériels et mobiliers	
Situation au 1er janvier 2019	389.291.491	14.446.730	63.810.524	467.548.746
Entrée	3.474.846	2.489.575	8.869.535	14.833.956
Transferts exceptionnels	-64.182	-	-	-64.182
Sortie	-3.054.156	-	-7.673.552	-10.727.708
Situation au 31 décembre 2019	389.647.999	16.936.305	65.006.507	471.590.811
Amortissements cumulés				
Situation au 1er janvier 2019	142.053.050	-	36.342.570	178.395.619
Amortissements	-2.831.537	-	-7.636.227	-10.467.764
Transferts exceptionnels	258.012	-	-	258.012
Dotations	11.897.434	3.289.044	8.743.394	23.929.872
Situation au 31 décembre 2019	151.376.959	3.289.044	37.449.737	192.115.739
Valeur comptable nette				
Situation au 1er janvier 2019	247.238.442	14.446.730	27.467.955	289.153.126
Situation au 31 décembre 2019	238.271.041	13.647.262	27.556.770	279.475.072
	Terrains et constructions		Autres matériels et mobiliers	Total
Situation au 1er janvier 2018	387.330.795		66.070.951	453.401.747
Entrée	4.365.498		7.932.577	12.298.076
Sortie	-2.404.802		-10.193.004	-12.597.807
Situation au 31 décembre 2018	389.291.491		63.810.524	453.102.015
Amortissements cumulés				
Situation au 1er janvier 2018	132.006.357		36.313.908	168.320.266
Amortissements	-2.243.743		-10.140.482	-12.384.224
Dotations	12.290.435		10.169.143	22.459.578
Situation au 31 décembre 2018	142.053.050		36.342.570	178.395.619
Valeur comptable nette				
Situation au 1er janvier 2018	255.324.438		29.757.043	285.081.481
Situation au 31 décembre 2018	247.238.442		27.467.955	274.706.396

4.15 IMMOBILISATIONS CORPORELLES DE PLACEMENT

Situation au 1er janvier 2019	30.019.258
Entrée (acquisitions)	-
Entrée (dépenses d'investissement)	20.796
Transferts exceptionnels	64.183
Sortie	-750.192
Situation au 31 décembre 2019	29.354.045

Amortissements cumulés

Situation au 1er janvier 2019	17.256.530
Amortissements	-608.997
Transferts exceptionnels	-258.012
Dotations	933.950
Situation au 31 décembre 2019	17.323.471

Valeur comptable nette

Situation au 1er janvier 2019	12.762.729
Situation au 31 décembre 2019	12.030.574

Situation au 1er janvier 2018	30.653.882
Entrée (acquisitions)	-
Entrée (dépenses d'investissement)	16.583
Sortie	-651.207
Situation au 31 décembre 2018	30.019.258

Amortissements cumulés

Situation au 1er janvier 2018	16.926.764
Amortissements	-651.207
Dotations	980.974
Situation au 31 décembre 2018	17.256.530

Valeur comptable nette

Situation au 1er janvier 2018	13.727.120
Situation au 31 décembre 2018	12.762.729

Les produits locatifs des immeubles de placement donnés en location s'élèvent à EUR 3.053.324 pour l'exercice 2019, contre EUR 3.051.964 un an plus tôt. Les frais d'entretien pour l'exercice 2019 en relation avec les immeubles de placement s'élèvent à EUR 174.321 contre EUR 157.737 un an plus tôt.

La juste valeur des immeubles de placement s'élève à EUR 73.074.580 à la fin de l'exercice 2019, contre EUR 72.462.312 à la fin de l'exercice 2018. Cette évaluation à la juste valeur appartient au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

L'estimation de cette juste valeur est réalisée par un expert de Spuerkeess en fonction des critères suivants :

- localisation géographique des immeubles ;
- état général de l'immeuble ;
- utilisation à des fins d'habitation ou de commerce ;
- superficie de l'objet.

Les immeubles de placement sont exclusivement localisés sur le territoire national.

4.16 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Situation au 1er janvier 2019	52.712.569
Entrée	16.921.829
Sortie	-9.489.781
Situation au 31 décembre 2019	60.144.617

Amortissements cumulés

Situation au 1er janvier 2019	25.237.519
Amortissements	-9.489.781
Dotations	14.997.817
Situation au 31 décembre 2019	30.745.555

Valeur comptable nette

Situation au 1er janvier 2019	27.475.050
Situation au 31 décembre 2019	29.399.062

Situation au 1er janvier 2018	41.051.244
Entrée	20.258.832
Sortie	-8.597.507
Situation au 31 décembre 2018	52.712.569

Amortissements cumulés

Situation au 1er janvier 2018	22.446.190
Amortissements	-8.597.507
Dotations	11.388.835
Situation au 31 décembre 2018	25.237.519

Valeur comptable nette

Situation au 1er janvier 2018	18.605.053
Situation au 31 décembre 2018	27.475.050

La dotation à l'amortissement en relation avec les immobilisations incorporelles est enregistrée sous la rubrique du compte de résultat « corrections de valeurs sur immobilisations corporelles et incorporelles ».

4.17 IMPÔTS : ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS

Alors que l'impôt courant constitue l'impôt exigible, les impôts différés correspondent aux flux d'impôts futurs auxquels Spuerkeess pourrait être assujettie en raison du décalage temporel entre la base comptable et la base fiscale.

Au 31 décembre 2019, Spuerkeess enregistre une dette d'impôts courants de EUR 10.907.433 contre EUR 43.853.368 l'exercice précédent.

En l'absence d'une loi fiscale incorporant les normes IFRS, Spuerkeess calcule l'impôt exigible sur base de la variation de l'actif net des postes bilantaires évalués via le compte de résultat.

Au 31 décembre 2019, Spuerkeess enregistre un actif d'impôts différés de EUR 150.990.452 et un passif d'impôts différés de EUR 23.672.945.

Le tableau ci-dessous présente une ventilation des mutations des impôts différés actifs et passifs, selon que la variation s'est opérée via les capitaux propres ou via le compte de résultat :

Rubriques	01/01/2018	Mouvements en capitaux propres	Mouvements en compte de résultat	31/12/2018
Impôts différés actifs	93.518.783	52.028.986	-	145.547.769
Impôts différés passifs	-41.547.324	5.789.404	-	-35.757.920
Impôts différés actifs / passifs nets	51.971.459	57.818.390	-	109.789.849

Rubriques	01/01/2019	Mouvements en capitaux propres	Mouvements en compte de résultat	31/12/2019
Impôts différés actifs	145.547.769	27.373.704	-21.931.021	150.990.452
Impôts différés passifs	-35.757.920	-4.106.489	16.191.464	-23.672.945
Impôts différés actifs / passifs nets	109.789.849	23.267.214	-5.739.556	127.317.507

4.17.1 Actifs d'impôts

Impôts différés	145.547.769	150.990.452
Actifs d'impôts	145.547.769	150.990.452

Ventilation des actifs d'impôts différés en fonction de l'origine :

Rubriques	31/12/2018	31/12/2019
Instruments financiers dérivés - application de la juste valeur	126.129	340.559
Instruments de dettes - application de la juste valeur	-	3.948
Instruments de capitaux propres - application de la juste valeur	6.528.423	6.778.543
Fonds de pension - écart actuariel	96.764.277	123.669.482
Actifs d'impôts différés dus à la FTA	42.128.940	20.197.919
Actifs d'impôts différés	145.547.769	150.990.452

4.17.2 Passifs d'impôts

Rubriques	31/12/2018	31/12/2019
Impôts courants	43.853.368	9.555.953
<i>Impôt sur le revenu</i>	31.855.319	27.713.601
<i>Impôt commercial</i>	11.976.649	-18.179.048
<i>Impôt sur la fortune</i>	21.400	21.400
Impôts différés	35.757.920	23.672.945
Passifs d'impôts	79.611.288	33.228.898

Ventilation des passifs d'impôts différés en fonction de l'origine :

Rubriques	31/12/2018	31/12/2019
Instruments financiers dérivés - application de la juste valeur	862.420	642.019
Instruments de capitaux propres - application de la juste valeur	902.045	708.956
Fonds de pension - écart actuariel	2.890.058	7.410.039
Passifs d'impôts dus à la FTA	31.103.396	14.911.932
Passifs d'impôts différés	35.757.920	23.672.945

4.18 AUTRES ACTIFS

Rubriques	31/12/2018	31/12/2019
Suspens opérationnels	9.136.666	3.868.961
Débiteurs privilégiés ou garantis	395.222	-
Autres	15.516	110.399
Total	9.547.404	3.979.360

4.19 DÉPÔTS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI - ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Rubriques	31/12/2018			31/12/2019		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Dépôts interbancaires	4.130.586.398	588.474.794	4.719.061.192	4.410.456.252	62.781.759	4.473.238.011
<i>dont dépôts banques centrales</i>	<i>425.440.769</i>	<i>496.427.778</i>	<i>921.868.547</i>	<i>419.365.396</i>	<i>-</i>	<i>419.365.396</i>
Mise/Prise en pension	97.978.071	-	97.978.071	119.596.784	-	119.596.784
Autres passifs financiers	23.805.802	-	23.805.802	99.164.486	-	99.164.486
Total	4.252.370.271	588.474.794	4.840.845.065	4.629.217.523	62.781.759	4.691.999.282

4.20 DÉPÔTS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI - CLIENTÈLE

Rubriques	31/12/2018			31/12/2019		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Secteur privé	25.126.384.031	980.140.803	26.106.524.834	26.217.779.415	567.879.085	26.785.658.500
Comptes à vue et à préavis	9.266.700.573	-	9.266.700.573	10.452.431.664	-	10.452.431.664
Comptes à terme	2.089.724.585	980.140.803	3.069.865.388	1.630.165.142	567.879.085	2.198.044.228
Épargne	13.769.958.872	-	13.769.958.872	14.135.182.608	-	14.135.182.608
Mise/Prise en pension	-	-	-	-	-	-
Secteur public	4.829.161.993	1.052.271.028	5.881.433.022	5.709.865.375	989.336.972	6.699.202.347
Total	29.955.546.024	2.032.411.831	31.987.957.856	31.927.644.789	1.557.216.057	33.484.860.847

4.21 PASSIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Rubriques	31/12/2018			31/12/2019		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Emissions	-	151.566.706	151.566.706	-	166.144.407	166.144.407
Total	-	151.566.706	151.566.706	-	166.144.407	166.144.407
<i>dont : Résultat latent à la clôture</i>	<i>-</i>	<i>-1.918.958</i>	<i>-1.918.958</i>	<i>-</i>	<i>10.678.974</i>	<i>10.678.974</i>

Cette rubrique reprend les instruments financiers, qui, suivant leurs caractéristiques, intègrent des composantes de dérivés non directement liées et qui ne sont ainsi pas éligibles pour une évaluation à la juste valeur par la réserve de réévaluation.

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Emissions	2018	2019
Situation au 1er janvier	146.853.974	151.566.705
Proratas d'intérêts	1.840.508	1.840.911
Evaluations latentes	2.612.343	12.597.932
Différence de change	259.880	138.860
Situation au 31 décembre	151.566.705	166.144.407

4.22 ÉMISSIONS DE TITRES

Rubriques	31/12/2018			31/12/2019		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Bons de caisse	41.625.872	59.022.613	100.648.485	43.742.608	28.984.867	72.727.475
Papier commercial	3.098.167.240	-	3.098.167.240	3.318.395.896	-	3.318.395.896
Medium Term Notes et autres émissions	-	447.778.704	447.778.704	8.817.659	415.139.530	423.957.190
Total	3.139.793.112	506.801.317	3.646.594.429	3.370.956.163	444.124.397	3.815.080.561
<i>dont : Émissions subordonnées</i>	-	100.483.038	100.483.038	8.817.659	91.207.770	100.025.429

Les émissions du type « Medium Term Notes » sont exclusivement listées à la Bourse de Luxembourg.

Les bons de caisse ne sont plus commercialisés depuis 2015 et sont gérés en mode « run-off ».

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable des « Medium Term Notes » :

Emissions	2018	2019
Situation au 1er janvier	456.569.488	447.778.704
Emissions	-	-
Remboursements/rachats	-9.016.500	-42.380.952
Résultats réalisés	43.247	-
Proratas d'intérêts	133.661	-609.140
Evaluations latentes	3.636.622	17.321.231
Différence de change	-3.587.814	1.847.348
Situation au 31 décembre	447.778.704	423.957.190

Détail au 31 décembre 2019 des emprunts subordonnés

Description	Taux	Devise d'émission	Nominal émis EUR	Partie assimilée EUR	Partie non-assimilée EUR
Emprunt 2000-2020	-	EUR	8.600.000	1.083.094	7.516.906
Emprunt 2001-2021	-	EUR	11.000.000	2.355.099	8.644.901
Emprunt 2001-2021	-	EUR	30.000.000	6.422.998	23.577.002
Emprunt 2002-2022	0,163	EUR	50.000.000	28.856.947	21.143.053
Total			99.600.000	38.718.138	60.881.862

La charge d'intérêts sur les émissions subordonnées s'élève à EUR 177.821 au 31 décembre 2019, contre EUR 166.589 au 31 décembre 2018.

4.23 PROVISIONS

Cette rubrique regroupe trois grands types de provisions, à savoir les provisions à constituer en application de la norme IAS 37, les provisions à caractère prudentiel admises sous le référentiel « Lux-GAAP » et les provisions selon la norme IFRS 9 sur les engagements de Spuerkeess.

Mouvements de l'exercice :

	Provisions				
	prudentielles	risques et charges	compte épargne temps	IFRS 9	total
Situation au 1er janvier 2018	422.163.266	2.599.352	-	15.196.140	439.958.758
Dotations	258.589	200.000	-	8.077.352	8.535.941
Reprises	-512.583	-82.823	-	-10.156.420	-10.751.826
Utilisation	-40.681.020	-421.654	-	1.291	-41.101.383
Charge reprise sous frais du personnel	-	-	6.411.941	-	6.411.941
Situation au 31 décembre 2018	381.228.252	2.294.875	6.411.941	13.118.363	403.053.431
Situation au 1er janvier 2019	381.228.252	2.294.875	6.411.941	13.118.363	403.053.431
Dotations	35.361.187	-	-	7.997.091	43.358.279
Reprises	-512.583	-211.782	-	-9.375.351	-10.099.715
Utilisation	-27.912.598	-	-	106	-27.912.492
Charge reprise sous frais du personnel	-	-	3.861.092	-	3.861.092
Situation au 31 décembre 2019	388.164.259	2.083.093	10.273.033	11.740.209	412.260.594

Les provisions constituées en application de la norme IAS 37 sont les provisions pour risques et charges et comprennent des provisions pour risques liés à des litiges et des provisions pour charges sur dépenses de personnel non couvertes par d'autres normes.

Parmi les provisions à caractère prudentiel figure d'abord la provision AGDL dont le stock s'élève à EUR 90.005.322 au 31 décembre 2019, contre EUR 117.917.920 au 31 décembre 2018. La diminution de cette provision s'explique par le paiement de la contribution annuelle au Fonds de garantie des dépôts Luxembourg (FGDL) en 2019 à hauteur de EUR 13.545.273 contre EUR 28.750.366 en 2018 et par le paiement de la contribution au Fonds de Résolution Luxembourg (FRL) à hauteur de EUR 14.367.324 au titre de l'exercice 2019, contre EUR 11.930.654 une année plus tôt.

Une deuxième provision à caractère prudentiel est la provision forfaitaire, dont l'objectif est la constitution, au cours du temps et de manière anticyclique, d'une réserve afin de couvrir la matérialisation de risques probables, mais non encore avérés au moment de l'établissement des comptes annuels. Pour l'exercice 2019, Spuerkeess a réalisé une dotation de EUR 34.200.000 à la provision forfaitaire. En 2018, Spuerkeess n'a acté ni dotation, ni reprise.

La troisième provision à caractère prudentiel est réalisée au titre des postes spéciaux avec une quote-part de réserves en application des articles 53, 54 et 54 bis LIR. Le stock de cette provision s'élève à EUR 31.907.166 à la fin de l'exercice 2019 contre EUR 30.233.396 un an plus tôt.

Détails pour le provisionnement IFRS 9 :

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1er janvier 2018	10.862.265	3.262.743	1.071.132	15.196.140
Transfert de stages	613.519	-547.038	-66.482	-
<i>Transfert du stage 1</i>	<i>-97.443</i>	<i>96.457</i>	<i>986</i>	<i>-</i>
<i>Transfert du stage 2</i>	<i>681.525</i>	<i>-703.348</i>	<i>21.823</i>	<i>-</i>
<i>Transfert du stage 3</i>	<i>29.438</i>	<i>59.853</i>	<i>-89.291</i>	<i>-</i>
Situation au 31 décembre 2018 avant variations	11.475.784	2.715.705	1.004.650	15.196.140
Variations	-1.229.572	-646.915	-201.290	-2.077.777
Augmentation suite à acquisition ou origination	7.486.993	949.570	959.315	9.395.879
Diminution suite à remboursement	-2.496.271	-1.329.210	-193.394	-4.018.874
Changement lié au risque de crédit	-6.221.587	-252.465	-967.211	-7.441.262
Autres changements	-	-14.810	-	-14.810
Ecart de change	1.292	-1	-	1.290
Situation au 31 décembre 2018	10.246.212	2.068.790	803.361	13.118.363

Situation au 1er janvier 2019	10.246.212	2.068.790	803.361	13.118.363
Variations	-1.616.244	-84.146	322.238	-1.378.152
Augmentation suite à acquisition ou origination	6.470.917	139.853	547.314	7.158.084
Diminution suite à remboursement	-3.592.244	-349.533	-563.226	-4.505.003
Changement lié au risque de crédit	-4.495.024	125.534	338.150	-4.031.340
Autres changements	-	-	-	-
Ecart de change	106	-	-	106
Situation au 31 décembre 2019	8.629.968	1.984.643	1.125.599	11.740.209

Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
<i>Transfert du stage 1</i>	-37.681.407	37.439.240	242.167	-
<i>Transfert du stage 2</i>	33.405.182	-33.536.018	130.836	-
<i>Transfert du stage 3</i>	138.470	168.519	-306.989	-

Encours provisionés	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Encours au 31 décembre 2018	6.080.329.241	175.939.243	7.541.887	6.263.810.371
Encours au 31 décembre 2019	6.618.178.791	155.057.581	3.604.776	6.776.841.148

4.24 AUTRES PASSIFS

Rubriques	31/12/2018	31/12/2019
Suspens opérationnel	57.279.105	2.641.725
Créanciers privilégiés ou garantis	22.889.317	21.428.657
Dettes provenant de contrats de location	-	13.647.262
Autres	1.608.856	2.045.089
Total	81.777.278	39.762.732

4.25 FONDS DE PENSION - PLAN DE PENSION À PRESTATIONS DÉFINIES

Principales estimations utilisées dans la détermination des engagements de pension :

Variables	31/12/2018	31/12/2019
Taux d'actualisation pour les personnes actives	1,80%	1,10%
Taux d'actualisation pour les rentiers	1,45%	0,80%
Croissance des salaires (y inclus indexation)	3,25%	3,25%
Croissance des rentes (y inclus indexation)	2,25%	2,25%
Rendement induit	1,61%	0,94%

Le rendement induit de 0,94% en 2019 correspond à la moyenne pondérée des taux d'actualisation pour les personnes actives et pour les rentiers tels que fixés à la fin de l'exercice 2019.

Dotation nette au fonds de pension renseignée à la rubrique « frais du personnel » au compte de résultat :

Composants	31/12/2018	31/12/2019
Coût des services rendus	11.092.320	11.792.479
Coût financier	9.902.453	11.006.642
Rendement induit	-6.840.037	-7.373.197
Total	14.154.736	15.425.924

Engagements de pension :

Composants	2018	2019
Situation au 1er janvier des engagements	646.114.109	682.449.398
Coût des services rendus	11.092.320	11.792.479
Coût financier	9.902.453	11.006.642
Prestations payées	-12.585.339	-12.851.647
Ecart actuariel	27.925.854	123.840.805
Situation au 31 décembre des engagements	682.449.398	816.237.677

En ce qui concerne les rentes des agents fonctionnaires, Spuerkeess ne comptabilise les paiements qu'au moment du remboursement à l'Etat qui, dans un premier temps, prend directement en charge le paiement des rentes de ces agents. Ainsi, les « prestations payées » de EUR 12.851.647 incluent les remboursements à l'Etat des rentes des fonctionnaires relatives à l'exercice 2018.

Ventilation de l'écart actuariel :

	2018	2019
Ecart actuariel résultant de changements d'hypothèses actuarielles	-8.798.320	114.490.280
<i>hypothèses financières</i>	-8.798.320	114.490.280
<i>hypothèses démographiques</i>	-	-
Ecart actuariel résultant des ajustements liés à l'expérience	36.724.174	9.350.525
Total écart actuariel :	27.925.854	123.840.805

Analyse de sensibilité des engagements de pension :

Impact de la variation des hypothèses actuarielles sur l'engagement de pension au 31/12/2019	Diminution	Augmentation
Variation du taux moyen actuariel (-/+ 50 bps)	102.515.125	-86.645.735
Variation du taux de croissance des salaires (-/+ 50 bps)	-81.954.215	99.088.386
Variation du taux de croissance des rentes (-/+ 25 bps)	-36.775.353	39.277.610
Variation des tables de mortalités (-/+ 1 an)	29.303.047	-28.786.696
Effet cumulé :	13.088.603	22.933.564

Impact de la variation des hypothèses actuarielles sur l'engagement de pension au 31/12/2018	Diminution	Augmentation
Variation du taux moyen actuariel (-/+ 50 bps)	80.452.505	-68.451.363
Variation du taux de croissance des salaires (-/+ 50 bps)	-67.624.350	82.473.437
Variation du taux de croissance des rentes (-/+ 25 bps)	-28.927.498	30.814.629
Variation des tables de mortalités (-/+ 1 an)	22.317.515	-22.048.586
Effet cumulé :	6.218.172	22.788.117

Analyse de l'échéancier des engagements de pension :

	31/12/2018	31/12/2019
Duration moyenne de l'engagement de pension	22,11 années	23,2 années
Analyse des échéances des engagements à payer	682.449.398	816.237.678
pensions de l'exercice non encore remboursées	7.252.938	7.448.265
engagements à payer jusqu'à 12 mois	13.605.769	14.057.804
engagements à payer entre 1 à 3 ans	28.681.729	29.590.295
engagements à payer entre 3 à 6 ans	45.919.427	47.916.875
engagements à payer entre 6 à 11 ans	84.031.158	91.351.093
engagements à payer entre 11 à 16 ans	89.416.347	100.570.613
engagements à payer au delà de 16 ans	413.542.030	525.302.731

Actifs du plan de pension :

	2018	2019
Situation au 1er janvier des actifs	446.297.938	457.163.411
Prestations payées	-12.585.339	-12.851.647
Contribution	33.002.681	17.865.225
Rendement induit	6.840.037	7.373.197
Ecart d'évaluation	-16.391.907	18.600.128
Situation au 31 décembre des actifs	457.163.411	488.150.315

En 2019, Spuerkeess a réalisé une contribution annuelle de EUR 12.565.225 et une contribution exceptionnelle de EUR 5.300.000 contre une contribution annuelle de EUR 9.002.681 et une contribution exceptionnelle de EUR 24.000.000 une année plus tôt. La contribution exceptionnelle au titre de l'année 2019 sert à compenser l'effet de la signature de l'accord salarial, tandis que celle de l'année 2018 a servi à compenser l'effet du changement des tables de mortalité IGSS vers DAV2004R.

Investissements du plan de pension :

2019	Etablissements de crédits	Secteur public	Corporate	Total
Valeurs mobilières à revenu fixe	103.894.645	156.577.026	35.943.053	296.414.724
Valeurs mobilières à revenu variable	-	-	129.618.856	129.618.856
Investissement en biens immobiliers	-	-	11.269.063	11.269.063
Autres actifs (essentiellement dépôts)	50.847.671	-	-	50.847.671
Total	154.742.315	156.577.026	176.830.973	488.150.315

2018	Etablissements de crédits	Secteur public	Corporate	Total
Valeurs mobilières à revenu fixe	133.085.476	153.757.048	28.370.984	315.213.508
Valeurs mobilières à revenu variable	-	-	47.006.214	47.006.214
Investissement en biens immobiliers	-	-	10.802.640	10.802.640
Autres actifs (essentiellement dépôts)	84.141.048	-	-	84.141.048
Total	217.226.524	153.757.048	86.179.839	457.163.411

Engagements nets de pension :

	2017	2018	2019
Engagements de pension	646.114.109	682.449.398	816.237.677
Juste valeur des actifs du plan	-446.297.938	-457.163.411	-488.150.315
Engagements non financés	199.816.171	225.285.987	328.087.363

Stock des écarts actuariels :

Stock au 1er janvier 2018*	316.598.106
variation nette 2018	44.317.761
Stock au 31 décembre 2018	360.915.867
Stock au 1er janvier 2019	360.915.867
variation nette 2019	105.240.677
Stock au 31 décembre 2019	466.156.545

* Le montant a été ajusté au stock des écarts actuariels pris en compte depuis le 1er janvier 2008.

Au titre de l'exercice 2020, la contribution totale estimée de Spuerkeess au fonds de pension sera de EUR 11.996.000.

4.26 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg, sont les sociétés consolidées et mises en équivalence, les entités étatiques et les principaux dirigeants de Spuerkeess.

L'ensemble des transactions conclues avec les parties liées le sont à des conditions de marché.

4.26.1 Relations entre Spuerkeess et les sociétés consolidées et mises en équivalence

	31/12/2018	31/12/2019
Dépôts des filiales auprès de la Banque	110.808.806	105.178.675
Intérêts sur dépôts	-	-574

Au 31 décembre 2018 et 2019, les filiales n'ont pas de prêts auprès de Spuerkeess.

4.26.2 Entités étatiques

Spuerkeess, instituée par la loi du 21 février 1856 et régie par la loi organique du 24 mars 1989, est un établissement public autonome, doté de la personnalité juridique. Elle est placée sous la haute surveillance du membre du Gouvernement ayant le département du Trésor dans ses attributions.

Par ce fait, l'État luxembourgeois exerce un contrôle sur Spuerkeess qui doit dès lors se conformer aux dispositions de la norme IAS 24.

Ainsi, Spuerkeess publie les informations suivantes concernant ses relations commerciales avec l'État ainsi qu'avec les autres entités étatiques tout en appliquant les dispositions du paragraphe 25 de la norme IAS 24.

ACTIF du Bilan	31/12/2018	31/12/2019
Prêts et avances au coût amorti	2.310.327.576	2.117.944.510
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	565.350.469	691.969.593
Autres	4.237.210	3.258.915
TOTAL à l'ACTIF	2.879.915.255	2.813.173.018
PASSIF du Bilan	31/12/2018	31/12/2019
Dépôts évalués au coût amorti	4.911.514.610	5.970.303.667
TOTAL au PASSIF	4.911.514.610	5.970.303.667

4.26.3 Rémunération des organes de direction et d'administration

Les rémunérations allouées aux différents organes de Spuerkeess se ventilent de la façon suivante :

	31/12/2018	31/12/2019
Organe d'administration (9 administrateurs)	318.750	339.477
Organe de direction (5 directeurs)	1.081.756	1.064.533
Total	1.400.506	1.404.010

4.26.4 Avances et crédits accordés aux membres des organes d'administration et de direction de Spuerkeess

Les avances et crédits accordés aux membres des organes d'administration et de direction de Spuerkeess se présentent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2019
Organe d'administration (9 administrateurs)	2.268.788	3.689.815
Organe de direction (5 directeurs)	219.750	37.452
Total	2.488.538	3.727.267

4.27 HONORAIRES DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

	2018	2019
Contrôle légal des comptes annuels statutaires et consolidés	516.971	520.971
Autres services d'assurance	146.560	262.805
Services fiscaux	-	-
Autres	-	-
Total	663.531	783.776

Les montants repris dans la rubrique ci-dessus sont des montants hors TVA.

4.28 CONTRIBUTIONS ET FRAIS LIÉS À L'UNION BANCAIRE EUROPÉENNE

Rubriques	2018	2019
Frais de supervision Banque centrale européenne	1.306.993	1.681.051
Frais de supervision CSSF	517.000	517.000
Frais Conseil de Résolution Unique	355.068	252.653
Total	2.179.061	2.450.704
Contribution Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg	28.750.366	13.545.273
Contribution Fonds de Résolution Luxembourg	11.930.654	14.367.325
Total	40.681.020	27.912.598

4.29 ELÉMENTS DE HORS-BILAN

Nature des garanties émises

Rubriques	31/12/2018	31/12/2019
Garanties d'achèvement	423.220.707	482.263.027
Lettres de crédit	82.986.242	84.685.327
Contre-garanties	379.500.912	400.732.006
Autres	5.136.715	17.521.204
Total	890.844.576	985.201.565

Engagements

Rubriques	31/12/2018	31/12/2019
Montants à libérer sur titres, participations et parts dans des entreprises liées	6.950.482	6.856.145
Crédits confirmés non utilisés	5.351.527.190	5.776.579.783
<i>Financements</i>	<i>2.782.178.307</i>	<i>3.109.423.835</i>
<i>Comptes courants</i>	<i>1.870.832.084</i>	<i>1.832.226.611</i>
<i>Contrats « Money market »</i>	<i>218.340.611</i>	<i>277.524.514</i>
<i>Autres</i>	<i>480.176.187</i>	<i>557.404.822</i>
Crédits documentaires	13.412.664	10.100.000
Total	5.371.890.335	5.793.535.928

Un montant de EUR 11.740.209 lié au calcul des pertes de crédit attendues est enregistré à la rubrique « Provision ».

Gestion d'actifs de tiers

Spuerkeess assure au profit de tiers des services de gestion et de représentation, notamment la gestion de fortune, la conservation et l'administration de valeurs mobilières, la location de coffres, la représentation fiduciaire et des fonctions d'agent.

5. NOTES AU COMPTE DE RÉSULTAT¹ (en euros)**5.1 RÉSULTAT D'INTÉRÊTS**

Intérêts perçus et produits assimilés	2018	2019
Avoirs à vue	-	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	244.227.468	298.599.563
Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	15.321.622	2.587.532
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	171.919.598	157.268.903
Créances évaluées au coût amorti	397.040.436	400.190.342
Dérivés - Comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt	73.413.967	82.807.128
Autres actifs	18.581.022	13.967.760
Total	920.504.113	955.421.228
Intérêts payés et charges assimilées	2018	2019
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-56.851.065	-83.207.629
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-11.019.920	-2.706.074
Passifs évalués au coût amorti - Dépôts	-134.260.912	-106.948.376
Passifs évalués au coût amorti - Dettes représentées par un titre	-84.438.872	-105.100.781
Passifs évalués au coût amorti - Emprunts subordonnés	-103.115	-153.966
Dérivés - Comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt	-263.575.311	-254.573.135
Autres passifs	-13.479.504	-24.850.866
Total	-563.728.698	-577.540.826
Résultat d'intérêts	356.775.415	377.880.403
Total des intérêts perçus et produits assimilés qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	587.541.056	571.427.005
Total des intérêts payés et charges assimilées qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-232.282.403	-237.053.988
Intérêts perçus sur instruments du passif	16.649.051	12.479.742
Intérêts payés sur instruments de l'actif	-31.168.852	-26.033.956

¹ D'éventuelles différences mineures entre les chiffres présentés dans les notes aux comptes annuels et ceux des différents états représentent uniquement des différences d'arrondis

5.2 REVENU DE VALEURS MOBILIÈRES

Rubriques	2018	2019
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	31.108.012	31.018.707
Mises en équivalence	16.069.650	21.495.155
Filiales	2.388.750	2.070.000
Revenus de valeurs mobilières	49.566.412	54.583.862

5.3 COMMISSIONS

Rubriques	2018	2019
Activités de crédit	48.576.540	55.096.860
Fonction de gestion	39.621.056	44.793.740
Comptes à vue et activités annexes	36.015.706	38.471.295
Activités liées aux fonds d'investissement	21.145.397	21.517.228
Primes d'assurances	481.318	241.085
Autres (*)	8.081.974	8.960.218
Total commissions perçues	153.921.990	169.080.427
Activités de crédit	-4.822.219	-4.960.211
Fonction de gestion	-17.305.377	-19.164.589
Comptes à vue et activités annexes	-8.843.934	-9.778.064
Activités liées aux fonds d'investissement	-10.522.247	-10.490.739
Autres (*)	-2.431.862	-3.265.500
Total commissions payées	-43.925.639	-47.659.103
Total commissions	109.996.351	121.421.324

(*) principalement constitués de commissions sur instruments financiers dérivés.

5.4 RÉSULTAT RÉALISÉ SUR INSTRUMENTS FINANCIERS NON RENSEIGNÉS À LA JUSTE VALEUR AU COMPTE DE RÉSULTAT

Rubriques	2018	2019
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	-60.624	205.442
Prêts et avances évalués au coût amorti	145.476	12.540
Passifs financiers évalués au coût amorti	6.077	-
Total	90.930	217.982

5.5 RÉSULTAT SUR INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Rubriques	2018	2019
Instruments de capital et instruments financiers dérivés associés	4.393.382	5.124.313
Instruments de change et instruments financiers dérivés associés	-2.374.974	5.786.187
Instruments de taux d'intérêt et instruments financiers dérivés associés	3.771.321	18.838.789
Total	5.789.730	29.749.289

5.6 RÉSULTAT SUR INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Rubriques	2018	2019
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-2.612.343	-12.597.932
Total	-2.612.343	-12.597.932

5.7 RÉSULTAT SUR INSTRUMENTS FINANCIERS OBLIGATOIREMENT ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Rubriques	2018	2019
Valeurs mobilières à revenu fixe	-4.756.615	-2.575.962
Parts d'OPC	-5.977.911	7.388.888
Prêts et avances	114.118	171.935
Total	-10.620.408	4.984.861

5.8 RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Rubriques	2018	2019
Couverture de juste valeur		
Titres de dette à l'actif couverts par des instruments dérivés	-165.703	-43.431
Emissions au passif couvertes par des instruments dérivés	10.647	8.639
Prêts couverts par des instruments dérivés	2.742.392	721.799
Total	2.587.336	687.007
Résultat d'évaluation sur les instruments couverts	-15.314.194	195.586.803
Résultat d'évaluation sur les instruments de couverture	17.901.531	-194.899.797
Total	2.587.336	687.007

Les opérations de couverture des risques de marché sont hautement efficaces. Les prêts couverts par des instruments financiers dérivés le sont sous forme d'opérations de micro-couverture ou de macro-couverture, conformément à la norme IAS 39.

L'information sur le taux d'efficacité est reprise sous la note 4.12.

5.9 AUTRES RÉSULTATS NETS D'EXPLOITATION

Rubriques	2018	2019
Autres produits d'exploitation	13.694.356	11.733.009
Autres charges d'exploitation	-991.748	-1.546.020
Autres résultats nets d'exploitation	12.702.609	10.186.989

Les postes « Autres produits et charges d'exploitation » comprennent principalement :

- les loyers des immeubles donnés en location et diverses avances des locataires,
- les remboursements de TVA suite aux décomptes d'exercices antérieurs,
- les rentrées sur créances amorties.

Les rentrées sur créances amorties s'élèvent à EUR 1.551.658 pour l'année 2019 et à EUR 2.719.114 pour l'année 2018.

5.10 FRAIS DU PERSONNEL

Rubriques	2018	2019
Rémunérations	182.527.980	187.108.698
Charges sociales	7.194.405	6.955.638
Pensions et dépenses similaires	13.651.570	14.293.185
Dotation au fonds de pension	14.154.736	15.425.924
Autres frais de personnel	4.177.043	5.884.206
Total	221.705.733	229.667.651

5.11 AUTRES FRAIS GÉNÉRAUX ADMINISTRATIFS

Rubriques	2018	2019
Frais en relation avec les immeubles et le mobilier	23.094.650	21.259.096
Loyers et maintenance des applications informatiques	20.643.622	23.896.852
Dépenses opérationnelles liées à l'activité bancaire	30.927.996	31.649.743
Autres	11.065.976	10.441.892
Total	85.732.244	87.247.582

5.12 CORRECTIONS DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES**Amortissements**

Rubriques	2018	2019
Amortissements - constructions	12.290.435	11.897.434
Amortissements - matériel et mobilier	10.169.143	8.743.394
Amortissements - droits d'utilisation d'actifs en relation avec des contrats de location	-	3.289.044
Amortissements sur immobilisations corporelles	22.459.578	23.929.872

L'implémentation de la norme IFRS 16 au 1er janvier 2019 a comme corollaire de renseigner les frais relatifs aux contrats de location sous cette rubrique.

Dépréciations

En 2019 et 2018, Spuerkeess n'a pas comptabilisé de corrections de valeur pour dépréciations sur immobilisations corporelles selon la norme IAS 36.

5.13 CORRECTIONS DE VALEUR SUR IMMEUBLES DE PLACEMENT**Amortissements**

Rubriques	2018	2019
Amortissements	980.974	933.950
Amortissements sur immobilisations corporelles - placement	980.974	933.950

Dépréciations

En 2019 et 2018, Spuerkeess n'a pas comptabilisé de corrections de valeur pour dépréciations sur immeubles de placement selon la norme IAS 36.

5.14 CORRECTIONS DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**Amortissements**

Rubriques	2018	2019
Amortissements	11.388.835	14.997.817
Amortissements sur immobilisations incorporelles	11.388.835	14.997.817

Dépréciations

En 2019 et 2018, Spuerkeess n'a pas comptabilisé de corrections de valeur pour dépréciations sur immobilisations incorporelles selon la norme IAS 36.

5.15 CORRECTIONS DE VALEUR NETTES SUR RISQUES DE CRÉDIT

	2018			2019		
	Dotations	Reprises	Total	Dotations	Reprises	Total
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	-3.185.937	7.121.228	3.935.291	-4.175.487	6.701.183	2.525.696
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	-	-	-	-193	-	-193
Prêts et avances	-27.782.361	44.082.725	16.300.364	-55.414.893	60.101.082	4.686.189
	-30.968.298	51.203.953	20.235.654	-59.590.573	66.802.265	7.211.692

Intérêts sur actifs financiers dépréciés en « stage 3 »

	2018	2019
Intérêts sur valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti dépréciées	3.577	3.362
Intérêts sur prêts et avances dépréciés	1.959.960	2.767.544
Total	1.963.536	2.770.907

5.16 DOTATIONS AUX/REPRISES DE PROVISIONS

	2018	2019
Dotations/Reprise provision forfaitaire	-	-34.200.000
Dotation aux postes spéciaux avec une quote-part de réserves	253.994	-436.823
Dotation/Reprise autres provisions	1.961.891	1.378.259
Dotations nettes	2.215.885	-33.258.564

5.17 CHARGE D'IMPÔT

Rubriques	2018	2019
Impôt sur le résultat provenant des activités ordinaires	42.041.374	32.267.682
Impôts différés	-	5.739.556
<i>dont impact dû au changement de taux d'imposition</i>	-	-491.900
Impôts	42.041.374	38.007.238

Le taux nominal d'imposition applicable au Luxembourg était de 24,94% au 31 décembre 2019 et de 26,01% au 31 décembre 2018. Le taux d'imposition effectif de Spuerkeess était de respectivement 14,54% en 2019 et de 19,34% une année plus tôt, vu la divergence entre la base fiscale luxembourgeoise et la base comptable des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

La différence entre ces deux taux peut s'analyser comme suit :

	2018	2019
Résultat avant impôts	217.406.944	221.924.652
Taux de taxation	26,01%	24,94%
Impôt théorique au taux normal	56.547.546	55.348.008
Impact fiscal des dépenses non déductibles	104.154	104.742
Impact fiscal des revenus non imposables	-13.141.404	-13.756.894
Bonifications d'impôts et abattements	-1.414.497	-10.548.218
Autres	-54.425	1.120.044
Impôt sur le résultat de l'exercice	42.041.374	32.267.682

L'impact fiscal des revenus non imposables provient en grande partie de l'encaissement de dividendes en provenance de participations stratégiques que Spuerkeess détient dans des sociétés résidentes, pleinement imposables, qui lui permettent d'appliquer le principe des sociétés mère et filiales suivant l'article 166 LIR (Loi de l'impôt sur le revenu) afin d'éviter une double imposition économique de ces revenus. Abstraction faite de ces revenus non imposables dans le chef de Spuerkeess, le taux d'imposition effectif de Spuerkeess se situerait à 19,28% en 2019.

Pour l'exercice 2019, Spuerkeess a profité d'un abattement significatif pour investissement mobilier.

5.18 RENDEMENT DES ACTIFS

Spuerkeess affiche, conformément à l'article 38-4 de la Loi sur le Secteur Financier, un rendement des actifs de 0,38% pour l'exercice 2019 et 2018.



6. GESTION DES RISQUES ¹

6.1 RÈGLES GÉNÉRALES DE GESTION DES RISQUES

Traditionnellement, Spuerkeess poursuit une politique de gestion des risques prudente et conservatrice.

Ainsi, Spuerkeess a opté pour un profil de risque « défensif », défini dans le « Risk Appetite Framework » (« RAF »). Le « RAF » inclut les indicateurs des grandes catégories de risques de Spuerkeess et permet au Comité de direction et au Conseil d'administration d'avoir un suivi régulier et détaillé sur la situation globale de Spuerkeess. L'appétit au risque est défini comme le niveau de risque que Spuerkeess est prête et est capable de supporter dans la poursuite de ses objectifs stratégiques. Les niveaux des risques auxquels Spuerkeess est exposée sont mesurés au travers d'un ensemble d'indicateurs stratégiques, de métriques opérationnelles et d'indicateurs macroéconomiques. L'appétit au risque est exprimé à travers les niveaux de surveillance fixés par Spuerkeess pour ces indicateurs.

L'appétit au risque est transposé dans un ensemble de limites, destinées à gérer et à contrôler les différents risques de Spuerkeess. Ces limites sont reprises dans le « Limit Handbook » de Spuerkeess.

6.1.1 Rôle du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration définit en application de la loi organique de 1989, ainsi que des textes légaux nationaux et européens applicables, la politique générale de Spuerkeess et approuve en conséquence la stratégie économique globale de Spuerkeess et ses principales politiques, proposées par le Comité, dans le cadre juridique et réglementaire applicable, tout en tenant également compte de la solvabilité et des intérêts financiers à long terme de Spuerkeess.

Le Conseil d'administration définit dans ce contexte la stratégie globale de Spuerkeess, sur base de propositions du Comité de direction, et supervise la mise en œuvre de manière cohérente des objectifs stratégiques, de la structure administrative et fonctionnelle y relative et de la stratégie en matière de risque de Spuerkeess.

Spuerkeess a mis en place les processus internes « Internal Capital Adequacy Assessment Process » (ICAAP) et « Internal Liquidity Adequacy Assessment Process » (ILAAP), dans lesquels elle identifie de manière exhaustive l'ensemble des risques auxquels elle peut être confrontée. Pour chaque risque identifié, Spuerkeess estime la matérialité et la probabilité d'occurrence et établit une appréciation sur les moyens en place pour la gestion du risque identifié.

Ce processus d'évaluation des risques aboutit dans une déclaration annuelle de l'organe de direction dans laquelle elle communique son évaluation de l'adéquation des fonds propres de l'établissement.

6.1.2 Rôle du Comité d'audit

Le Comité d'audit a pour mission de conseiller le Conseil d'administration dans sa fonction de surveillance et de préparer ainsi les décisions à adopter par le Conseil. Il assiste plus particulièrement le Conseil dans les domaines de l'information financière, du contrôle interne, y compris l'audit interne, ainsi que du contrôle exercé par le réviseur d'entreprises agréé.

Le Comité d'audit facilite ainsi la mise en œuvre d'un cadre sain de gouvernance interne.

Le Comité d'audit est composé de 4 membres du Conseil d'administration.

Le Directeur Général, le Directeur Général adjoint, le « Chief Risk Officer » et le « Chief Internal Auditor » sont invités à toutes les réunions du Comité d'audit. Le cabinet d'audit en charge du contrôle légal des comptes de Spuerkeess peut être invité, sur demande du Comité d'audit, aux réunions du Comité d'audit.

6.1.3 Rôle du Comité des risques

Le Comité des risques a pour mission de conseiller le Conseil d'administration dans sa fonction de surveillance et de préparer ainsi les décisions à adopter par le Conseil d'administration. Il apporte son soutien dans les domaines spécifiques touchant aux multiples aspects de risques encourus par Spuerkeess, inhérents

¹ D'éventuelles différences mineures entre les chiffres présentés dans les notes aux comptes annuels et ceux des différents états représentent uniquement des différences d'arrondis.

à l'exécution de son modèle d'entreprise, inhérents aux objectifs stratégiques de Spuerkeess, inhérents aux changements légaux, réglementaires, technologiques et de l'environnement social, commercial et concurrentiel dans lequel Spuerkeess agit.

Il facilite ainsi la mise en œuvre d'un cadre sain de gouvernance interne.

Il se compose de 5 membres du Conseil d'administration y inclus une majorité de membres indépendants du Conseil d'administration au sens de la législation et réglementation applicables.

Le Directeur Général, le Directeur Général adjoint, le « Chief Risk Officer » et le « Chief Internal Auditor » sont invités à toutes les réunions du Comité des Risques.

6.1.4 Rôle du Comité de nomination et de rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération a pour mission de conseiller le Conseil d'administration dans sa fonction de surveillance et de préparer ainsi les décisions à adopter par le Conseil d'administration. Il apporte son soutien dans les domaines spécifiques touchant notamment à certains aspects de la rémunération et de la nomination des membres des organes de direction de Spuerkeess, Conseil d'administration et Comité de direction et des responsables des fonctions de contrôle interne.

Il facilite ainsi la mise en œuvre d'un cadre sain de gouvernance interne.

6.1.5 Rôle du Comité de direction

En application de la loi organique de 1989 et dans le respect de la politique générale de Spuerkeess et de la stratégie économique globale de Spuerkeess définies par le Conseil d'administration sur proposition du Comité, tous les actes, tant d'administration que de disposition, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de Spuerkeess sont de la compétence du Comité de direction.

Le Comité de direction est responsable de la gestion efficace, saine et prudente des activités et des risques qui leur sont inhérents. Cette gestion s'exerce dans le respect des stratégies

et principes directeurs fixés par le Conseil d'administration et la législation et réglementation européenne et nationale applicables. Le Comité de direction formule ainsi des propositions concrètes à l'attention du Conseil d'administration pour permettre à ce dernier de définir la stratégie globale en matière de risque, y compris l'appétit pour le risque de Spuerkeess et son cadre de gestion des risques.

6.1.6 Rôle du Comité de pilotage des risques

Le Comité de pilotage des risques est composé des membres du Comité de direction ainsi que de certains chefs de département et chefs de services de Spuerkeess et traite les sujets liés à l'identification, la mesure, la gestion et le reporting des risques, qu'il s'agisse des risques de pilier 1 tels que les risques de crédit, de marché et le risque opérationnel ou de ceux du pilier 2, tels que les risques de liquidité, de compliance ou de réputation. Les propositions du Comité de pilotage des risques sont soumises à la validation du Comité de direction. Le Comité de pilotage des risques est épaulé par un Sous-comité des risques qui se réunit à un rythme mensuel.

6.1.7 Responsabilité de la fonction « Risk Management »

D'un point de vue organisationnel, la fonction de contrôle des risques est déléguée au service « Risk Management ». Cette fonction dépend directement du Comité de direction et est indépendante de toute activité commerciale au sein de Spuerkeess. Ainsi le service « Risk Management » fait partie de la deuxième ligne de défense.

Spuerkeess dispose d'un ensemble de comités de suivi des risques regroupant les responsables de différents services au niveau opérationnel de Spuerkeess.

6.1.8 Responsabilité de la fonction « Compliance »

Le risque de « Compliance », appelé aussi risque de non-conformité, désigne de manière générale le risque de préjudices découlant du fait que les activités ne sont pas exercées conformément aux normes et réglementations en vigueur.

La fonction « Compliance » fait partie de la deuxième ligne de défense avec l'Audit Interne et le Risk Management. Elle est directement rattachée au Comité de direction. Les domaines et responsabilités de la fonction « Compliance » sont principalement :

- la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- la prévention en matière d'abus de marché et l'intégrité des marchés d'instruments financiers ;
- la protection des intérêts des clients et des investisseurs ;
- l'application de la réglementation relative à la protection des données personnelles ;
- la prévention et la gestion des conflits d'intérêts ;
- l'identification et le suivi des normes auxquelles Spuerkeess est soumise dans le cadre de ses activités.

Outre le service Compliance, la fonction « Compliance » est également constituée du Comité compliance et du Comité d'acceptation. Le Comité compliance est responsable des questions de compliance transverses, qui touchent plusieurs services / activités. Le Comité d'acceptation est quant à lui responsable des nouvelles entrées en relation d'affaires ainsi que de la clôture de certaines, pour différents motifs.

6.1.9 Responsabilité de la fonction « Audit Interne »

La fonction « Audit Interne » est chargée de l'évaluation périodique du bon fonctionnement et du caractère adéquat du dispositif de contrôle interne de Spuerkeess.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- préserver le patrimoine de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg ;
- promouvoir l'efficacité et l'efficience des ressources mises en oeuvre afin d'assurer la qualité des services ;
- assurer la protection, l'intégrité, la fiabilité et la diffusion rapide des informations opérationnelles et financières ;
- assurer l'application correcte des procédures internes, des instructions, des lois et réglementations luxembourgeoises, ainsi que des exigences prudentielles du régulateur ;
- assurer le respect des objectifs fixés par les organes décisionnels de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg ;
- veiller à l'adéquation de la séparation des tâches et de l'exécution des opérations ;

- veiller au respect des procédures régissant l'adéquation des fonds propres et des réserves internes de liquidité ;
- garantir l'adéquation de la gestion des risques ;
- veiller au fonctionnement et à l'efficacité des fonctions de compliance et de contrôle des risques.

Les missions d'audit sont réalisées sur base d'un plan d'audit pluriannuel établi par les responsables du service Audit Interne et approuvé par le Comité d'Audit.

Le « Chief Internal Auditor » (CIA) garantit l'application des normes internationales de l'« Institute of Internal Auditors » et le respect des exigences réglementaires par le service Audit Interne.

6.1.10 Responsabilité du département « Analyse et Gestion des crédits »

D'un point de vue organisationnel, la gestion des risques de crédit est assurée par le département « DAG » (Département Analyse et Gestion des Crédits), qui forme une unité indépendante de toute activité commerciale, et qui est responsable :

- de la mise en place d'un cadre cohérent pour l'analyse des risques de crédit, l'analyse proprement dite et le suivi permanent de ce risque,
- de l'approbation ou du rejet des demandes provenant des entités commerciales et la soumission des dossiers au Comité de direction pour les opérations dont l'encours dépasse le seuil défini pour être traitées par un Comité de crédit hiérarchiquement subordonné au Comité de direction.

Ainsi, le service « Analyse des crédits » assure le suivi du risque de crédit ainsi que du risque de contrepartie. Ceci inclut les analyses des demandes de crédit provenant de l'ensemble des entités commerciales ainsi que les analyses en vue de la mise en place de limites ex-ante. La responsabilité des modèles de notations internes est dévolue au nouveau service « Credit Process Management » (CPM). Le chef du service « Analyse des crédits » assume la responsabilité du département « DAG ».

6.1.11 Les systèmes de mesure et de contrôle des limites

6.1.11.1 Risque de crédit

Un suivi permanent de la qualité de l'ensemble des débiteurs est mis en place au niveau département « Analyse et Gestion des Crédits ».

La qualité de crédit des engagements de type « retail » est suivie sur base de notations internes qui incluent une analyse comportementale. Les dossiers de type « wholesale » disposent également de notations internes qui découlent de modèles de type « expert ». Très souvent, ces engagements disposent par ailleurs de notations externes. L'analyse de l'écart entre les notations internes et externes fait partie du suivi.

Le service « Credit Process Management » (CPM) au sein du département DAG traite les sujets opérationnels transverses relatifs aux prêts/crédits à la clientèle privée et professionnelle. L'activité englobe également les aspects réglementaires, l'optimisation du processus de crédit ainsi que le développement et la maintenance des modèles de ratings internes et de scoring d'octroi.

La Direction est informée de manière continue et selon les besoins, par le département « Analyse et Gestion des Crédits » sur l'évolution de la qualité des débiteurs. L'évolution de la qualité des débiteurs pour l'ensemble des portefeuilles fait l'objet d'une analyse trimestrielle détaillée par la fonction « Risk Management » à l'attention de la Direction.

Les positions détenues au niveau de la salle des marchés font l'objet d'un suivi quotidien ex-post du respect des limites de crédit accordées par la Direction. Les limites sont affichées en temps réel aux « traders ».

Au-delà des limites par contreparties, Spuerkeess a mis en place un système de limites sectorielles et géographiques afin de superviser le risque de concentration.

6.1.11.2 Risque de marché

Le risque de marché désigne de manière générale le risque de perte de valeur économique d'instruments détenus par Spuerkeess

provoqué par l'évolution défavorable des paramètres de marché comme les taux d'intérêt, les taux de change, les cours de bourse, etc..

En matière de gestion du risque de taux, Spuerkeess dispose d'une vue intégrée pour l'ensemble de son « banking book ».

Ainsi, dans le cadre de l'évaluation et du suivi du risque de taux, Spuerkeess met en oeuvre un ensemble de méthodes qui sont :

- le calcul permanent de l'indicateur « Basis Point Value » (BPV) pour les positions à risque de taux de la salle des marchés et de l'« Asset Liability Management » (ALM). La BPV est une méthode simple et efficace qui permet de quantifier le risque de marché résultant de faibles variations de taux pour les positions détenues. Les « traders » et les analystes ALM sont tenus d'opérer en permanence dans le cadre des limites de BPV arrêtées par la Direction. Le respect de ces limites est surveillé par la fonction « Risk Management ».
- les stress-tests du risque de taux sur base de plusieurs scénarii d'évolution des taux de marché, qui consistent à évaluer l'impact de ces scénarii sur la valeur économique des positions du « banking book » de Spuerkeess sensibles au risque de taux (« Economic Value of Equity »).
- la « Value-at-risk » (VaR), pour les positions de la salle des marchés et de l'ALM, afin d'évaluer les montants à risques liés aux positions détenues. Les montants à risque font l'objet de limites arrêtées par la Direction et supervisées par la fonction « Risk Management ». La VaR constitue une évolution par rapport à des indicateurs plus simples de type BPV, parce qu'elle permet à la fois :
 - d'intégrer les corrélations dans l'évolution des facteurs de risque entre les positions détenues ;
 - d'exprimer la perte potentielle par un seul montant, qui peut être mis en relation avec les fonds propres de Spuerkeess ;
 - de quantifier la probabilité d'occurrence de cette perte.

La méthode de la VaR trouve également son application dans la gestion du portefeuille actions de Spuerkeess avec de limites VaR, ainsi que des limites « stop-loss ».

Pour la gestion du risque de change, Spuerkeess a recours à un ensemble de limites absolues. La position de change est suivie de manière agrégée par les « traders » du service « Financial Markets » (FIM).

Le risque de transformation est pris en charge par le Comité ALM qui est composé des membres du Comité de direction, de plusieurs chefs de départements commerciaux, du chef du département « Analyse et Gestion des Crédits », du chef du service « Risk Management » et du chef du département « Comptabilité et Titres ». Le Comité ALM est responsable de la proposition des grandes orientations en matière de gestion du risque de taux au-delà de 2 ans, ainsi que de la rentabilité cible de l'ALM. Les propositions du Comité ALM sont soumises à la validation du Comité de direction. Le Comité ALM est épaulé par un Sous-comité ALM qui se réunit à un rythme mensuel.

6.1.11.3 Risque de contrepartie découlant des opérations sur instruments financiers dérivés

Spuerkeess a négocié des contrats-cadres « International Swaps and Derivatives Association Inc. » (ISDA) comprenant des annexes « Credit Support Annex » (CSA) en vue de limiter le risque de contrepartie découlant des opérations sur instruments financiers dérivés lorsque celles-ci présentent une évaluation « mark-to-market » positive. Fin 2019, 73,62% de l'encours des opérations sur instruments financiers dérivés s'inscrivait dans le cadre de tels accords.

A côté des contrats-cadres ISDA-CSA, Spuerkeess a de plus en plus recours à des contreparties centrales (« CCP ») afin de limiter le risque de contrepartie. Fin 2019, 20,55% de l'encours des opérations d'instruments financiers dérivés était liquidé via ces contreparties centrales.

6.1.11.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité résulte du problème de prise en compte des flux financiers entrants et sortants à une date précise. Le risque pour un établissement financier est celui de ne plus pouvoir, à un moment donné, assurer ses obligations de paiement pour cause de manque d'actifs liquides par rapport aux passifs devenus exigibles. De par sa structure financière, Spuerkeess se trouve normalement dans une situation d'excédents de liquidités.

Spuerkeess opère un suivi permanent du risque de liquidité en fonction des échéances. Ce suivi inclut à la fois un rapprochement très détaillé des flux entrants et sortants sur une échéance de six mois au niveau de la trésorerie ainsi qu'une vue à moyen et long terme des besoins structurels de financement. Les besoins de financement à court terme dans les principales devises font l'objet de limites spécifiques.

En 2019, Spuerkeess a réalisé à un rythme mensuel au moins les stress-tests prévus par la circulaire CSSF 09/403 pour démontrer que Spuerkeess serait capable, par le biais des actifs liquides qu'elle détient, de faire face à une situation inattendue de retraits massifs de fonds sur une période prolongée.

En effet, Spuerkeess dispose en temps normal de passifs stables et diversifiés, notamment sous forme d'une base de dépôts clientèle très solide et de programmes de refinancement « Euro Commercial Paper » (ECP), « US Commercial Paper » (USCP) et « Euro Medium Term Notes » (EMTN) qui lui assurent une situation confortable en matière de liquidité. De plus, le portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe de qualité élevée permettrait à Spuerkeess le cas échéant d'accéder au marché de la mise en pension de titres, voire de participer en cas de besoin aux opérations de marché monétaire de la BCE.

Dans le cas d'un besoin urgent et important de liquidités, Spuerkeess dispose d'une ligne de crédit « intraday » et « overnight » auprès de la Banque centrale du Luxembourg (BCL) contre nantissement de titres publics ou autres titres à revenu fixe. A cet effet, Spuerkeess vise à disposer en permanence d'un portefeuille d'un minimum de EUR 3 milliards en titres à revenu fixe pouvant servir de garantie auprès de la BCL. En date du 31 décembre 2019, l'encours de ce portefeuille était de EUR 3,5 milliards. Fin 2019, l'encours du portefeuille d'actifs éligibles au refinancement auprès de la BCL ou mobilisables sur le marché interbancaire dépassait EUR 10 milliards.

La circulaire CSSF 07/301, telle que modifiée mentionne explicitement au § II.1. « Identification des risques » le risque de titrisation dont un établissement de crédit est soit sponsor, soit initiateur. La titrisation compte parmi les techniques utilisables dans la gestion de la liquidité puisqu'elle permet à une banque de sortir des éléments de l'actif du bilan afin de se procurer des fonds. Spuerkeess n'a participé ni comme initiateur, ni comme sponsor à une telle opération au courant de l'exercice 2019.

Spuerkeess est membre indirect du système de règlement des transactions de change « Continuous Linked Settlement » (CLS). La majeure partie des opérations de change est aujourd'hui réalisée via CLS. Ne sont pas opérés via CLS les flux en date de transaction des opérations de type « overnight ». Pour ces opérations, le dénouement des flux initiaux, c'est-à-dire, ceux qui ont lieu à la date de transaction, se fait de manière classique via les banques correspondantes. Les flux en date de maturité pour ces mêmes transactions sont en principe dénoués via CLS.

La participation au système CLS élimine largement le risque de contrepartie (« settlement risk ») lié aux opérations de change par le principe du « Payment-versus-Payment ». De même, le système CLS réduit le risque de liquidité de Spuerkeess par l'application d'un « netting » entre transactions ce qui entraîne une diminution considérable des volumes transférés pour les transactions en question.

6.2 RISQUE OPÉRATIONNEL

Spuerkeess définit le risque opérationnel comme « le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique », conformément à l'article 4 / point 52 de la réglementation UE n°575/2013 « Capital Requirements Regulation » (CRR).

6.2.1 Gouvernance de gestion du risque opérationnel

Afin de garantir une gestion efficace du risque opérationnel à tous les niveaux, Spuerkeess a mis en œuvre une gouvernance qui repose sur le concept des trois lignes de défense.

Les rôles et responsabilités des fonctions de contrôle ainsi que de la première ligne de défense sont clairement mises en évidence dans la Politique de gestion du risque opérationnel.

La gestion du risque opérationnel est encadrée par différents comités dont le Comité de Pilotage des Risques au niveau du Comité de direction et le Comité des Risques au niveau du Conseil d'administration. Les lignes directrices ainsi que la supervision ultime et la définition de l'appétence au risque opérationnel émanent directement du Conseil d'administration et la mise en œuvre est assurée par le Comité de direction.

6.2.2 Culture de maîtrise du risque opérationnel

La gestion adéquate du risque opérationnel nécessite la promotion d'une solide culture de risques. L'établissement d'une telle culture émane de la direction générale (« Tone from the Top ») de Spuerkeess.

Ainsi Spuerkeess :

- veille à ce que les employés respectent les valeurs et les règles en matière d'éthique professionnelle. Spuerkeess définit ces standards dans le code de conduite du personnel ;
- s'assure que les employés disposent des informations et connaissances nécessaires à l'issue des formations organisées à intervalles réguliers ;
- s'assure que les employés de Spuerkeess n'ont pas d'incitation favorisant un comportement qui ne soit pas en ligne avec la culture des risques de Spuerkeess.

Par ailleurs Spuerkeess applique différents principes clefs :

- le principe de la séparation des tâches dans le sens de l'article 71 de la circulaire CSSF 12/552 ; les tâches et responsabilités sont attribuées de façon à éviter qu'elles ne soient incompatibles dans le chef d'une même personne afin d'écartier des conflits d'intérêts potentiels ;
- le principe de validation 4 yeux ; les actions nécessitant une décision, validation ou approbation sont prises selon le principe de « validation 4 yeux » dans l'optique d'éviter des erreurs et irrégularités.

6.2.3 Démarche de gestion du risque opérationnel

La démarche de gestion du risque opérationnel inclut une appréciation des niveaux de risque afin de déterminer si ces derniers sont acceptables ou tolérables et en vue d'assister le processus de décision et de traitement des risques opérationnels.

La surveillance du risque opérationnel s'articule autour des moyens et outils de suivi des risques ainsi que du dispositif de reporting.

L'identification, l'analyse, l'évaluation et le suivi des risques opérationnels au sein de Spuerkeess constituent un ensemble

intégré d'activités, de méthodes qui aident Spuerkeess à mesurer et à gérer le risque opérationnel. Les activités sont mises en œuvre de manière structurée, diligente, dynamique et itérative. Le choix de leur mise en œuvre découle d'une approche cohérente et se base sur l'exposition aux différents risques encourus (« risk-based »). Les différentes méthodes et pratiques de gestion du risque opérationnel peuvent mettre en œuvre une dynamique double : ex-ante (p.ex. à travers des « Key Risk Indicators »), ou ex-post (p.ex. à travers la collecte de données d'incidents).

Les différentes informations sont utilisées lors de la détermination de l'allocation de capital économique effectuée dans le cadre du processus « Internal Capital Adequacy Assessment Process » (ICAAP). Concernant le calcul des exigences en fonds propres réglementaires, Spuerkeess adopte l'approche standard.

L'amélioration des processus et des contrôles vise des actions effectuées pour renforcer l'environnement de contrôle et donc d'implémenter des mesures en vue de diminuer les risques opérationnels inhérents aux processus. Une mesure de traitement peut être initiée par la première ligne de défense dans le cadre de sa responsabilité de gestion quotidienne des risques inhérents. Une mesure de traitement peut également être initiée suite à une décision de la Direction qui décide sur le traitement du risque (accepter ; réduire ; éviter ; transférer).

Spuerkeess veille à disposer des plans de continuité solides, notamment le « Business Continuity Plan » (BCP) qui a pour objectif d'assurer la continuité des activités critiques en cas d'incident opérationnel (immobilier, informatique...) majeur et le « Disaster Recovery Plan » (DRP) qui a pour objectif d'assurer le fonctionnement continu des systèmes d'information critiques, supportant les processus critiques du BCP, ou leur rétablissement endéans les délais requis pour le cas d'un incident informatique majeur.

6.3 EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

6.3.1 Objectifs et gestion du risque de crédit et de contrepartie

Chaque engagement de Spuerkeess donnant lieu à un risque de crédit fait l'objet d'une analyse préalable par le département « Analyse et Gestion des Crédits ».

Dans le domaine des crédits accordés à l'économie nationale, dont les encours sont renseignés sous la rubrique bilantaire « Prêts et avances au coût amorti – Clientèle », la structure des décisions est hiérarchisée en différents comités de crédit en fonction de l'encours global du client. A partir d'un seuil défini, les dossiers doivent être décidés par le Comité de direction de Spuerkeess. La structure du portefeuille se compose de prêts hypothécaires au logement pour plus de la moitié de l'encours. En ce qui concerne le portefeuille des prêts hypothécaires au logement, le risque de crédit est couvert par le processus d'évaluation de la capacité de remboursement des clients et par l'existence de garanties réelles. Pour le secteur des prêts et avances aux entreprises, Spuerkeess s'est fixé des procédures rigoureuses pour l'analyse des dossiers et la prise de garanties. La méthodologie mise en place dans le cadre de la réglementation de Bâle permet à Spuerkeess d'effectuer un suivi continu de l'évolution du risque de crédit des portefeuilles.

Au cours de l'exercice 2019, Spuerkeess n'a pas changé d'approche dans sa politique de gestion des risques de crédit.

Dans le domaine des marchés interbancaires et des crédits internationaux, dont les encours sont répartis sur les rubriques bilantaires « Prêts et avances au coût amorti – Etablissements de crédit », « Prêts et avances au coût amorti – Clientèle », « Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti » et « Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat », la grande majorité des contreparties est constituée d'établissements bancaires et financiers. L'attribution d'une notation interne à une contrepartie bancaire se fait à partir d'une combinaison d'analyses quantitatives et qualitatives. L'élément quantitatif se base sur des ratios décrivant au mieux la profitabilité, le niveau des fonds propres, la liquidité et la qualité des actifs de la contrepartie, tandis que l'élément qualitatif émane de l'analyste lui-même qui tient compte d'éléments non financiers tels que la part de marché, la qualité des dirigeants et la notation externe. En 2018, Spuerkeess a poursuivi sa politique prudente d'investissement. Celle-ci s'est traduite notamment :

- par une forte proportion d'investissements en titres de type « covered bonds », qui présentent une sécurité d'investissement accrue par rapport à des obligations de type « senior unsecured »,
- par une concentration des investissements en éléments de dette bénéficiant de garanties, notamment de la part de l'Union européenne ou de certains de ses pays membres.

En ce qui concerne les crédits internationaux à des entités non financières, dont les encours sont répartis sur les rubriques bilantaires « Prêts et avances au coût amorti – Clientèle », « Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti » et « Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat », la priorité est accordée aux engagements notés au minimum « Investment Grade » sur des pays de l'OCDE. Ces contreparties, à l'instar de toutes les autres contreparties de Spuerkeess, reçoivent une notation interne, basée sur des règles similaires à celles appliquées aux établissements bancaires et financiers.

Les encours de crédit font l'objet d'un suivi du risque de contrepartie et d'un contrôle régulier sur base d'analyses financières actualisées et de propositions d'ajustement des limites par contrepartie. Spuerkeess applique également un système de limite-pays pour tous les pays dans lesquels Spuerkeess a des engagements. Ces limites sont sujettes à une révision au moins annuelle.

Les investissements en instruments financiers dérivés sont largement réglementés via le recours aux contrats-types ISDA, qui comprennent des clauses de compensation en cas de faillite d'une des parties. Spuerkeess s'est assurée un moyen de réduction supplémentaire du risque en négociant l'annexe CSA des contrats ISDA avec les contreparties les plus importantes dans le domaine des opérations du hors-bilan.

Cette annexe prévoit, sur la base d'une réévaluation périodique des positions bilatérales, le dépôt de garanties sous forme de liquidités ou de titres de première qualité dès que la valeur nette des contrats implique un risque de contrepartie pour Spuerkeess.

6.3.2 Risque de crédit et de concentration

Afin d'éviter tout risque de concentration, c'est-à-dire le risque découlant d'expositions trop importantes vis-à-vis d'un débiteur, d'un groupe de débiteurs, d'un secteur économique ou d'un pays, Spuerkeess s'est dotée de procédures visant à assurer une gestion efficace des limites accordées. Ce risque de concentration peut être mesuré soit d'un point de vue des engagements, soit d'un point de vue des ressources de Spuerkeess. Dans ce dernier cas, le risque de concentration présente une corrélation avec le risque de liquidité.

Spuerkeess effectue au moins annuellement une revue des différents types de limites influants sur les composantes du risque de concentration.

Spuerkeess a investi dans des outils de gestion des risques adaptés aux différents profils de risque et aux différents types de financement.

Au-delà des limites par contreparties, Spuerkeess a mis en place un système de limites par pays et par secteurs afin de contenir le risque de concentration.

De manière générale, les engagements sont concentrés sur des notations élevées (AAA, AA et A), de façon à limiter l'exposition au risque et à la volatilité. Les segments plus risqués du marché sont systématiquement écartés.

Exposition maximale au risque de crédit	31/12/2018	31/12/2019
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	4.237.236.592	5.333.118.190
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	2.580.582.943	3.000.087.638
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	21.796.184.932	22.857.067.166
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	220.216.547	143.054.604
Instruments financiers dérivés de couverture	65.470.560	59.282.590
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	1.213.992.172	1.206.437.695
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	14.226.659.024	13.482.939.931
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	-	5.069.764
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	69.027.154	215.762.686
Exposition des engagements de bilan	44.409.369.923	46.302.820.263
Garanties d'achèvement	423.220.707	482.263.027
Lettres de crédit	82.986.242	84.685.327
Contre-garanties	379.500.912	400.732.006
Autres	5.136.715	17.521.204
Crédits confirmés non utilisés	5.351.527.190	5.776.579.783
Crédits documentaires	13.412.664	10.100.000
Exposition des engagements de hors bilan	6.255.784.429	6.771.881.347
Total exposition	50.665.154.352	53.074.701.611

Les valeurs mobilières à revenu variable, dont les « Parts dans les entreprises associées et dans les filiales », n'ont pas été reprises dans le tableau ci-dessus.

Spurkeess a recours aux techniques classiques suivantes en matière de réduction du risque de crédit et de contrepartie :

- les garanties réelles (« collaterals ») :

Décomposition par nature des collatéraux	2018	2019
Hypothèques	15.186.236.992	15.972.667.752
Opérations de prise/mise en pension	932.334.078	1.464.090.017
Nantissement par des dépôts en espèces respectivement par des dépôts de titres	130.295.213	124.633.595

- les garanties personnelles : elles s'élèvent à EUR 61.662.060 fin 2019 contre EUR 56.399.872 un an plus tôt,
- les contrats « ISDA - CSA »,
- les contrats « Global Master Repurchase Agreement » (GMRA).



Actifs financiers faisant l'objet d'une convention cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire :

31/12/2019	Actifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Actifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Actifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec passifs financiers	Actifs financiers enregistrés au bilan	Passifs financiers	Collatéraux reçus	
Prise/Mise en pension	1.949.219.200	485.116.970	1.464.102.230	4.507.378	1.421.905.988	37.688.864
Instruments financiers dérivés	57.704.407	-	57.704.407	25.475.859	31.123.266	1.105.282
Total actif	2.006.923.607	485.116.970	1.521.806.637	29.983.237	1.453.029.254	38.794.146

31/12/2018	Actifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Actifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Actifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec passifs financiers	Actifs financiers enregistrés au bilan	Passifs financiers	Collatéraux reçus	
Prise/Mise en pension	1.718.124.869	820.863.976	897.260.894	23.102.293	-305.925.276	1.180.083.877
Instruments financiers dérivés	127.410.744	-	127.410.744	30.295.213	96.349.496	766.035
Total actif	1.845.535.614	820.863.976	1.024.671.638	53.397.506	-209.575.780	1.180.849.912

Passifs financiers faisant l'objet d'une convention cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire :

31/12/2019	Passifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Passifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Passifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec actifs financiers	Passifs financiers enregistrés au bilan	Actifs financiers	Collatéraux donnés	
Mise/prise en pension Instruments financiers dérivés	115.089.407	-	115.089.407	-	113.534.537	1.554.870
Total passif	1.088.188.159	-	1.088.188.159	118.510.100	959.714.096	9.963.963

31/12/2018	Passifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Passifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Passifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec actifs financiers	Passifs financiers enregistrés au bilan	Actifs financiers	Collatéraux donnés	
Mise/prise en pension Instruments financiers dérivés	157.211.542	82.435.776	74.775.766	-	46.780.311	27.995.455
Total passif	843.201.191	82.435.776	760.765.415	144.673.529	317.958.604	298.133.282

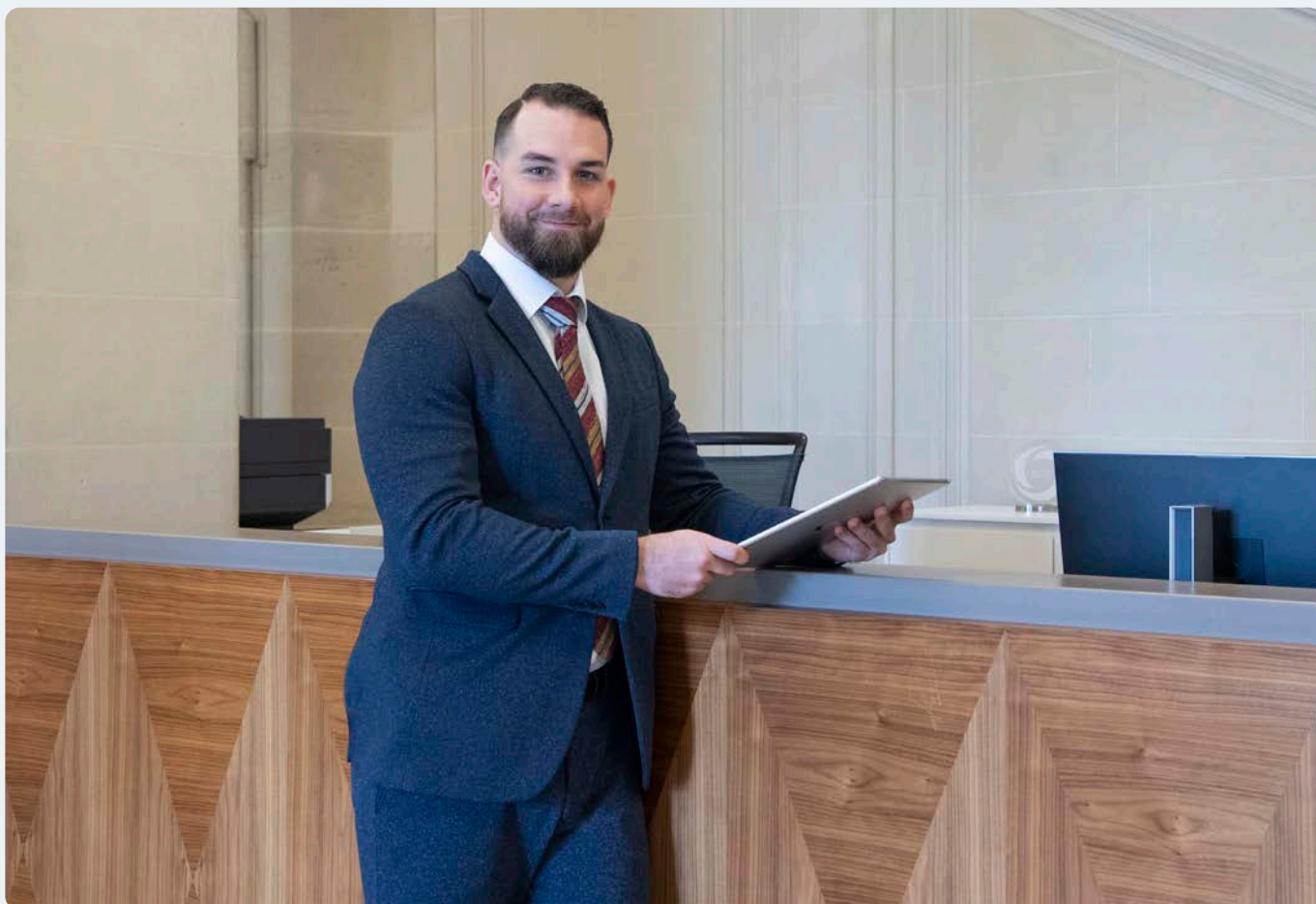
6.3.3 Analyse du risque de crédit sur actifs financiers

Spuerkeess détermine l'exposition au risque de crédit des actifs financiers comme étant la valeur comptable en application des normes IFRS.

Dans la partie « Tableaux quantitatifs des expositions et des concentrations », l'exposition au risque de crédit est renseignée à la valeur comptable avant collatéralisation. La collatéralisation constitue une technique de réduction du risque de l'actif sous-jacent.

Le risque de crédit est présenté en fonction des expositions :

- par zone géographique,
- par catégorie de contrepartie,
- par classe de risque (« notations internes »).



Tableaux renseignant l'exposition par zone géographique :

Zone géographique au 31/12/2019 (en milliers d'euros)	Union européenne et Suisse	Autres pays de l'Europe	Amérique du Nord	Asie et pays australs	Supra - nationaux	Autres	Total
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	5.188.882	181	105.485	27.614	-	10.956	5.333.118
Prêts et avances au coût amorti	25.323.927	20.304	43.195	413.912	21	55.796	25.857.155
Instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments dérivés de couverture	192.652	-	8.265	1.402	-	18	202.337
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	785.030	-	194.625	27.646	149.006	50.131	1.206.438
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	8.838.792	518.825	2.205.650	1.116.268	673.740	129.665	13.482.940
Instruments financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation	1.313.207	-	-	-	-	-	1.313.207
Autres	667.964	-	-	-	-	-	667.964
Total	42.310.454	539.310	2.557.219	1.586.842	822.767	246.567	48.063.159

Zone géographique au 31/12/2018 (en milliers d'euros)	Union européenne et Suisse	Autres pays de l'Europe	Amérique du Nord	Asie et pays australs	Supra - nationaux	Autres	Total
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	4.203.801	376	18.097	4.123	-	10.839	4.237.237
Prêts et avances au coût amorti	23.715.791	14.741	92.565	481.197	21	72.452	24.376.768
Instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments dérivés de couverture	221.428	-	60.330	3.929	-	-	285.687
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	709.698	10.496	221.953	28.105	172.435	71.305	1.213.992
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	9.258.606	471.851	2.580.139	1.039.972	701.083	175.008	14.226.659
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	1.284.536	-	-	-	-	-	1.284.536
Autres	503.309	-	-	-	-	-	503.309
Total	39.897.169	497.465	2.973.083	1.557.326	873.539	329.605	46.128.187

Dans le tableau suivant, afin de répondre aux exigences de la norme IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir », les expositions au risque de crédit au 31 décembre 2019 et 2018 sont présentées en fonction des notations internes.

Le taux de collatéralisation moyen renseigné se définit par le rapport entre le collatéral reçu et l'encours comptable.

Tableaux renseignant l'exposition par catégorie de contrepartie et par classe de risque :

	2018			2019		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales						
High grade	4.051.862.915	4.051.837.652	-	4.440.966.137	4.440.647.983	-
Standard grade	185.564.476	185.332.952	-	893.781.478	892.467.325	-
Sub-standard grade	66.351	65.988	-	2.890	2.882	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Total Rubriques	4.237.493.743	4.237.236.592		5.334.750.505	5.333.118.190	
Prêts et avances au coût amorti						
Banques						
High grade	689.572.252	689.324.201	5,10%	1.620.618.434	1.620.076.811	30,00%
Standard grade	1.829.679.346	1.828.824.454	33,75%	1.371.627.468	1.371.171.184	51,77%
Sub-standard grade	20.021.391	19.995.433	-	921	904	-
Past due not in default	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	42.477.986	42.477.986	-	8.838.739	8.838.739	-
Corporates						
High grade	2.214.510.587	2.208.515.333	36,11%	2.221.557.141	2.216.044.022	34,76%
Standard grade	2.096.436.150	2.092.578.842	39,06%	2.316.710.019	2.311.609.100	35,70%
Sub-standard grade	965.816.496	947.202.216	46,10%	1.011.505.731	997.467.894	47,17%
Past due not in default	5.340.063	5.294.435	92,14%	7.006.953	6.531.031	50,25%
Default	197.210.270	139.624.403	26,37%	167.651.496	111.742.565	9,96%
Not rated	62.578.297	62.246.584	87,51%	67.699.542	67.506.068	90,55%
Souverains						
High grade	1.694.768.537	1.694.731.794	-	1.639.590.191	1.639.535.234	-
Standard grade	3.512	3.501	-	9.938	9.906	-
Sub-standard grade	23.010	22.533	-	14.968	14.626	-
Past due not in default	-	-	-	275.020	274.986	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Retail						
High grade	11.179.426.258	11.178.506.731	92,29%	12.108.828.034	12.107.706.369	92,28%
Standard grade	1.866.153.745	1.865.290.097	91,50%	1.781.101.205	1.780.129.122	90,00%
Sub-standard grade	1.537.640.061	1.519.757.406	89,40%	1.548.363.336	1.531.838.936	89,74%
Past due not in default	29.568.588	29.156.276	87,28%	27.322.230	26.901.954	88,90%
Default	66.050.076	53.215.513	78,42%	71.920.991	59.753.183	83,91%
Not rated	136	136	100,00%	2.194	2.171	17,56%
Total Rubriques	24.497.276.760	24.376.767.874		25.970.644.548	25.857.154.803	

	2018			2019		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen
Instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments dérivés de couverture						
<i>Banques</i>						
High grade	176.042.896	176.042.896	-	67.853.939	67.853.939	18,70%
Standard grade	78.039.722	78.039.722	0,00%	111.616.504	111.616.504	18,59%
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	4.059.237	4.059.237	-	-	-	-
<i>Corporates</i>						
High grade	935.100	935.100	-	1.113.059	1.113.059	26,95%
Standard grade	20.256.308	20.256.308	0,00%	18.155.977	18.155.977	-
Sub-standard grade	2.526.863	2.526.863	0,04%	3.023.561	3.023.561	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
<i>Souverains</i>						
High grade	-	-	-	-	-	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
<i>Retail</i>						
High grade	2.464.846	2.464.846	-	456.739	456.739	-
Standard grade	976.193	976.193	-	9.377	9.377	-
Sub-standard grade	-	-	-	14.656	14.656	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	385.942	385.942	-	93.382	93.382	-
Total Rubriques	285.687.107	285.687.107		202.337.194	202.337.194	

	2018			2019		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat						
Banques						
High grade	464.613.895	464.613.895	-	523.194.357	523.194.357	-
Standard grade	166.652.857	166.652.857	-	238.122.503	238.122.503	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	286.053	286.053	-
Corporates						
High grade	318.277.428	318.277.428	-	141.818.578	141.818.578	-
Standard grade	158.077.613	158.077.613	-	133.846.594	133.846.594	-
Sub-standard grade	41.341.246	41.341.246	-	79.668.276	79.668.276	-
Default	1.921	1.921	-	1.764	1.764	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Souverains						
High grade	65.002.389	65.002.389	-	89.481.852	89.481.852	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Titrisation						
High grade	-	-	-	-	-	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	24.823	24.823	-	17.719	17.719	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Total Rubriques	1.213.992.172	1.213.992.172		1.206.437.695	1.206.437.695	

	2018			2019		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti						
<i>Banques</i>						
High grade	5.848.791.745	5.846.338.621	-	5.391.544.438	5.388.858.134	-
Standard grade	2.020.209.458	2.018.595.137	-	1.807.939.542	1.805.733.717	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
<i>Corporates</i>						
High grade	1.852.890.208	1.851.731.120	-	1.215.357.162	1.214.821.984	-
Standard grade	1.670.520.744	1.669.170.634	-	2.108.915.572	2.106.885.345	-
Sub-standard grade	5.089.822	5.064.626	-	2.950.651	2.925.909	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
<i>Souverains</i>						
High grade	2.107.297.421	2.107.036.941	-	2.484.607.462	2.484.347.999	-
Standard grade	627.295.108	627.009.298	-	395.370.963	395.176.455	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
<i>Titrisation</i>						
High grade	74.794.511	74.236.722	-	65.314.546	64.794.668	-
Standard grade	24.370.067	24.319.855	-	16.581.786	16.449.801	-
Sub-standard grade	-	-	-	3.429.862	2.945.918	-
Default	7.206.764	3.156.069	-	203.513	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Total Rubriques	14.238.465.848	14.226.659.024		13.492.215.495	13.482.939.931	

	2018			2019		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen
Instruments financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation						
<i>Banques</i>						
High grade	3.666.600	3.666.600	-	3.958.116	3.958.116	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
<i>Corporates</i>						
High grade	192.136.838	192.136.838	-	210.834.947	210.834.947	-
Standard grade	1.081.718.129	1.081.718.129	-	1.087.108.870	1.087.108.870	-
Sub-standard grade	1.720.686	1.720.686	-	1.669.765	1.669.765	-
Default	741.228	741.228	-	716.977	716.977	-
Not rated	4.552.166	4.552.166	-	3.848.564	3.848.564	-
<i>Souverains</i>						
High grade	-	-	-	5.069.764	5.069.764	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Total Rubriques	1.284.535.646	1.284.535.646		1.313.207.001	1.313.207.001	
Autres (*)	503.308.581	503.308.581	-	667.964.261	667.964.261	-
Total Rubriques	503.308.581	503.308.581		667.964.261	667.964.261	
Total	46.260.759.857	46.128.186.996		48.187.556.700	48.063.159.076	

(*) La rubrique « Autres » regroupe les rubriques « Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux », « Immobilisations corporelles à usage propre », « Immobilisations corporelles de placement », « Immobilisations incorporelles », « Impôts différés » et « Autres actifs ».



Les « parts dans les entreprises associées et dans les filiales » ont été intégrées dans la rubrique « Valeurs mobilières à revenu variable évaluées à la juste valeur par la réserve de réévaluation ».

Spuerkeess renseigne sous la rubrique « Prêts et avances au coût amorti » à la ligne « Past due not in default », les encours dont l'échéance contractuelle de paiement est dépassée d'au moins un jour. A la rubrique « Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti », Spuerkeess ne connaît pas de catégorie « Past due not in default » et utilise les « indications objectives de dépréciation » pour déterminer les corrections de valeurs individuelles à acter.

L'indication du taux de collatéralisation moyen traduit le degré de couverture moyen des encours par des garanties réelles.

Une indication sur le niveau de dépréciation est fournie par les colonnes « encours hors impairment » et « encours avec impairment ».

Banques, Corporates, Souverains et Retail :

Le regroupement opéré par classe interne de risques correspond, à titre d'exemple, aux équivalents suivants de « S&P » :

High grade	: de AAA à A+
Standard grade	: de A à BBB-
Sub-Standard grade	: de BB+ à BB-

Les encours portant le libellé « Default » correspondent aux encours pour lesquels existent des « indications objectives de dépréciation » et dont la classe interne de risque (notation interne) est inférieure ou égale à la notation B+.

Titrisations :

Le regroupement opéré par classe interne de risques correspond, à titre d'exemple, aux équivalents suivants de « S&P » :

High grade	: de AAA à A+
Standard grade	: de A à BBB-

Les encours portant le libellé « Default » correspondent aux encours pour lesquels il existe des « indications objectives de dépréciation » et dont la classe interne de risque (notation interne) est inférieure ou égale au rating BB+.

6.4 RISQUE DE MARCHÉ

6.4.1 Objectifs et gestion des risques

La gestion de la liquidité « court terme », c'est-à-dire jusqu'à six mois ainsi que du risque de taux jusqu'à deux ans est effectuée par le desk « Money Market » (la trésorerie) du service FIM (« Financial Markets »).

Les risques de transformation et de liquidité structurels à long terme sont pris en charge par le Comité ALM (« Asset Liability Management »), qui assure d'une part l'adéquation de la gestion des fonds propres et des fonds placés et, d'autre part, le refinancement des portefeuilles des crédits nationaux et internationaux ainsi que des portefeuilles obligataires et actions propres de Spuerkeess dans le but de minimiser les implications négatives des mouvements des courbes de taux sur les performances de Spuerkeess. Le Comité ALM se compose des membres du Comité de direction de Spuerkeess et de certains chefs de département et de chefs de service. Le Comité ALM est épaulé par un Sous-comité ALM qui se réunit à un rythme mensuel.

Tous les composants du risque de marché, tels que le risque de taux, le risque de change ou le risque de prix sur actions, touchant les positions du bilan et du hors-bilan gérées par l'ALM ou la trésorerie sont centralisées en temps réel à la salle des marchés dans le système « front-office » et sont maintenus dans les limites fixées par le Comité de direction de Spuerkeess. Ce dernier est informé régulièrement par le service « Risk Management » du respect des limites ainsi que des niveaux de risque encourus.

Au cours de l'année 2019, Spuerkeess n'a pas changé d'approche dans sa politique de gestion des risques de marché. Cependant, le vaste projet lancé par Spuerkeess en 2017 pour se doter des moyens nécessaires dans la quantification des risques financiers et dont l'élément de taux est l'élément clé, est en production depuis la première moitié de l'exercice 2019.

Les niveaux de risque sont principalement surveillés moyennant un modèle de « Value at Risk » (VaR). Les activités de « trading » et de trésorerie sont soumises à des limites VaR respectives. Le tableau suivant renseigne la VaR pour les différents périmètres en millions d'euros :

Périmètre	VaR journalière moyenne en 2019	VaR journalière maximale en 2019	Limite VaR pour le périmètre en question en 2019
ALM	6,02	8,19	12,50
Trésorerie	0,38	0,81	2,50
Trading	0,10	0,27	pas de limite

Périmètre	VaR journalière moyenne en 2018	VaR journalière maximale en 2018	Limite VaR pour le périmètre en question en 2018
ALM	6,74	8,92	12,50
Trésorerie	0,37	0,90	2,50
Trading	0,13	0,47	pas de limite

En sus de la VaR, qui permet une gestion agrégée des différents risques de marché, Spuerkeess a recours à d'autres outils de gestion des risques en fonction des instruments financiers concernés. Ainsi, le risque de taux est géré en simulant l'incidence financière d'une variation parallèle d'un point de base (0,01 %) de la courbe des taux d'intérêt sur la Valeur Actuelle Nette (ou « Net Present Value ») des positions. Les rapports quotidiens présentent donc l'incidence financière totale résultant de la variation parallèle de toutes les courbes de taux d'intérêt d'un point de base, appelée encore « Basis Point Value » (BPV) qui doit rester dans des limites fixées.

6.4.2 Analyse de la juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant présente la comparaison par rubrique des valeurs comptables et des justes valeurs des instruments financiers de Spuerkeess figurant dans les comptes annuels.

Rubriques au 31/12/2019	Valeur comptable	Juste valeur	Evaluation latente	Niveau 1	Niveau 2
Actifs financiers					
Trésorerie et comptes à vue auprès					
des banques centrales	5.333.118.190	5.333.118.190	-		
Prêts et avances au coût amorti	25.857.154.804	26.438.722.155	581.567.351		100,00%
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>1.311.095.443</i>	<i>1.311.095.443</i>	-		
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	143.054.604	143.054.604	-		
Instruments financiers dérivés de couverture	59.282.590	59.282.590	-		
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	1.206.437.695	1.206.437.695	-		
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	13.482.939.931	13.528.596.538	45.656.607	76,60%	23,40%
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	812.664.989	812.664.989	-		
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	5.069.764	5.069.764	-		
Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	495.472.248	495.472.248	-		
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	215.762.686	215.762.686	-		
TOTAL	47.610.957.501	48.238.181.459	627.223.958		
Passifs financiers					
Dépôts évalués au coût amorti	38.176.860.129	38.522.572.674	345.712.545		100,00%
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	157.060.590	157.060.590	-		
Instruments financiers dérivés de couverture	873.308.000	873.308.000	-		
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	166.144.407	166.144.407	-		
Emission de titres	3.815.080.561	3.817.223.591	2.143.031		100,00%
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>323.931.761</i>	<i>323.931.761</i>	-		
TOTAL	43.188.453.686	43.536.309.262	347.855.576		

Rubriques au 31/12/2018	Valeur comptable	Juste valeur	Evaluation latente	Niveau 1	Niveau 2
Actifs financiers					
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	4.237.236.592	4.237.236.592	-		
Prêts et avances au coût amorti	24.376.767.874	24.710.289.819	333.521.945		100,00%
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>1.122.518.170</i>	<i>1.122.518.170</i>	<i>-</i>		
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	220.216.547	220.216.547	-		
Instruments financiers dérivés de couverture	65.470.560	65.470.560	-		
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	1.213.992.172	1.213.992.172	-		
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	14.226.659.024	14.206.965.915	-19.693.109	80,95%	19,05%
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	855.640.631	855.640.631	-		
Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	428.895.015	428.895.015	-		
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	69.027.154	69.027.154	-		
TOTAL	45.693.905.569	46.007.734.405	313.828.836		
Passifs financiers					
Dépôts évalués au coût amorti	36.828.802.921	36.991.620.908	162.817.988		100,00%
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	133.331.389	133.331.389	-		
Instruments financiers dérivés de couverture	606.826.289	606.826.289	-		
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	151.566.706	151.566.706	-		
Emission de titres	3.646.594.429	3.647.030.117	435.688		100,00%
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>347.295.666</i>	<i>347.295.666</i>	<i>-</i>		
TOTAL	41.367.121.733	41.530.375.409	163.253.676		

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan est déterminée suivant les méthodes et estimations exposées ci-après.

Les évaluations à la juste valeur pour les rubriques « Prêts et avances au coût amorti », « Valeurs mobilières renseignées au coût amorti » et « Emissions de titres » appartiennent aux niveaux 1 et 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

Actifs et passifs évalués au coût amorti au bilan et ayant une juste valeur proche de la valeur comptable

En ce qui concerne les actifs et les passifs financiers dont la date de maturité est inférieure ou égale à 6 mois, Spuerkeess estime que leur juste valeur est très proche de la valeur comptable. La politique prudente de Spuerkeess et la proximité de l'échéance rendent le risque de crédit non matériel. La faible durée résiduelle rend par ailleurs le risque de taux négligeable.

De même, les actifs collatéralisés ont une juste valeur très proche de la valeur comptable, le risque de crédit étant couvert. Il s'agit pour l'essentiel d'opérations de mise en pension, de prêts sécurisés et de crédits d'équipement.

Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti au bilan et dont la juste valeur est différente de la valeur comptable

Les actifs et passifs financiers ainsi que les valeurs mobilières à revenu fixe sont renseignés au coût amorti au bilan.

Pour les besoins du calcul de la juste valeur, Spuerkeess distingue les instruments cotés sur un marché des instruments traités de gré à gré.

Dans le cas des valeurs mobilières à revenu fixe faisant partie du portefeuille des valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti, il s'agit d'obligations cotées en bourse.

Pour les actifs et les passifs financiers, Spuerkeess calcule la juste valeur par la méthode des flux de trésorerie actualisés (« Discounted cash flow ») en se basant :

- a. sur des données de risque de crédit telles que la classe de risque à laquelle appartient le client, la probabilité de défaut ainsi que la perte en cas de défaut. Ces critères ont été établis à partir d'observations historiques de défauts réalisés et permettent de déterminer des primes de risque de crédit (« credit spreads ») par classe de risque, par échéance et par type d'instrument financier,
- b. sur une courbe de taux de référence.



Hiérarchisation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur :

Rubriques au 31/12/2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction				
- Instruments de dettes	-	-	-	-
- Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
- Instruments financiers dérivés	-	143.054.604	-	143.054.604
- IRS	-	62.811.115	-	62.811.115
- CIRS/outright	-	78.464.119	-	78.464.119
- autres	-	1.779.371	-	1.779.371
Instruments financiers dérivés de couverture	-	59.282.590	-	59.282.590
- IRS	-	33.832.129	-	33.832.129
- CIRS	-	25.450.461	-	25.450.461
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat				-
- Instruments de dettes	26.715.246	1.166.419.291	19.483	1.193.154.020
- Secteur public	-	89.481.852	-	89.481.852
- Etablissement de crédit	-	761.316.860	-	761.316.860
- Clientèle « corporate »	26.715.246	315.620.579	19.483	342.355.308
- Autres Instruments financiers	-	13.283.675	-	13.283.675
- Clientèle « corporate »	-	13.283.675	-	13.283.675
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	87.326.531	312.864.465	412.473.993	812.664.989
- Secteur public	-	-	-	-
- Etablissement de crédit	-	-	3.958.116	3.958.116
- Clientèle « corporate »	87.326.531	312.864.465	408.515.878	808.706.873
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	5.069.764	-	-	5.069.764
- Secteur public	5.069.764	-	-	5.069.764
Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	-	8.320.686	487.151.562	495.472.248
- Clientèle « corporate »	-	8.320.686	487.151.562	495.472.248
TOTAL	119.111.540	1.703.225.311	899.645.039	2.721.981.890

Rubriques au 31/12/2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	-	157.060.590	-	157.060.590
- IRS	-	70.330.949	-	70.330.949
- CIRS/outright	-	84.619.258	-	84.619.258
- autres	-	2.110.383	-	2.110.383
Instruments financiers dérivés de couverture	-	873.308.000	-	873.308.000
- IRS	-	681.319.977	-	681.319.977
- CIRS	-	191.988.023	-	191.988.023
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-	166.144.407	-	166.144.407
TOTAL	-	1.196.512.997	-	1.196.512.997

Rubriques au 31/12/2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction				
- Instruments de dettes	-	-	-	-
- Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
- Instruments financiers dérivés	-	220.216.547	-	220.216.547
- <i>IRS</i>	-	33.305.605	-	33.305.605
- <i>CIRS/outright</i>	-	178.107.701	-	178.107.701
- <i>autres</i>	-	8.803.241	-	8.803.241
Instruments financiers dérivés de couverture	-	65.470.560	-	65.470.560
- <i>IRS</i>	-	20.912.466	-	20.912.466
- <i>CIRS</i>	-	44.558.094	-	44.558.094
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat				
- Instruments de dettes	4.464.372	1.206.695.867	26.746	1.211.186.985
- <i>Secteur public</i>	-	65.002.389	-	65.002.389
- <i>Etablissement de crédit</i>	-	631.152.634	-	631.152.634
- <i>Clientèle « corporate »</i>	4.464.372	510.540.844	26.746	515.031.962
- Autres Instruments financiers	-	2.805.188	-	2.805.188
- <i>Clientèle « corporate »</i>	-	2.805.188	-	2.805.188
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	109.155.840	418.237.217	328.247.575	855.640.631
- <i>Secteur public</i>	-	-	-	-
- <i>Etablissement de crédit</i>	-	-	3.666.600	3.666.600
- <i>Clientèle « corporate »</i>	109.155.840	418.237.217	324.580.975	851.974.031
Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	-	-	428.895.015	428.895.015
- <i>Clientèle « corporate »</i>	-	-	428.895.015	428.895.015
TOTAL	113.620.212	1.913.425.378	757.169.336	2.784.214.926

Rubriques au 31/12/2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	-	133.331.388	-	133.331.388
- IRS	-	71.246.060	-	71.246.060
- CIRS/outright	-	52.951.413	-	52.951.413
- autres	-	9.133.915	-	9.133.915
Instruments financiers dérivés de couverture	-	606.826.289	-	606.826.289
- IRS	-	464.356.406	-	464.356.406
- CIRS	-	142.469.884	-	142.469.884
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-	151.566.706	-	151.566.706
TOTAL	-	891.724.384	-	891.724.384

Le tableau de l'année 2018 a été retraité, afin de permettre une comparaison avec la nouvelle présentation de l'année 2019.

Les mouvements des encours des actifs financiers d'une année à l'autre s'expliquent essentiellement par la variation des cours d'évaluation des valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation sous forme d'une diminution pour les cours d'évaluation de niveau 1 et 2 contre une augmentation des cours d'évaluation pour le niveau 3 et un non-remplacement des instruments de dettes arrivés à échéance combiné à une augmentation des cours d'évaluation des parts dans les entreprises associées et dans les filiales.

Les parts dans les entreprises associées et dans les filiales renseignent une position au niveau 2 du fait d'une transaction récente.

La comparaison de la répartition des actifs financiers à travers les différents niveaux fin 2019 révèle que 4,2% (4,1% en 2018) des actifs financiers sont classés au niveau 1, 62,7% (68,7% en 2018) au niveau 2 et 33,1% (27,2% en 2019) au niveau 3.

Spuerkeess a eu recours à des modèles d'évaluation se basant sur des données de marché pour déterminer la juste valeur des positions classées au niveau 2 et à des modèles d'évaluation se basant sur des estimations et des données de marché pour déterminer la juste valeur des positions classées au niveau 3.

Les instruments financiers des rubriques du passif continuent à être intégralement affectés au niveau 2.

Détails du niveau 3 :

	Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat		Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	Total actifs financiers
	Instruments de dettes	Autres Instruments de dettes			
Total au 1er janvier 2019	26.747	-	428.895.015	328.247.575	757.169.337
Total gains / pertes	197.640	-	58.256.099	84.720.871	143.174.611
- <i>Compte de résultat</i>	197.640	-	-	-	197.640
- <i>Réserve de réévaluation</i>	-	-	58.256.099	84.720.871	142.976.971
Achats	236.618	-	449	-	237.067
Remboursements / ventes	-441.521	-	-1	-7.967	-449.489
Autres variations	-	-	-	979.014	979.014
Transferts du niveau 1 vers le niveau 3	-	-	-	-	-
Transferts du niveau 2 vers le niveau 3	-	-	-	-	-
Transferts du niveau 3	-	-	-	-1.465.500	-1.465.500
Total au 31 décembre 2019	19.483	-	487.151.562	412.473.993	899.645.037
Total gains / pertes pour la période inclus dans le compte de résultats pour les actifs et passifs financiers détenus au 31 décembre 2018	353.663	-	23.565.155	5.411.173	29.329.991

	Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat		Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	Total actifs financiers
	Instruments de dettes	Autres Instruments de dettes			
Total au 1er janvier 2018	105.757	-	388.581.964	253.188.467	641.876.188
Total gains / pertes	2.296.313	-	43.075.766	71.672.954	117.045.033
- <i>Compte de résultat</i>	2.296.313	-	-	-	2.296.313
- <i>Réserve de réévaluation</i>	-	-	43.075.766	71.672.954	114.748.720
Achats	-6.475	-	1.398.533	3.820.165	5.212.223
Remboursements / ventes	-2.368.848	-	-4.161.248	-434.011	-6.964.107
Transferts du niveau 1 vers le niveau 3	-	-	-	-	-
Transferts du niveau 2 vers le niveau 3	-	-	-	-	-
Transferts du niveau 3	-	-	-	-	-
Total au 31 décembre 2018	26.747	-	428.895.015	328.247.575	757.169.337
Total gains / pertes pour la période inclus dans le compte de résultats pour les actifs et passifs financiers détenus au 31 décembre 2018*	2.466.459	-	18.295.677	4.918.580	25.680.716

* Dans un but de comparabilité au 31/12/2019, les chiffres au 31/12/2018 ont été ajustés.

Pour l'exercice 2019, le transfert en dehors du niveau 3 concerne une position de la rubrique des valeurs mobilières à revenu variable renseignée à la juste valeur par la réserve de réévaluation, qui a fait l'objet d'une transaction au cours du premier semestre 2019 et qui, pour cette raison, a été affectée au niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur.

Méthodes employées pour la valorisation du niveau 3 :

Rubrique	Méthode
- Instruments de dettes	Pour les titrisations, l'évaluation à la juste valeur se base sur une estimation des flux futurs ainsi que sur un spread de base dédié (J.P. Morgan Int ABS & CB Research ou SIFMA Markit). Certaines positions intègrent une dépréciation qui ne résulte pas exclusivement d'une détermination par la méthode des flux de trésorerie, mais tient compte également d'un jugement d'experts.
- Instruments de capitaux propres	Les méthodes d'évaluation appliquées sont reprises en détails dans la section 3.3.3 Techniques d'évaluation pour la détermination de la juste valeur et la hiérarchie de juste valeur.

Analyse de sensibilité pour le niveau 3 :

En raison du faible montant renseigné pour les instruments de dettes, Spuerkeess ne livre pas d'analyse de sensibilité pour le niveau 3 des exercices 2019 et 2018.

Pour les instruments de capitaux propres, Spuerkeess a procédé à une analyse de sensibilité en ayant recours aux méthodes suivantes :

- Baisse, respectivement hausse de l'EBITDA de 10%, avec simulation de l'impact sur le résultat net et sur les liquidités à l'actif du bilan des sociétés ;
- Baisse, respectivement hausse du bénéfice à hauteur de 10% de la valeur comptable ;
- Baisse, respectivement hausse de 10% des prix de l'immobilier au Luxembourg.

Ainsi, pour les instruments du niveau 3, la sensibilité de la juste valeur se chiffre comme suit :

Rubriques	Juste valeur de niveau 3	Impacte sur la juste valeur	
		Diminution de 10% suivant méthodologie appliquée	Augmentation de 10% suivant méthodologie appliquée
Parts dans les entreprises associées et filiales	487.151.562	-69.673.538	74.245.645
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	412.473.993	-27.448.326	27.449.046

L'analyse de sensibilité a été réalisée sur les 5 participations les plus importantes.

6.4.3 Analyse du risque de change : positions nettes en devises

Au 31/12/2019	Position nette au bilan
CHF	3.552.413
GBP	3.440.126
USD	52.935.590
Autres	2.346.334
Total	62.274.464

Au 31/12/2018	Position nette au bilan
USD	70.556.685
Autres	3.171.156
Total	73.727.841

Seules les devises dont la contrevaieur de la position de change nette est supérieure à EUR 2 millions en valeur absolue ont été renseignées séparément.

6.5 RISQUE DE LIQUIDITÉ

6.5.1 Echancier des passifs

Tableaux renseignant les passifs du bilan en fonction de la durée résiduelle restant à courir jusqu'au remboursement des passifs suivant les données de l'échéancier contractuel :

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2019
Emissions de titres*	1.572.156.515	1.820.757.118	3.392.913.633	190.631.135	279.280.143	469.911.278	3.862.824.911
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	3.605.350.874	1.007.063.127	4.612.414.001	51.655.270	63.564.671	115.219.941	4.727.633.942
Clientèle	29.348.493.600	1.302.579.187	30.651.072.787	2.439.512.561	420.819.614	2.860.332.175	33.511.404.962
Dettes provenant de contrats de location	838.500	2.515.501	3.354.001	7.305.798	2.987.463	10.293.261	13.647.262
Total	34.526.839.489	4.132.914.933	38.659.754.422	2.689.104.764	766.651.891	3.455.756.655	42.115.511.077

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2018
Emissions de titres*	2.252.735.727	908.924.843	3.161.660.570	224.084.292	539.970.641	764.054.932	3.925.715.502
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	3.375.223.913	775.695.923	4.150.919.836	783.922.772	156.439	784.079.212	4.934.999.048
Clientèle	31.260.453.753	1.263.950.423	32.524.404.176	534.279.648	85.377.235	619.656.884	33.144.061.059
Total	36.888.413.393	2.948.571.189	39.836.984.581	1.542.286.712	625.504.315	2.167.791.027	42.004.775.609

* y compris la rubrique des Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat

Tableau renseignant les passifs du bilan en fonction des échéances « attendues » déterminées dans le cadre de la politique ALM :

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2019
Emissions de titres	1.838.109.420	1.600.920.035	3.439.029.455	189.999.754	281.943.991	471.943.745	3.910.973.200
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	4.403.519.169	139.835.355	4.543.354.524	39.601.243	18.690.964	58.292.207	4.601.646.731
Clientèle	12.356.491.480	5.714.633.573	18.071.125.053	9.462.189.996	6.042.145.078	15.504.335.074	33.575.460.127
Total	18.598.120.069	7.455.388.963	26.053.509.032	9.691.790.993	6.342.780.033	16.034.571.026	42.088.080.058

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total	Total 2018
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle	12.688.969.677	4.405.168.545	17.094.138.222	9.472.623.526	5.525.923.695	14.998.547.222	32.092.685.444

6.5.2 Echancier des instruments financiers dérivés

Tableaux renseignant les instruments financiers dérivés dont le règlement des flux de trésorerie se fait en brut :

Etant donné que les durées résiduelles sont calculées à partir des données contractuelles, il n'a pas été tenu compte du caractère optionnel de certains contrats.

Les montants sont exprimés en contrevaieur EUR aux cours du 31 décembre 2019 et du 31 décembre 2018.

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total 2019
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction					
Swaps de change et change à terme					
Entrées	11.842.478.183	3.060.169.660	209.411.538	5.146.213	15.117.205.594
Sorties	-11.828.909.888	-3.051.905.055	-210.250.821	-3.545.074	-15.094.610.838
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture					
CCIS					
Entrées	94.629.251	392.571.182	1.002.830.204	632.769.743	2.122.800.380
Sorties	-108.907.399	-455.625.529	-1.175.294.293	-705.577.586	-2.445.404.806
Total des entrées	11.937.107.434	3.452.740.842	1.212.241.743	637.915.956	17.240.005.974
Total des sorties	-11.937.817.287	-3.507.530.584	-1.385.545.114	-709.122.660	-17.540.015.644

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total 2018
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction					
Swaps de change et change à terme					
Entrées	10.325.664.780	1.878.198.961	164.284.208	5.063.492	12.373.211.442
Sorties	-10.211.759.083	-1.837.932.344	-166.241.732	-3.564.204	-12.219.497.363
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture					
CCIS					
Entrées	87.302.726	301.463.278	1.032.003.752	391.097.179	1.811.866.935
Sorties	-99.114.912	-343.238.326	-1.158.831.596	-465.157.946	-2.066.342.780
Total des entrées	10.412.967.506	2.179.662.239	1.196.287.960	396.160.671	14.185.078.377
Total des sorties	-10.310.873.995	-2.181.170.670	-1.325.073.328	-468.722.151	-14.285.840.143

Tableaux renseignant les instruments financiers dérivés dont le règlement des flux de trésorerie se fait en net :

Les passifs nets de flux de trésorerie provenant d'instruments financiers dérivés dont le règlement se fait en net se présentent de la manière suivante :

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total 2019
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction					
IRS	-211.487	4.906.299	-265.109	-33.371.710	-28.942.007
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture					
IRS	42.313.933	95.138.756	392.142.617	386.494.424	916.089.730
Total des sorties	42.102.446	100.045.055	391.877.507	353.122.715	887.147.723

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total 2018
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction					
IRS	1.909.643	8.518.181	9.765.165	-33.113.365	-12.920.376
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture					
IRS	42.816.600	90.340.895	357.627.890	336.501.737	827.287.122
Total des sorties	44.726.243	98.859.076	367.393.055	303.388.372	814.366.746

6.6 LE CAPITAL ÉCONOMIQUE

Spuerkeess s'est engagée dans un processus de mesure économique du risque et de planification de l'allocation de ses ressources en fonds propres sur les différents métiers.

Ces réflexions et ces travaux sont formalisés et transmis à la CSSF dans le cadre du rapport ICAAP qui traduit le pilier 2 des accords de Bâle III. La circulaire modifiée CSSF 07/301 ICAAP « Internal Capital Adequacy Assessment Process » prévoit la mise en place « d'un ensemble de stratégies et de processus sains, efficaces et exhaustifs qui permettent aux établissements d'évaluer et de conserver en permanence le montant, le type et la répartition des fonds propres internes qu'ils jugent appropriés pour couvrir la nature et le niveau des risques auxquels ils sont ou pourraient être exposés ».

Le document ICAAP précise l'identification et les processus de gestion des différents risques auxquels est exposée Spuerkeess, que ce soient ceux repris par le pilier 1 des accords de Bâle III tels que les risques de crédit, de marché et le risque opérationnel ou ceux du pilier 2, tels que les risques de liquidité, de compliance ou de réputation.

Les méthodes de quantification économique des différents risques reposent sur des ajustements et des compléments aux méthodes réglementaires ainsi que sur la valorisation de risques non considérés par le pilier 1.

La politique des fonds propres de Spuerkeess se décline à partir des missions définies dans sa loi organique, dont celle « de contribuer, par ses activités, en particulier par ses activités de financement, au développement de l'économie luxembourgeoise ». En conséquence, Spuerkeess a pour objectif de garder un levier modéré qui se traduit par un ratio de capitalisation cible élevé. En outre, les ressources en fonds propres sont prioritairement affectées aux activités sur le marché national.

6.6.1 Politique des fonds propres

6.6.1.1 Détermination des fonds propres

Spuerkeess a pour mission de contribuer au développement de l'économie luxembourgeoise tout en veillant à générer une rentabilité suffisante pour renforcer sa solidité financière.

Dans le cadre du modèle de capital économique de Spuerkeess, la détermination des fonds propres se fait sur base d'une approche économique. Le principe de base retenu par Spuerkeess pour les fonds propres économiques est une approche très prudente qui consiste à considérer comme fonds propres économiques uniquement les fonds dont Spuerkeess peut disposer immédiatement et sans restriction pour couvrir des pertes éventuelles, voire développer ses activités.

6.6.1.2 Mise en œuvre de la politique en matière d'adéquation des fonds propres internes

Pour mettre en œuvre sa politique d'adéquation des fonds propres internes, Spuerkeess adopte la démarche suivante :

- développement d'un modèle d'évaluation interne des différents risques (risques du pilier 1 de Bâle III complétés par des risques non couverts par le pilier 1) ;
- détermination d'une marge de sécurité importante entre les fonds propres disponibles et la couverture du risque, se matérialisant par un ratio de capitalisation cible élevé ;
- répartition des fonds propres suivant l'organisation interne des métiers de Spuerkeess et les prévisions de résultats ;
- établissement de prévisions sur l'exposition au risque par activité ;
- calcul du montant prévisionnel des fonds propres nécessaires à la couverture des risques ;
- allocation du capital excédentaire selon les orientations stratégiques de Spuerkeess.

En termes de gouvernance interne, les rapports ICAAP et ILAAP 2019 furent présentés au Conseil d'administration de Spuerkeess qui a approuvé les orientations proposées. Conformément à la circulaire ICAAP, le Conseil d'administration sera consulté annuellement, voire plus souvent, en cas de besoin ou d'évolution méthodologique majeure.

Capitaux Propres, Fonds Propres Réglementaires et Ratio de Solvabilité (en euros)	31/12/2018	31/12/2019
Total Capitaux Propres du Bilan	4.007.095.199	4.085.038.746
Ajustements liés aux provisions prudentielles	312.358.601	282.070.784
Ajustements liés à la variation du compte de résultat comptes sociaux / IFRS	-30.287.817	9.285.309
Total Capitaux Propres ajustés du Bilan	4.289.165.983	4.376.394.839
Résultat IFRS de l'année non pris en compte dans les fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1)	-145.077.752	-193.148.122
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1) avant ajustements réglementaires	4.144.088.230	4.183.246.717
Ajustements réglementaires sur fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1)	-215.395.450	-191.538.191
Corrections de valeur supplémentaires	-3.721.923	-4.127.921
Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	-2.094.511	-907.280
Immobilisations incorporelles	-27.475.050	-29.399.062
Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	-42.198.992	-47.486.771
Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET 1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important	-	-
Ajustements réglementaires relatifs aux gains et pertes non réalisés en application des articles 467 et 468 et de l'article 8 de la circulaire CSSF 14/01 sur l'implémentation de certaines discrétions contenues dans le règlement UE 575/2013	-	-
Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de base de catégorie 1 en application de la circulaire CSSF 14/599 sur le traitement de la provision forfaitaire et de la provision AGDL	-139.904.975	-109.617.157
Fonds Propres Réglementaires de base de catégorie 1 (CET 1)	3.928.692.780	3.991.708.526
Fonds Propres Réglementaires Tier 2	58.624.504	38.718.138
Fonds Propres Réglementaires Tier 2	58.624.504	38.718.138
Fonds Propres Réglementaires totaux	3.987.317.284	4.030.426.664
Exigence de fonds propres totale	1.456.065.830	1.524.703.071
Ratios de solvabilité		
Ratio de solvabilité Tier 1	21,59%	20,94%
Ratio de solvabilité total	21,91%	21,15%

Les chiffres relatifs à l'année 2018 ont été recompilés suite à une correction après la publication des chiffres au 31 décembre 2018.

A l'instar de l'année 2018, les fonds propres réglementaires ont été déterminés selon la réglementation Bâle III à partir des capitaux propres bilantaires IFRS avec intégration de la provision forfaitaire.

A. Bilan consolidé au 31 décembre 2019

ACTIF du Bilan en euros	31/12/2018	31/12/2019
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	4.237.236.592	5.333.118.189
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	2.580.582.943	3.000.087.638
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	21.796.184.932	22.857.068.335
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	220.216.547	143.054.603
Instruments financiers dérivés de couverture	65.470.560	59.282.590
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	1.234.840.351	1.234.389.882
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	14.226.659.024	13.482.939.931
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	-	16.069.764
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	863.396.081	820.716.989
Parts mises en équivalence	355.552.522	387.639.750
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	69.027.154	215.762.686
Immobilisations corporelles à usage propre	277.961.253	282.713.923
Immobilisations corporelles de placement	12.762.728	12.030.574
Immobilisations incorporelles	27.475.050	29.399.062
Impôts différés	2.273.119	20.822.906
Autres actifs	13.963.485	8.713.342
TOTAL de l'ACTIF	45.983.602.339	47.903.810.164

PASSIF du Bilan en euros	31/12/2018	31/12/2019
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	4.840.845.065	4.691.999.282
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle	31.877.149.050	33.379.682.748
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	133.331.389	157.060.590
Instruments financiers dérivés de couverture	606.826.289	873.308.000
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	151.566.706	166.144.407
Emissions de titres	3.646.594.429	3.815.080.561
Provisions	21.825.180	24.096.330
Autres passifs	83.759.400	41.599.116
Impôts courants	46.813.738	9.820.434
Fonds de pension	225.285.987	328.087.363
Sous-total PASSIF à reporter (avant capitaux propres)	41.633.997.232	43.486.878.831

CAPITAUX PROPRES du Bilan en euros	31/12/2018	31/12/2019
Report sous-total PASSIF avant capitaux propres	41.633.997.232	43.486.878.831
Capital souscrit	173.525.467	173.525.467
Réserve de réévaluation	539.724.951	
- Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	537.630.440	
Réserves consolidées	3.474.618.717	3.572.183.229
- Différence de mise en équivalence	288.716.938	
- Plus ou moins values de cession de valeurs mobilières à revenu variable évaluées à la juste valeur	688.104	
Autres éléments du résultat global		462.101.584
- Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation		495.789.153
- Ecart actuariels fonds de pension		-349.897.106
- Différence de mise en équivalence		315.244.302
- Plus ou moins values de cession de valeurs mobilières à revenu variable évaluées à la juste valeur		93.912
Résultat de l'exercice	158.938.807	206.340.539
Sous-total fonds propres attribuables aux propriétaires de la société mère	4.346.807.942	4.414.150.819
Intérêts minoritaires	2.797.165	2.780.514
Total capitaux propres	4.349.605.107	4.416.931.333
TOTAL du PASSIF y inclus les CAPITAUX PROPRES	45.983.602.339	47.903.810.164

B. Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2019

en euros	31/12/2018	31/12/2019
Résultat d'intérêts	356.707.138	377.631.632
Revenu de valeurs mobilières	31.356.637	31.464.134
Commissions	145.805.502	155.079.261
RESULTAT SUR INTERETS, DIVIDENDES ET COMMISSIONS	533.869.277	564.175.027
Résultat réalisé sur instruments financiers non renseignés à la juste valeur au compte de résultat	337.906	218.814
Résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction	5.789.730	29.749.292
Résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-2.612.343	-12.597.932
Résultat sur instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	-13.366.171	8.133.065
Résultat sur opérations de couverture	2.587.336	687.008
Différences de change	12.688.151	16.473.420
Autres produits d'exploitation	14.141.187	12.750.617
Autres charges d'exploitation	-42.727.204	-31.060.294
PRODUIT BANCAIRE	510.707.869	588.529.017
Frais du personnel	-224.496.933	-232.623.536
Autres frais généraux administratifs	-86.729.345	-88.865.251
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	-34.845.391	-39.554.570
RESULTAT APRES FRAIS GENERAUX	164.636.200	227.485.660
Corrections de valeur nettes sur risques de crédit individuels et collectifs	20.235.650	7.211.690
Provisions	1.961.888	1.590.042
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	12.440.217	13.821.166
RESULTAT AVANT IMPOTS ET ACTIFS NON COURANTS	199.273.955	250.108.558
Résultat sur actifs non courants et des groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente et ne remplissant pas les conditions d'une activité abandonnée	258.589	1.161.187
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires	-49.096.004	-38.394.720
Impôts différés	10.541.836	-4.567.067
RESULTAT DE L'EXERCICE	160.978.376	208.307.958
<i>dont résultat de l'exercice attribuable</i>		
- aux intérêts minoritaires	2.039.569	1.967.419
- aux propriétaires de la maison mère	158.938.807	206.340.539

C. Etat consolidé du résultat global au 31 décembre 2019

en euros	31/12/2018	31/12/2019
RESULTAT DE L'EXERCICE	160.978.376	208.307.958
Éléments non reclassés ultérieurement en résultat net	141.030.477	-98.075.462
Ecart actuariels sur régime de pension à prestation définie	-44.317.761	-105.240.677
Contribution des sociétés mises en équivalence	1.502.053	26.527.365
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	170.237.760	-42.032.227
- <i>Variation des résultats d'évaluation</i>	169.429.361	-42.126.139
- <i>Résultat réalisé sur ventes</i>	808.399	93.912
Impact impôts différés	13.608.425	22.670.077
Éléments à reclasser ultérieurement en résultat net	-334.886	-1.187.231
Couverture de flux de trésorerie	-452.610	-1.622.062
Impact impôts différés	117.724	434.831
Total éléments du résultat global pour l'exercice - nets d'impôts	140.695.590	-99.262.693
RESULTAT GLOBAL TOTAL DE L'EXERCICE	301.673.966	109.045.265
<i>dont part attribuable</i>		
- <i>aux intérêts minoritaires</i>	2.039.569	1.967.419
- <i>aux propriétaires de la société mère</i>	299.634.397	107.077.846

D. Tableau de variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2019

Au cours de l'exercice 2019, la maison mère du Groupe a distribué EUR 40.000.000 (même montant qu'au cours de l'exercice 2018) de son résultat 2018 à l'Etat. Les fonds propres consolidés ont été renforcés par une affectation en réserve d'un montant de EUR 118.938.807.

en euros	Capital souscrit	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total capitaux propres propriétaires	Intérêts mineurs	Total capitaux propres
Au 1er janvier 2019	173.525.467	3.474.618.717	539.724.951	-	158.938.807	4.346.807.942	2.797.165	4.349.605.107
Transfert réserve de réévaluation	-	-	-539.724.951	539.724.951	-	-	-	-
Transfert écart actuariel sur fonds de pension	-	267.041.654	-	-267.041.654	-	-	-	-
Transfert différence de mise en équivalence	-	-288.716.938	-	288.716.938	-	-	-	-
Affectation du résultat 2018	-	158.938.807	-	-	-158.938.807	-	-	-
Résultat net de l'exercice 2019	-	-	-	-	206.340.539	206.340.539	1.967.419	208.307.958
Distribution pour l'exercice 2018	-	-40.000.000	-	-	-	-40.000.000	-	-40.000.000
Ecart actuariel sur fonds de pension	-	-	-	-82.855.452	-	-82.855.452	-	-82.855.452
Résultat d'évaluation sur instruments financiers évalués à la juste valeur par la réserve de réévaluation net d'impôt différé	-	-	-	-41.877.244	-	-41.877.244	-	-41.877.244
Résultat net d'évaluation sur couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-1.187.231	-	-1.187.231	-	-1.187.231
Différence de mise en équivalence	-	-113.343	-	26.527.365	-	26.414.022	-	26.414.022
Autres	-	414.331	-	93.912	-	508.243	-1.984.070	-1.475.827
au 31 décembre 2019	173.525.467	3.572.183.228	-	462.101.585	206.340.539	4.414.150.819	2.780.514	4.416.931.333

en euros	Capital souscrit	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Résultat net	Total capitaux propres propriétaires	Intérêts minori- taires	Total capitaux propres
Au 1er janvier 2018	173.525.467	3.316.699.029	367.037.194	256.610.845	4.113.872.535	2.896.600	4.116.769.135
Affectation du résultat 2017	-	256.610.845	-	-256.610.845	-	-	-
Résultat net de l'exercice 2018	-	-	-	158.938.807	158.938.807	2.039.569	160.978.376
Distribution pour l'exercice 2017	-	-40.000.000	-	-	-40.000.000	-	-40.000.000
Ecart actuariel sur fonds de pension	-	-32.790.712	-	-	-32.790.712	-	-32.790.712
Résultat d'évaluation sur instruments financiers évalués à la juste valeur par la réserve de réévaluation net d'impôt différé	-	-	173.022.644	-	173.022.644	-	173.022.644
Résultat net d'évaluation sur couverture de flux de trésorerie	-	-	-334.886	-	-334.886	-	-334.886
Autres	-	-25.900.447	-	-	-25.900.447	-2.139.004	-28.039.451
au 31 décembre 2018	173.525.467	3.474.618.717	539.724.951	158.938.807	4.346.807.942	2.797.165	4.349.605.107



E. Tableau consolidé des flux de trésorerie au 31 décembre 2019

Le tableau des flux de trésorerie présente les entrées et les sorties de trésorerie. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les avoirs auprès de banques centrales ainsi que tous les avoirs avec une échéance initiale inférieure à 90 jours.

en euros	31/12/2018	31/12/2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	4.237.468.414	5.334.980.265
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	417.447.145	1.180.767.296
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	1.764.647.029	1.769.426.300
Total	6.419.562.587	8.285.173.862

Le Groupe utilise la méthode indirecte pour déterminer les flux de trésorerie. Pour ce faire, le Groupe élimine du résultat net tous les flux purement comptables qui ne se traduisent pas par une entrée ou une sortie de liquidités et présente directement les éléments du résultat net provenant des activités opérationnelles avant variation des actifs et passifs opérationnels.

Le tableau des flux de trésorerie classe les flux de trésorerie de la période en activités opérationnelles, en activités d'investissement et en activités de financement :

- les activités opérationnelles sont les principales activités génératrices de revenus. Ce sont toutes les activités autres que celles d'investissement ou de financement. Il s'agit des produits et charges d'exploitation, des flux de trésorerie rattachés aux produits et charges financiers et autres et des différentes catégories d'impôts payés dans le courant de l'exercice ;
- les activités d'investissement comprennent l'acquisition et la cession d'actifs à long terme et tout autre investissement qui n'est pas inclus dans les équivalents de trésorerie ;
- les activités de financement sont des activités qui entraînent des changements quant à l'ampleur et à la composition des capitaux propres et des capitaux subordonnés empruntés par l'établissement.

en euros	31/12/2018	31/12/2019
SITUATION DE TRESORERIE AU 1er JANVIER	8.733.447.563	6.419.562.587
Intérêts reçus	888.784.295	943.947.135
Intérêts payés	-514.664.025	-571.005.307
Revenus de valeurs mobilières	31.356.637	31.464.134
Commissions reçues / payées	145.805.502	155.079.261
Autres charges / produits d'exploitation	-28.267.989	-20.013.873
Impôts courants	-49.096.004	-38.394.720
Frais de personnel et autres frais généraux administratifs	-297.071.542	-305.878.867
Instruments financiers renseignés à la juste valeur	29.742.306	86.598.938
Prêts et avances au coût amorti	-1.340.001.553	-674.518.880
Dépôts évalués au coût amorti	567.429.499	1.923.624.234
Emissions de titres	-86.351.220	72.991.452
Autres actifs et autres passifs	12.497.057	8.420.974
Total des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	-639.837.037	1.612.314.481
Acquisition/cession de valeurs mobilières à revenu variable	-1.009.064	1.474.437
Acquisition/cession de parts mises en équivalence	2.763.854	-4.969.771
Acquisition de valeurs mobilières à revenu fixe	-3.800.601.115	-3.443.381.362
Cession/remboursement de valeurs mobilières à revenu fixe	2.433.951.698	4.207.077.352
Acquisitions/cessions d'actifs incorporels et corporels	-31.906.069	-27.821.132
Total des flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-1.396.800.696	732.379.524
Produits de l'émission de passifs subordonnés	-	-
Charges en relation avec des contrats de location	-	-3.289.044
Distribution du résultat	-40.000.000	-40.000.000
Total des flux de trésorerie provenant des activités de financement	-40.000.000	-43.289.044
VARIATION NETTE DE TRESORERIE	-2.076.637.733	2.301.404.962
Effet de la variation du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	-237.247.243	-435.793.687
SITUATION DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE	6.419.562.587	8.285.173.862

Réconciliation des flux des activités de financement

en euros	01/01/2018	Flux de trésorerie	Non-liée flux de trésorerie	31/12/2018
Produits de l'émission de passifs subordonnés	100.971.040	-	-488.003	100.971.040
en euros	01/01/2019	Flux de trésorerie	Non-liée flux de trésorerie	31/12/2019
Produits de l'émission de passifs subordonnés	100.971.040	-	-457.609	100.513.431

F. Extraits des notes aux comptes annuels consolidés au 31 décembre 2019

1. INFORMATION GENERALE

La Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg (ci- après « Spuerkeess » ou « la maison mère du Groupe »), instituée par la loi du 21 février 1856 et régie par la loi du 24 mars 1989, est un établissement public autonome, doté de la personnalité juridique. Elle est placée sous la haute surveillance du membre du Gouvernement ayant le département du Trésor dans ses attributions.

Spuerkeess est soumise à la réglementation bancaire au Luxembourg, notamment à la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier. A partir du 4 novembre 2014, avec l'entrée en vigueur du Mécanisme de Surveillance Unique (MSU), la Banque centrale européenne a repris la surveillance prudentielle de Spuerkeess.

Le siège de Spuerkeess est situé 1, Place de Metz à L-2954 Luxembourg.

Dans les limites fixées par les lois et règlements applicables aux établissements de crédit, Spuerkeess a pour objet de faire toutes opérations bancaires et financières ainsi que toutes opérations analogues, connexes ou accessoires à celles-ci.

Les comptes consolidés concernent le Groupe dont la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg est la société mère. L'effectif moyen du Groupe pour le courant de l'exercice 2019 était de 1.882 personnes (1.877 personnes en 2018), y compris les contrats d'insertion à l'emploi.

L'activité commerciale du Groupe est exercée à partir du territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Les comptes consolidés ont été approuvés par le Conseil d'administration dans sa séance du 25 mars 2020.

2. PRINCIPES D'ELABORATION DES COMPTES CONSOLIDES

2.1 RESPECT DES PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2019 ont été établis conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières IFRS « International Financial Reporting Standards » adoptées par l'Union européenne.

Les comptes consolidés sont établis en euros, monnaie fonctionnelle de la maison mère et de ses filiales, suivant le principe de l'enregistrement au coût historique, respectivement au coût amorti, ajusté à la juste valeur pour l'enregistrement des actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat, des actifs financiers détenus à des fins de transaction et des instruments financiers dérivés. Sont renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation, les valeurs mobilières à revenu variable, les instruments de dettes inclus dans le modèle économique HTC&S (« Hold to collect and sell », se référer à la section 3.2.4.1) et les actifs du fonds de pension.

2.1.1 Normes nouvelles ou révisées adoptées par l'Union européenne, d'application depuis le 1er janvier 2019

IFRS 16 (norme) « Contrats de location », se référer à la section 2.2.

Les modifications aux normes et interprétations suivantes n'ont pas d'impact sur le Groupe :

- « Améliorations aux IFRS, cycle 2015-2017 », série d'amendements aux normes existantes ;
- IAS 19 (modifications) « Modification, réduction ou liquidation de régime » ;
- IAS 28 (modifications) « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises » ;
- IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » ;
- IFRS 9 (modifications) « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative ».

2.1.2 Normes nouvelles ou révisées qui ont été adoptées par l'Union européenne et qui ne sont pas encore d'application au 1er janvier 2019

Les modifications aux normes et nouvelles normes suivantes ne devraient pas avoir d'impact sur les comptes annuels du Groupe :

- « Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS » (applicables à partir du 1er janvier 2020) ;
- Modifications de IAS 1 et IAS 8 « Définition du terme « significatif » » (applicables à partir du 1er janvier 2020).

2.1.3 Normes nouvelles ou révisées qui ne sont pas encore adoptées par l'Union européenne et pas encore d'application au 1er janvier 2019

Les modifications aux normes et nouvelles normes suivantes ne devraient pas avoir d'impact sur le Groupe :

- Les modifications apportées à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 en lien avec la réforme des taux d'intérêt de référence (« Interest Rate Benchmark Reform », modifications applicables à partir du 1er janvier 2020) ;
- IFRS 3 (modifications) « Regroupements d'entreprises » (applicable à partir du 1er janvier 2020) ;
- Modifications apportées à IAS 1 sur la classification des passifs comme courants ou non-courants.

Les modifications aux normes et nouvelles normes suivantes auront un impact sur le Groupe :

- IFRS 17 (norme) « Contrats d'assurance » (application repoussée au 1er janvier 2022 par l'IASB).

2.2 INFORMATIONS RELATIVES À LA MISE EN PLACE DE LA NORME IFRS 16 « CONTRATS DE LOCATION »

La norme IFRS 16 « Contrats de location » a remplacé la norme IAS 17 du même nom au 1er janvier 2019. La norme IFRS 16 introduit principalement un traitement unique de la comptabilisation des contrats de prise en location.

En effet, alors que la nouvelle norme continue de faire la distinction entre les contrats de location opérationnels et financiers et n'introduit pas de changement comptable pour le Groupe lorsqu'il est bailleur, elle supprime cette distinction pour les contrats de location dont le Groupe est preneur.

Selon IFRS 16, tous les contrats de prise en location font l'objet d'une comptabilisation d'un « droit d'utilisation d'un actif » à l'actif et d'une « obligation locative » au passif :

- le coût de l'actif comprend le montant initial de l'obligation locative ainsi que, le cas échéant, les paiements de loyers déjà versés, les coûts directs initiaux et de démantèlement. Ce droit d'utilisation est comptabilisé dans le poste d'actif où auraient été présentés les biens sous-jacents correspondants, à savoir le poste « immobilisations corporelles ».
- l'obligation locative représente la valeur actualisée des paiements des loyers qui n'ont pas encore été versés. Cette obligation locative est comptabilisée au passif dans la rubrique « autres passifs ».

Le Groupe a opté pour la disposition transitoire d'IFRS 16 §C3 selon laquelle il n'est pas tenu de réapprécier si un contrat est ou contient un contrat de location à la date de première application. Le Groupe a recensé tous les contrats de location devant faire l'objet d'une activation selon IFRS 16 au 1er janvier 2019 sur base des contrats de location considérés comme tels sous IAS 17. Les locations concernées par la nouvelle norme sont essentiellement liées à des immeubles, des parkings et des guichets automatiques S-BANK. Après avoir simulé l'impact d'une actualisation des loyers sur base de l'« Euro master yield curve 0 coupon » qui correspond au taux de financement de la maison-mère hors spread de crédit et au vu de la non matérialité du montant d'actualisation obtenu, le Groupe a opté pour une activation des loyers non actualisés.

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 selon la méthode rétrospective modifiée en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme à la date de première application, en accord avec IFRS 16 §C5 (b).

Au 1er janvier 2019, l'impact de l'activation des contrats de location dont le Groupe est preneur se chiffrait à EUR 14,4 millions à l'actif et au passif, sans impact dans les capitaux propres.

2.3 PRINCIPE DE CONSOLIDATION

2.3.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés comprennent la société mère, les filiales ainsi que des entreprises associées sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle lorsque ses relations avec ces dernières lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur elles. Les filiales entrent dans le périmètre de consolidation dès la date d'acquisition qui représente la date à partir de laquelle l'acquéreur a le pouvoir de diriger les politiques financières. Elles sortent de ce périmètre le jour où ce contrôle cesse.

La consolidation n'a pas généré de « goodwill » puisque les filiales sont majoritairement détenues par le Groupe depuis leur création.

L'acquisition est comptabilisée à son coût, à savoir le montant de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie versé qui représente

2.3.1.1 Filiales consolidées par intégration globale

Les comptes consolidés enregistrent les actifs, les passifs ainsi que les produits et charges de la maison mère et de ses filiales. Une filiale est une entité sur laquelle la maison mère exerce un contrôle. La maison mère contrôle une entité si elle est exposée ou dispose des droits aux revenus variables de sa participation dans l'entité et si elle a le pouvoir d'influencer le montant de ces revenus variables.

Les filiales sont consolidées intégralement à partir de la date à laquelle le Groupe a pris le contrôle. Elles sont déconsolidées à partir de la date où ce contrôle cesse.

la juste valeur, augmenté de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition. Les soldes et les transactions intra-groupes ainsi que les profits latents en résultant sont intégralement éliminés. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont également éliminées à moins que le coût ne puisse être recouvré.

Si une filiale ou une société mise en équivalence du Groupe utilise des méthodes comptables différentes de celles adoptées dans les comptes consolidés, des ajustements appropriés sont apportés à la filiale afin de rester conforme aux méthodes comptables appliquées par le Groupe.

Si les comptes consolidés d'une société sont établis à une date de clôture différente de celle du Groupe, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements significatifs qui se sont produits entre cette date de clôture et celle de la maison mère.

La part des sociétés minoritaires dans les capitaux propres du Groupe est identifiée sur une ligne distincte. De même, la part des sociétés minoritaires dans le résultat de l'exercice du Groupe est identifiée sur une ligne distincte.

Filiales	Activité	Droits de vote détenus en %	
		31/12/2018	31/12/2019
Lux-Fund Advisory S.A.	Conseil en investissement	89,08	89,48
BCEE Asset Management S.A.	Société de gestion OPC	90,00	90,00
Bourbon Immobilière S.A.	Immobilière	100,00	100,00
Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A.	Prise de participations	100,00	100,00
Spuerkeess Ré S.A.	Ré-assurances	100,00	100,00

2.3.1.2 Entreprises associées mises en équivalence

Les entreprises associées où le Groupe détient une influence notable sont enregistrées suivant la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable se caractérise par le pouvoir du Groupe de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'en obtenir une partie significative des avantages économiques. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement par le biais de ses filiales, 20% ou plus des droits de vote.

Les entreprises associées sont enregistrées au coût et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. Le compte de résultat du Groupe reflète la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue.

La consolidation par mise en équivalence cesse lorsque le Groupe n'a plus d'influence notable sur la participation, à moins que le Groupe ne doive reprendre à son compte ou garantir des engagements de la société associée.

Les entreprises associées du Groupe :

Entreprises associées	Activité	Fraction du capital détenu en %	
		31/12/2018	31/12/2019
Participations directes			
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r.l.	Prestations de services automobiles	20,00	20,00
Luxair S.A.	Transport aérien	21,81	21,81
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	Services financiers	22,75	22,75
Europay Luxembourg S.C.	Services financiers	30,10	30,10
European Fund Administration S.A.	Services financiers	-	31,67
LuxHub S.A.	Services financiers	32,50	32,50
Visalux S.C.	Services financiers	34,66	34,66
Lalux Group S.A.	Assurances	40,00	40,00
BioTechCube (BTC) Luxembourg S.A.	Investissements en biotechnologie	50,00	50,00
Participations indirectes			
Pecoma International S.A.	Consultance	33,33	-
EFA Partners S.A.	Services financiers	29,05	-

Le périmètre des entreprises associées mises en équivalence a changé par rapport au 31 décembre 2018. Durant l'année 2019, la position European Fund Administration S.A. est entrée dans le périmètre des sociétés mises en équivalence.

3. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe fournit une information sectorielle basée sur son organisation interne et sur son système d'information financier interne (« management view ») conformément à la norme IFRS 8.

3.1 SECTEUR D'ACTIVITÉS

Les activités du Groupe sont regroupées en segments significatifs, tels que définis par le Comité de direction de la maison mère, ayant des caractéristiques de rentabilité et de risque homogènes. Les segments regroupent des ensembles cohérents de produits s'adressant à des clients et contreparties de même nature. Les métiers ainsi définis sont gérés de manière séparée et font l'objet d'organisations spécifiques dans l'organigramme du Groupe. Ils se présentent de la manière suivante :

- Banque des Particuliers, des Professionnels, des Entreprises et du Secteur Public : le métier reprend toutes les activités de dépôts, de crédit, de conseil et de nature transactionnelle liées à cette clientèle en dehors des affaires traitées directement par la salle des marchés. D'un point de vue organisationnel, ces activités relèvent des départements « Particuliers et Professionnels » et « Entreprises et Secteur Public ».
- Banque des Marchés et des Fonds d'Investissements : il s'agit des activités de Trésorerie, de « Trading », d'« Asset and Liability Management », de « Customer Desk » et administration et gestion d'organismes de placement collectif. D'un point de vue organisationnel, ces activités relèvent des départements « Banque des Marchés » et « Clientèle Institutionnelle ».
- Autres : sont reprises ici toutes les activités de « Back-office » et de support ainsi que les revenus sur participations non affectables à un métier et les coûts non attribuables à un métier sur une base raisonnable.

Les résultats des différentes activités incluent les transactions entre les différentes entités. Ces transactions sont valorisées à un prix se référant au marché pour les transactions de financement et de remplacement entre métiers. Les prestations de type « Back-office » sont valorisées à un prix standard interne.

L'écart entre la somme des chiffres des différents segments et les comptes consolidés globaux du Groupe provient des éléments suivants :

- marge d'intérêts : l'écart entre la marge d'intérêts allouée sur les métiers et la marge totale provient de divergences de méthodes de valorisation des transactions internes entre la Banque des Marchés d'une part et les autres segments d'autre part.

En 2019, l'écart sur la marge d'intérêts se trouve en-dessous du seuil de matérialité défini par le Groupe.

- commissions : la différence de réconciliation est constituée par la somme des commissions non directement attribuables à un métier. Le Groupe considère que le coût de développement pour l'attribution de ces flux à un métier excéderait le bénéfice d'obtention de cette information.

Les créances et les dettes brutes à la clientèle du métier « Banque des Particuliers, des Professionnels, des Entreprises et du Secteur Public » sont reprises pour leur montant moyen annuel et non pour leur montant de fin d'année. Cette présentation correspond à la « management view ».

L'écart de réconciliation de l'actif et du passif provient de la prise en compte d'encours moyens vis-à-vis des encours fin de période, des actifs sur la clientèle non attribuables à un métier et des actifs non répartis sur les métiers (comptes transitoires, actifs et passifs fiscaux, comptes internes).

3.2 INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

L'entièreté des opérations réalisées par le Groupe est exécutée à partir du Grand-Duché de Luxembourg.

3.3 INFORMATION SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Le Produit net bancaire (PNB) du Groupe se décompose entre ces produits principaux :

- dépôts des particuliers, des professionnels, des entreprises et du secteur public ;
- prêts et Crédits des particuliers, des professionnels, des entreprises et du secteur public ;
- autres produits des particuliers, des professionnels, des entreprises et du secteur public ;
- autres produits.

Le PNB est valorisé en tenant compte des refacturations d'intérêts et de commissions entre métiers.

3.4 INFORMATION SUR LES CLIENTS IMPORTANTS

Aucun client, ni aucun groupe de clients consolidé ne génère plus de 10% du PNB du Groupe.

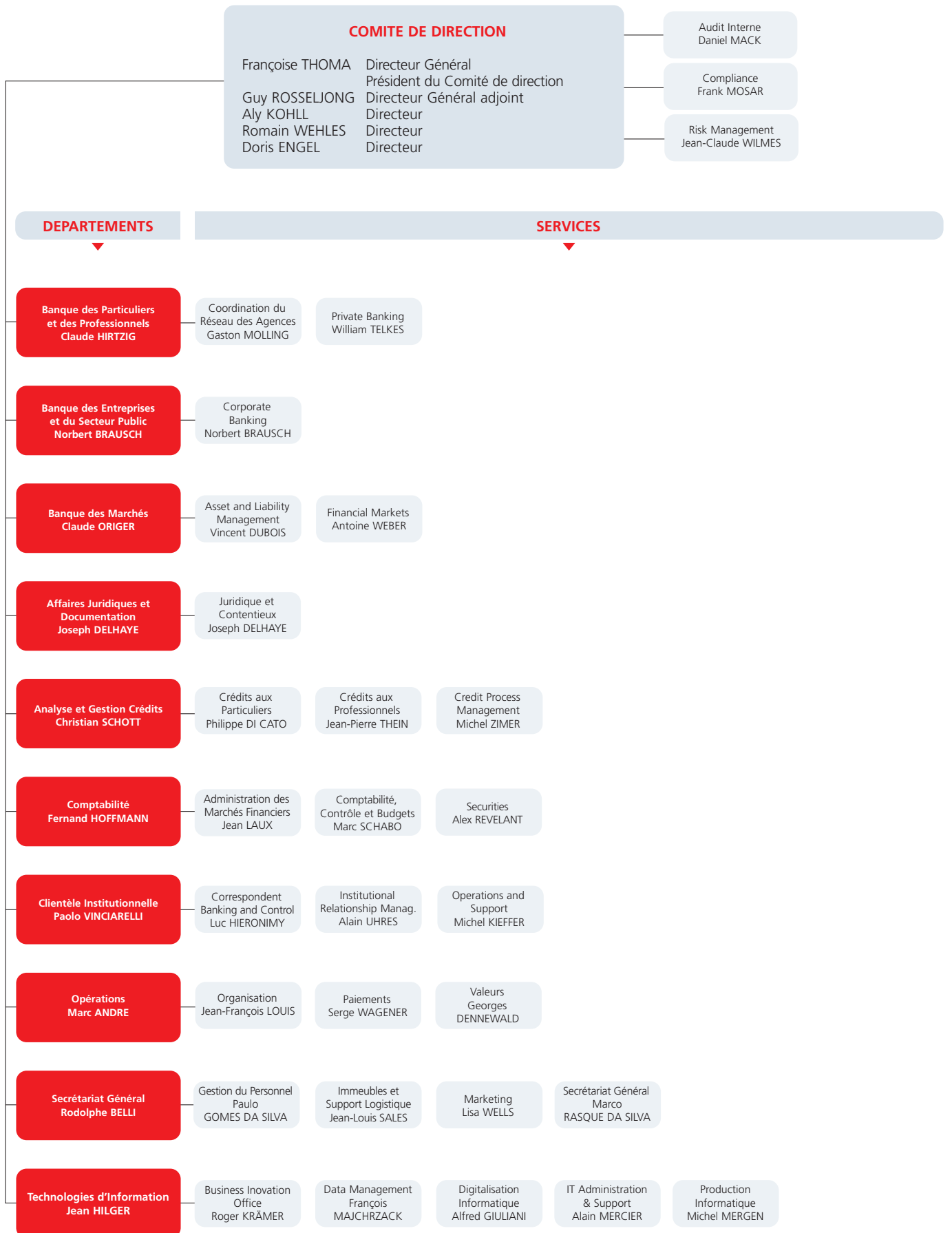
31/12/2019 milliers d'euros	Banque des Particuliers, Professionnels, Entreprises et du Secteur Public	Banque des Marchés et Clientèle Institutionnelle	Autres	Réconciliation	Total
Marge nette d'intérêts	287.420	57.239	30.614	2.358	377.632
Revenus de valeurs mobilières	-	-	31.464	-	31.464
Commissions	82.081	25.393	47.605	-	155.079
<i>Commissions externes</i>	87.605	35.503	31.971	-	155.079
<i>Commissions internes</i>	-5.524	-10.110	15.634	-	-
Résultat sur instruments financiers et sur change	3.640	35.816	3.207	-	42.664
Produit Net Bancaire	373.141	118.449	112.890	2.358	606.839
Autres produits et charges d'exploitation	-	-	-18.310	-	-18.310
Produit Bancaire	373.141	118.449	94.580	2.358	588.529
Frais généraux et corrections de valeurs sur actifs corporels et incorporels	-210.894	-35.386	-114.763	-	-361.043
Corrections de Valeur et impairment nettes	7.911	892	-2	-	8.802
Autres	-	-	1.161	-	1.161
Résultat avant impôt	170.158	83.955	-19.023	2.358	237.449
Impôt sur le résultat et impôts différés	-	-	-42.962	-	-42.962
Intérêts minoritaires/Résultat de MEE	-	-	11.854	-	11.854
Résultat	170.158	83.955	-50.131	2.358	206.341
Actifs	21.878.561	23.997.540	2.027.708	-	47.903.810
Passifs	24.699.743	21.787.395	1.414.313	2.358	47.903.810

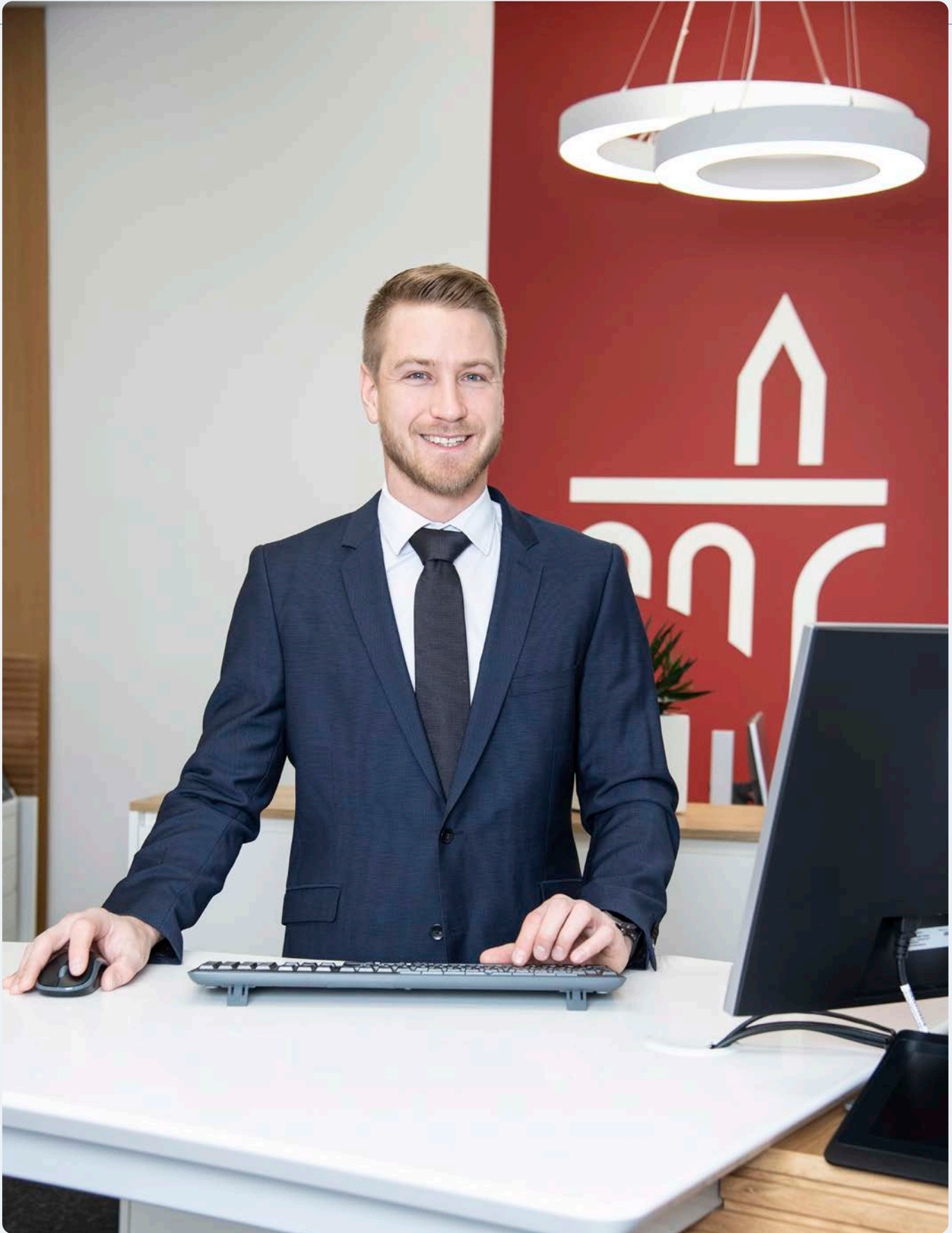
31/12/2018 milliers d'euros	Banque des Particuliers, Professionnels, Entreprises et du Secteur Public	Banque des Marchés et Clientèle Institutionnelle	Autres	Réconciliation	Total
Marge nette d'intérêts	244.107	75.994	36.359	247	356.707
Revenus de valeurs mobilières	-	6.415	24.942	-	31.357
Commissions	71.957	34.540	39.308	-	145.806
<i>Commissions externes</i>	82.500	58.974	4.331	-	145.806
<i>Commissions internes</i>	-10.543	-24.434	34.977	-	-
Résultat sur instruments financiers et sur change	3.989	2.800	-1.364	-	5.425
Produit Net Bancaire	320.053	119.749	99.245	247	539.294
Autres produits et charges d'exploitation	-	-544	-28.042	-	-28.586
Produit Bancaire	320.053	119.205	71.203	247	510.708
Frais généraux et corrections de valeurs sur actifs corporels et incorporels	-202.097	-39.572	-104.403	-	-346.072
Corrections de Valeur et impairment nettes	18.487	3.485	225	-	22.198
Autres	-	-	259	-	259
Résultat avant impôt	136.443	83.118	-32.716	247	187.092
Impôt sur le résultat et impôts différés	-	-	-38.554	-	-38.554
Intérêts minoritaires/Résultat de MEE	-	-1.931	12.331	-	10.401
Résultat	136.443	81.187	-58.939	247	158.939
Actifs	20.982.920	23.236.315	1.764.367	-	45.983.602
Passifs	23.723.729	20.935.614	1.324.012	247	45.983.602

PNB en milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2019
Dépôts des clients particuliers, professionnels, entreprises et secteur public	26.473	61.396
Prêts et crédits des clients particuliers, professionnels, entreprises et secteur public	242.035	254.403
Autres produits des clients particuliers, professionnels, entreprises et secteur public	51.545	57.342
Autres produits	219.241	233.697

La progression du PNB sur les dépôts des clients particuliers, professionnels, entreprises et secteur public est à lier à plusieurs effets dont pour l'essentiel un changement méthodologique en matière de prix de transferts internes générant des marges plus importantes au niveau des produits du passif du Groupe.







Centre Financier Auchan

Auchan
Avenue J.-F. Kennedy
B.E.I.
Centre Européen/Kirchberg
Cents
Cour de Justice
Niederanven
Sandweiler

Centre Financier Bascharage

Bascharage
Differdange
Nieder Korn
Pétange
Rodange

Centre Financier Diekirch

Colmar-Berg
Diekirch
Ettelbruck
Larochette
Redange

Centre Financier Dudelange

Bettembourg
Dudelange
Kayl
Réiserbann
Rumelange

Centre Financier Esch/Alzette

Belval-Plaza
Belvaux
Esch/Alzette
Esch/Lallange
Esch/Nord
Mondrange
Schifflange

Centre Financier Gasperich

Ariane
Bonnevoie
Cloche d'Or
Gasperich
Hesperange
Leudelange

Centre Financier Grevenmacher

Echternach
Grevenmacher
Mondorf-les-Bains
Remich
Wasserbillig

Centre Financier Mamer

Bertrange
Bertrange/Concorde
Cactus Belle Etoile
Capellen/NSPA
Mamer
Steinfort
Strassen

Centre Financier Place de Metz

Agence Online
Centre
Gare
Knuedler
Limpertsberg
Merl/Belair
Place de Metz

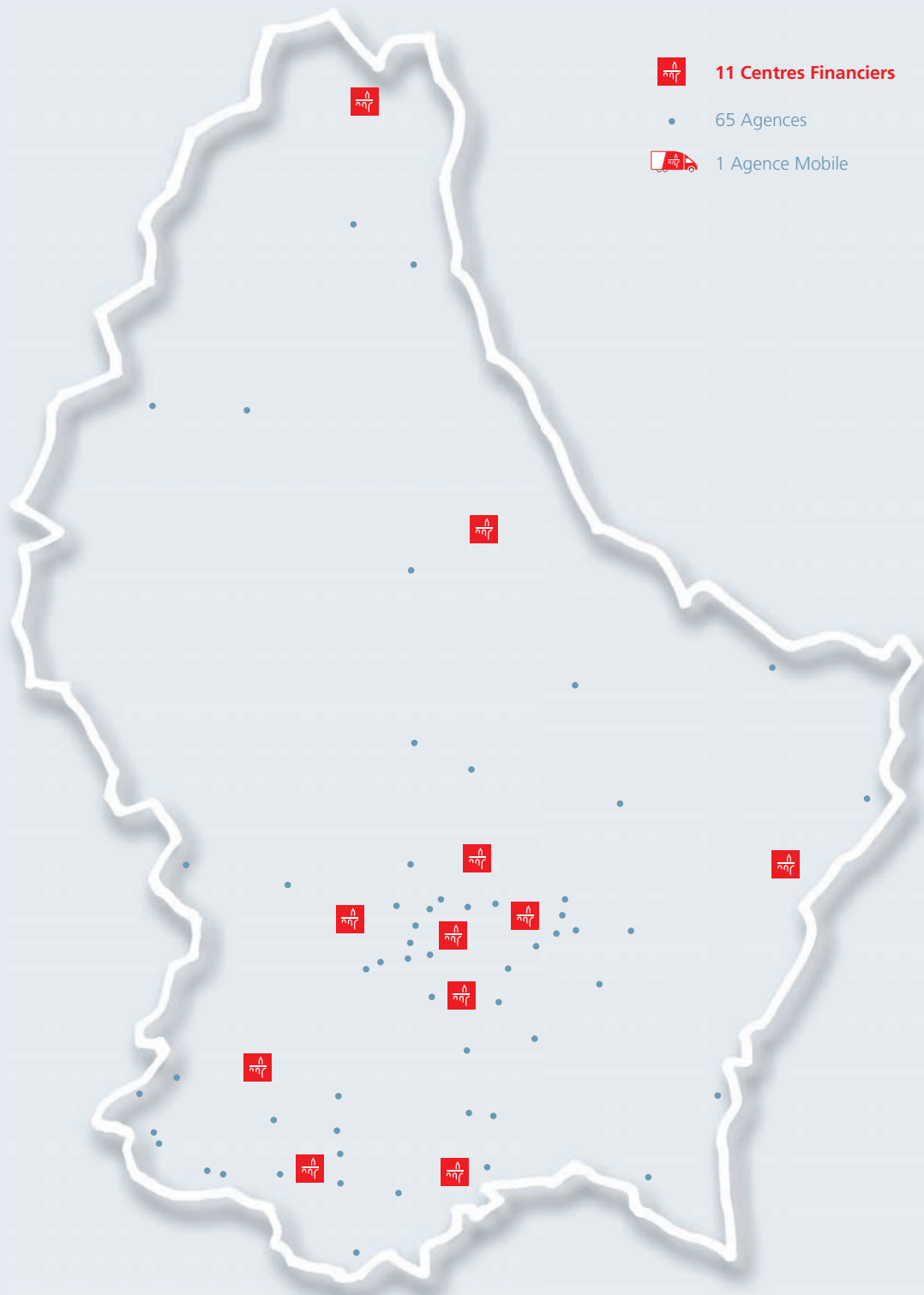
Centre Financier Walferdange

Bridel
Junglinster
Mersch
Walferdange

Centre Financier Wemperhardt

Clervaux
Hosingen
Niederwiltz
Pommerloch
Wemperhardt

Spuerkeess Direct



Photos : Spuerkeess-Service Marketing
Les photos illustrant les chapitres 4-6 ont été prises avec des collaborateurs engagés au courant de l'année 2019.
Christophe Van Biesen (photo précédant le sommaire), Fawzi Yanat (page 4)

Layout : Spuerkeess-Service Marketing

Impression : EXE

Editeur : Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg
établissement public autonome
1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B30775